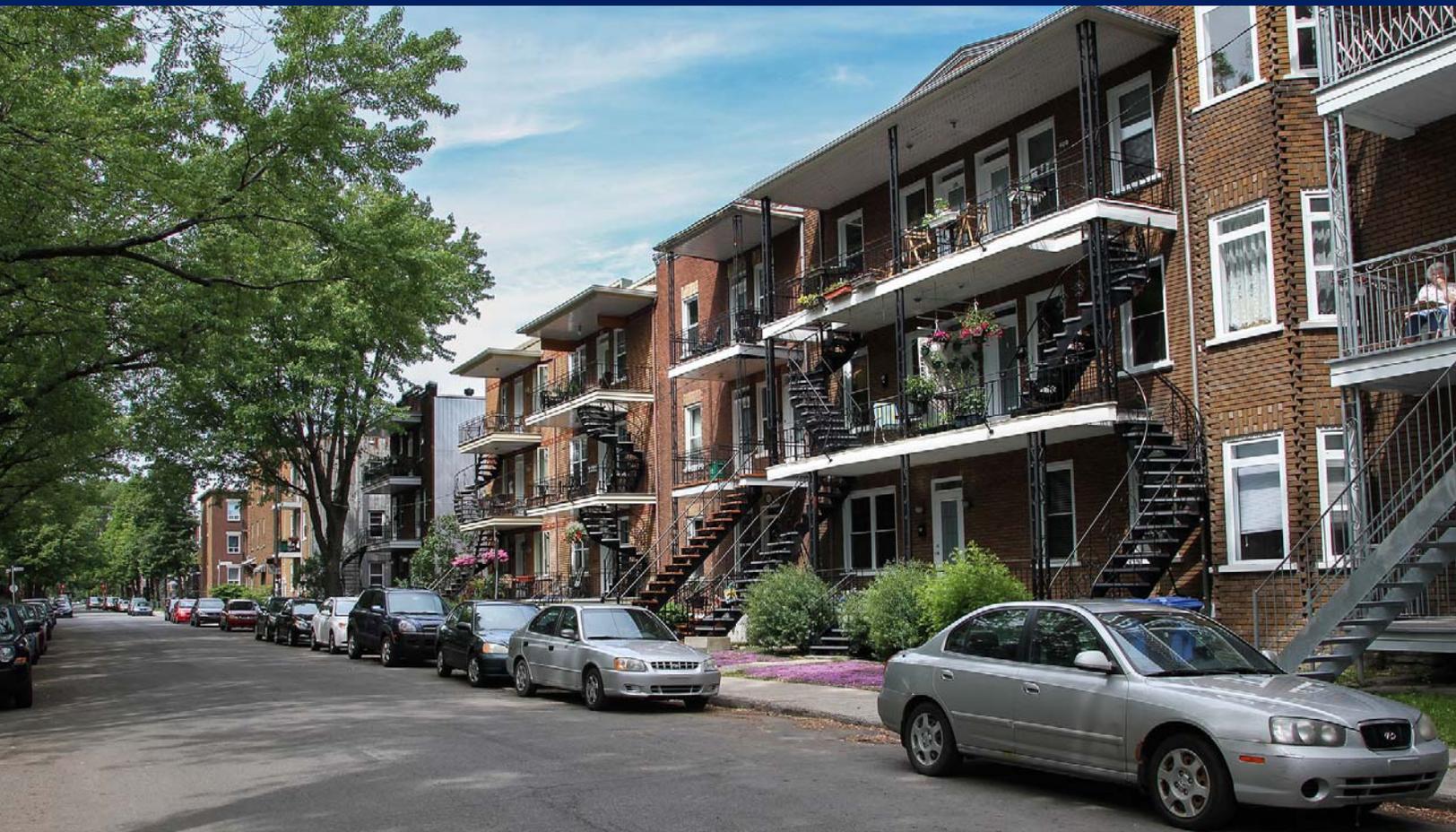


ARRONDISSEMENT LA CITÉ-LIMOILOU

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES



Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

8 octobre 2014

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :
CONSTATS ET PERSPECTIVES

ARRONDISSEMENT DE
LA CITÉ—LIMOILOU
VILLE DE QUÉBEC

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Chercheurs	Andrée Sévigny André Tourigny
Coordination et rédaction	Mireille Fortier
Rédaction et mise en page	Annie Frappier
Statistique	Pierre-Hugues Carmichael
Cartographie	Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval
Recherche documentaire	Gabriel Larivière-Bélanger
Révision	Solange Proulx
Consultation	Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Éditeur	Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)
Photo (couverture)	Pierre-Olivier Fortin, 2012, Rue typique du quartier Limoilou à Québec . Sous licence CC by SA 3.0

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et
Brigitte Beauvais, *Direction de la planification, de la recherche
et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation
du Québec (SHQ)*

Yvan Comeau, *Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales,
Université Laval*

Fanny Côté, *Conseillère en développement, Conférence régionale
des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)*

Bernard Deschênes, *Agent de planification, de programmation et
de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la
Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des
programmes clientèles*

Michel Desrosiers, *Organisateur communautaire,
CSSS Québec-Nord*

Anne-Pierre Gagnon, *Organisatrice communautaire,
CSSS de Charlevoix*

Judith Gagnon et Suzanne Belzile, *Table de concertation des
personnes aînées de la Capitale-Nationale*

Sylvie Germain, *Agente de développement rural, Centre local de
développement (CLD) de la MRC de Charlevoix*

Doris Julien, *Directrice adjointe, développement local,
Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de
Portneuf*

Marie Leclerc, *Bénévole retraitée*

Yohann Maubrun, *Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs,
des sports et de la vie communautaire. Division du loisir
communautaire et du développement social*

Jane Mitchell, *Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf*

Madeleine Tanguay, *Organisatrice communautaire,
CSSS de la Vieille-Capitale*

L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-924502-02-0 (version PDF)

Référence bibliographique suggérée : Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives. Arrondissement de La Cité-Limoilou, Ville de Québec*. Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 123 pages.

REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

FICHE SYNTHÈSE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

Superficie	22,18 km ²
Population	106 905 habitants
Densité	4 820 hab./km ²
Taux de propriété	25,7 %
Total de ménages privés, La Cité-Limoilou	
Total	62 190
65 ans +	18 895
Total d'unités locatives dans les logements collectifs	
	7 824

Les services

Santé et services sociaux

Centre hospitalier	6
Points de services CLSC	6
CHSLD	10
Première ligne	18
Pharmacie	31
Soutien à domicile	12
Autres	15

Parcs et espaces verts

MAMROT	56
Ville de Québec	72

Lieux de participation et de loisirs	90
Commerces alimentaires	229
Centres commerciaux	9

Les personnes âgées de 65 ans et plus

Nombre de personnes 65 ans +	21 725
Hommes de 65 ans +	8 030

Femmes de 65 ans +	13 695
Âge médian (Québec, TÉ)	43,5 ans
Personnes de 65 ans + dans ménage privé, La Cité-Limoilou	
	18 895
65 ans +/pop. totale (%)	20,3 %
75 ans +/pop. totale (%)	10,7 %
Personnes 65 ans +, vivant seules (%)	45,7 %
Personnes 65 à 74 ans, vivant seules	
	46,1 %
Femmes seules (N)	2 985
Hommes seuls (N)	1 765
Personnes 75 ans +, vivant seules	
	45,4 %
Femmes vivant seules	4 080
Hommes vivant seuls	1 100

Type de construction résidentielle, 65 +, ménages privés

Maison individuelle	5,4 %
Appartement	
Immeuble de 5 étages ou plus	31,0 %
Immeuble de moins de 5 étages	51,8 %
Duplex	9,2 %
Maison jumelée	0,7 %
Maison en rangée	0,8 %
Taux d'inoccupation, marché locatif, oct. 2013	
Haute-Ville	1,9 %
Basse-Ville/Vanier	2,5 %
Taux d'inoccupation, RPA, 2013	
Haute-Ville	9,8 %
Basse-Ville/Vanier	5,9 %

Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.

Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
FICHE SYNTHÈSE DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	V
PRÉSENTATION DU PROJET	VII
L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE.....	VIII
PORTRAIT	VIII
INTRODUCTION	I
I. LA POPULATION	I
1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	I
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE.....	5
Évolution de la population générale, Capitale-Nationale (région).....	5
Évolution de la population générale, Ville de Québec.....	6
Densité de population, La Cité-Limoilou.....	9
Indice de défavorisation sociale et matérielle.....	9
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	12
Les hommes et les femmes	20
L'état matrimonial des aînés	21
Les personnes seules	22
POINT SAILLANTS – LA POPULATION.....	24
2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS	27
2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS.....	27
2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS.....	29
2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL.....	35
Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation	35
Les résidences privées pour aînés (RPA).....	38
Les habitations collectives pour aînés dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.....	39
Les services dans les habitations collectives	43
2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS.....	44
2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS.....	47
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS	51
POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS.....	53
3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES	54
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS.....	54
Îlots de chaleur	58
3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS.....	59

3.3	TRANSPORT COLLECTIF.....	63
	Transport collectif adapté	63
3.4	SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE.....	65
3.5	COMMERCE ALIMENTAIRES	67
3.6	AUTRES SERVICES	69
	POINTS SAILLANTS – L’ENVIRONNEMENT DE SERVICES.....	71
4.	CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION.....	73
	CONCLUSION.....	78
	LISTE DES TABLEAUX.....	79
	LISTE DES FIGURES.....	82
	LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS.....	84
	NOTES MÉTHODOLOGIQUES	91
	BIBLIOGRAPHIE.....	98
ANNEXE 1.	TABLEAUX DE L’ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, LA CITÉ-LIMOILOU, PAR MUNICIPALITÉ, 1996 À 2024	104
ANNEXE 2.	RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D’ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, PAR ARRONDISSEMENT	105
ANNEXE 3.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D’ÂÎNÉS (65+ ET 75+)	106
ANNEXE 4.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03)	108
ANNEXE 5.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE, ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC	109
ANNEXE 6.	RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, LA CITÉ-LIMOILOU.....	111
ANNEXE 7.	DISTRIBUTION DES TYPES D’HABITATION, SELON LE SEXE, LA CITÉ-LIMOILOU.....	112
ANNEXE 8.	LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES	114
ANNEXE 9.	CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC	120
ANNEXE 10.	INOCCUPATION DES LOGEMENTS, LA CITÉ-LIMOILOU	121
ANNEXE 11.	BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS.....	123

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATI	Approche territoriale intégrée
CADA	Collectivités-amies des aînés
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-VC	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
CSSS-QN	Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GMF	Groupe de médecine familiale
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IUSM	Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard)
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OH	Office d'habitation
OMH	Office municipal d'habitation – HLM
PIED	Programme intégré d'équilibre dynamique
QADA	Québec ami des aînés
RMR	Région métropolitaine de recensement
RPA	Résidence privée pour aînés
SADC	Société d'aide au développement de la communauté
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIRA	Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
TÉ	Territoire équivalent
TNO	Territoire non organisé
UMF	Unité de médecine familiale

PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)* collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés (CADA)*, développés en cohérence avec le concept *Ville amie des aînés (VADA)* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes âgées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2

PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre « Notes méthodologiques ».

Ce document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés de chacun des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de

valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Le présent document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La Figure 1 présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce portrait : **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.

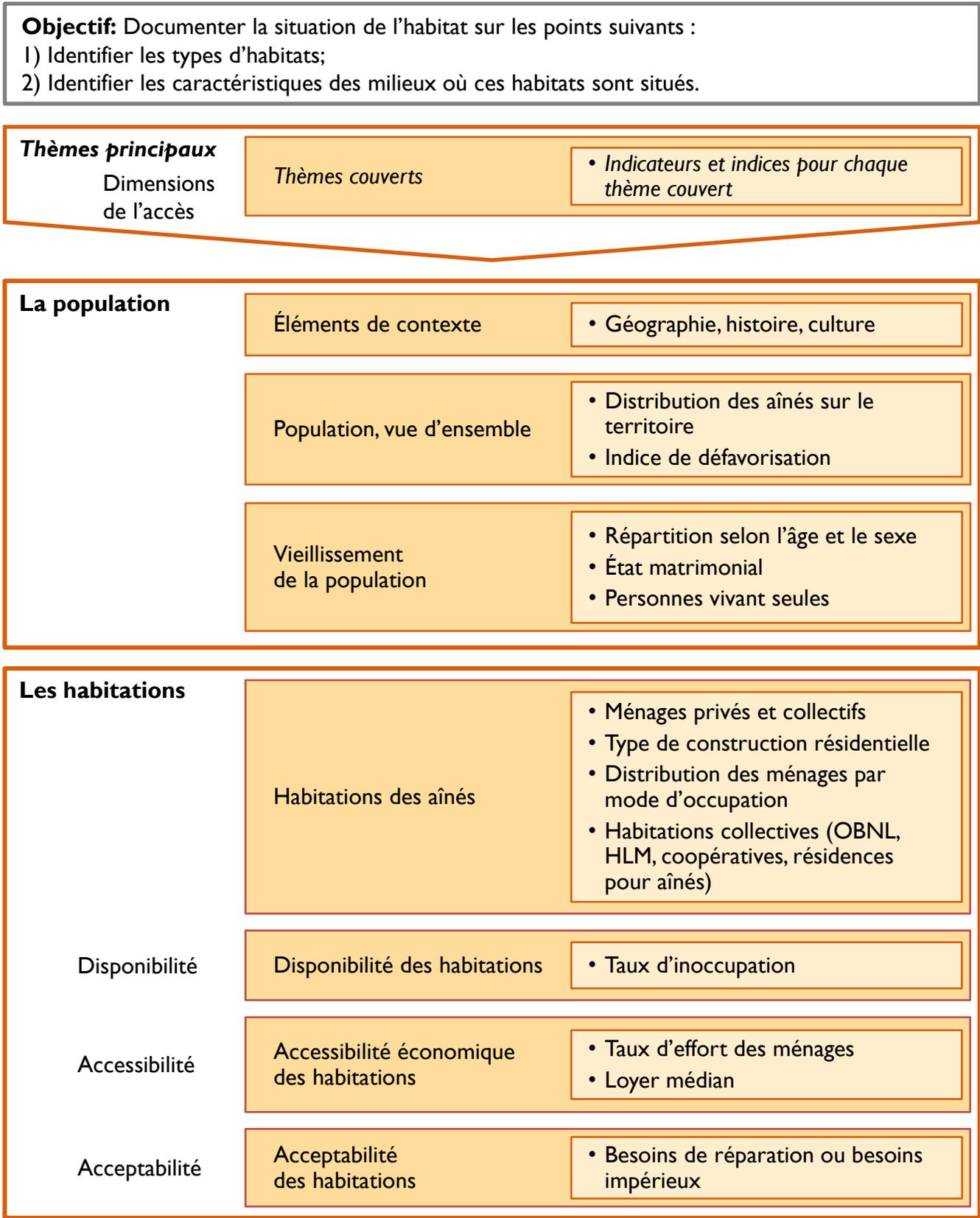


L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel



Thèmes principaux Dimensions de l'accès	Thèmes couverts	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs et indices pour chaque thème couvert
---	-----------------	--

L'environnement de services	Espaces verts, parcs et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces verts et parcs 	
	Espaces de participation sociale, communautaire et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques et autres installations municipales • Lieux de rassemblement • Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale 	
	Accessibilité géographique	Transport collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de transport collectif et adapté
		Services de santé et services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies • Services de soutien à domicile
		Commerces alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de services alimentaires
		Autres services	<ul style="list-style-type: none"> • Centres commerciaux • Services bancaires

INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou (incluant Notre-Dame-des-Anges).

Une rapide esquisse du territoire étudié et sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de l'arrondissement de La Cité-Limoilou est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

I. LA POPULATION

Ce premier chapitre présente l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Il parle de ses résidents et jette un rapide coup d'œil sur sa culture et son histoire.

I.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

« La ville de Québec, à l'origine, c'est La Cité-Limoilou. [...] C'est un secteur qui est lourd de sens et d'histoire, et ça colore les choses de façon particulière en termes d'aménagement. »

(Informateur clé, 2013) Ainsi, l'arrondissement comprend la partie centrale de la ville de Québec, de même que les premiers faubourgs qui, au début du 17^e siècle, ont été investis par les colons français. Il regroupe les territoires de la Haute-Ville et de la Basse-Ville de Québec ainsi que le quartier Limoilou. Cet arrondissement est influencé par plusieurs barrières naturelles : le fleuve Saint-Laurent, le cap Diamant, et la falaise qui, ensemble, créent une frontière au sud; et la rivière Saint-Charles, qui traverse une partie de l'arrondissement et constitue à la fois une entrave aux déplacements et un lieu de loisirs et de rassemblement.

L'arrondissement comprend le centre-ville de la capitale provinciale et se caractérise par sa diversité socio-économique. Il combine une grande variété d'activités commerciales, culturelles, politiques et industrielles, et comporte plusieurs secteurs à

Quelques personnalités...

Dina Bélanger, religieuse de Jésus-Marie, musicienne, auteure et mystique, béatifiée en 1993, première « sainte » née à Québec, 1897-1929

Henri Julien, caricaturiste et peintre, 1852-1908

Sylvain Lelièvre, auteur-compositeur-interprète, 1943-2002

vocation résidentielle. *La Cité*, qui représente la partie la plus ancienne de la ville de Québec, constitue le cœur administratif (la colline parlementaire) et touristique (secteur du Vieux-Québec, plaines d'Abraham) de la ville. Son centre-ville joue un grand rôle dans le vécu des citoyens. Le secteur de *Limoilou*, quant à lui, s'étend sur la rive nord de la rivière Saint-Charles. Secteur rural jusqu'à la toute fin du 19^e siècle, ce quartier a tout d'abord été développé sur le modèle des villes américaines, avec une configuration en damier, dans laquelle les artères ont été nommées par numéro (par exemple : 3^e Avenue et 6^e Rue).

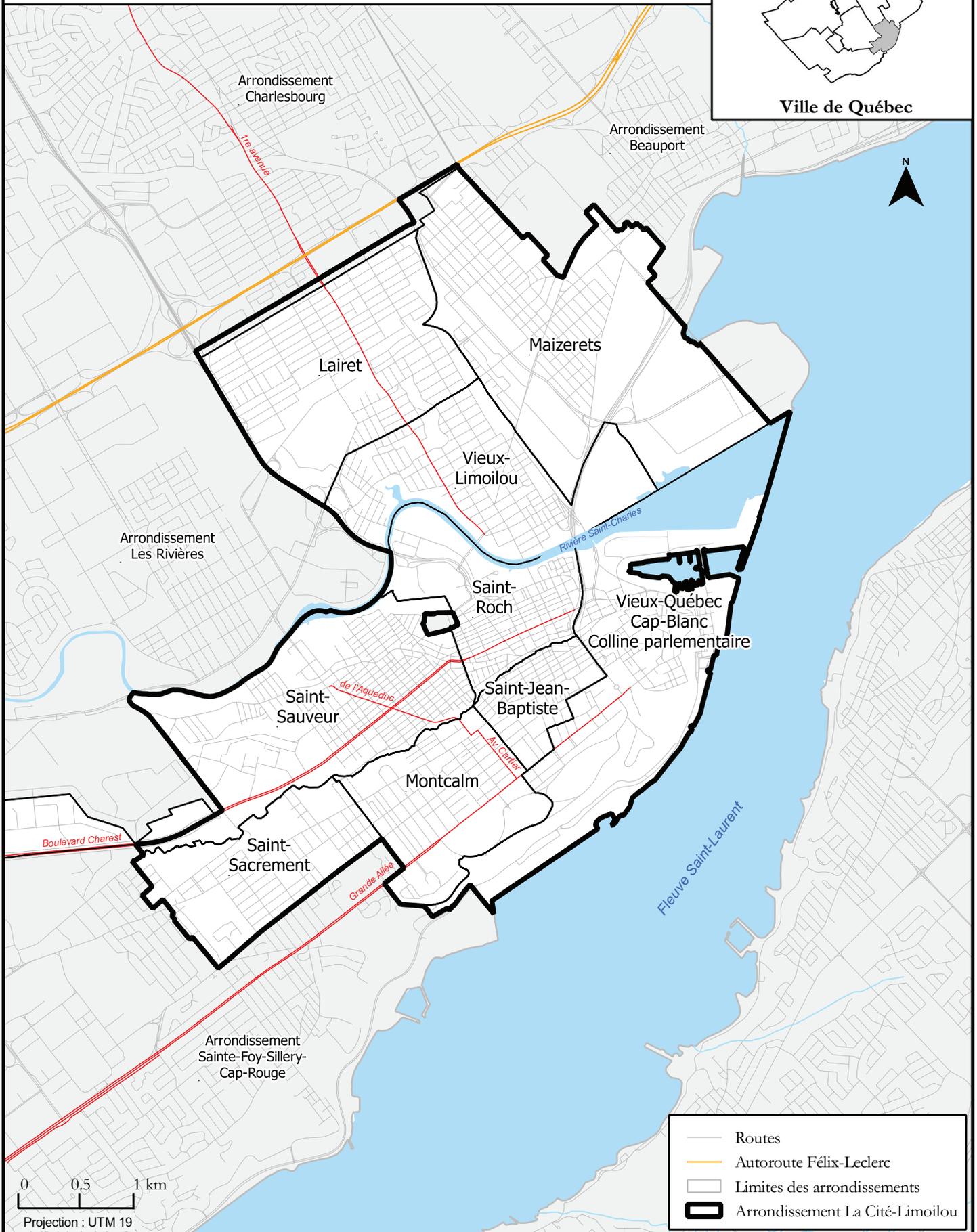
Ville fortifiée de la colonie française, le secteur *La Cité* comprend de nombreuses habitations anciennes à deux ou trois étages. Un des plus anciens faubourgs de Québec, Saint-Roch, en Basse-Ville de Québec, se développe très tôt sous le régime français. Les autres faubourgs, aux portes extérieures des fortifications, se développent, quant à eux, à la suite de la conquête anglaise de 1760. Le faubourg Saint-Jean-Baptiste voit le jour à l'orée du 18^e siècle. Deux siècles plus tard, le développement industriel engendre une intensification de l'urbanisation et la ville s'étend vers le nord en enjambant la rivière Saint-Charles. C'est l'émergence du quartier Limoilou qui « connut son essor grâce au développement de la construction maritime, des activités portuaires et, plus tard, de l'industrie papetière. L'implantation d'une importante papetière en 1928 générera en effet un grand dynamisme économique » (Ville de Québec, 2005, p. 237).

Presqu'un siècle plus tard, cet arrondissement de la ville de Québec continue de jouer un rôle important dans la dynamique économique urbaine. La revitalisation du quartier Saint-Roch, entreprise au tournant du millénaire, a attiré dans le quartier plusieurs entreprises de haute technologie et institutions d'enseignement supérieur – Université du Québec, l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), la Télé-Université, l'Institut national de recherche scientifique (INRS), et l'École des arts visuels de l'Université Laval. (Ville de Québec, 2005)

En 2002, la loi 170 (Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., chapitre 56) – qui vise une réorganisation des municipalités du Québec – a grandement modifié les frontières de la ville. En effet, cette année-là, les municipalités de Sainte-Foy, Beauport, Charlesbourg, Sillery, Loretteville, Val-Bélair, Cap-Rouge, Saint-Émile, Vanier, Lac-Saint-Charles, Saint-Augustin-de-Desmaures, et L'Ancienne-Lorette sont annexées à l'ancienne ville de Québec. Ces deux dernières municipalités seront reconstituées en 2006, à la suite de la tenue de référendums locaux.

Autrefois deux arrondissements distincts, La Cité et Limoilou ont été réunis à la suite d'un redécoupage administratif effectué en 2009 (Figure 2. Carte de localisation). L'arrondissement comprend neuf quartiers, qui possèdent chacun leur histoire et leur identité distinctes : Saint-Sacrement, Montcalm, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec–

Figure 2. Carte de localisation de l'arrondissement de La Cité-Limoilou dans la région de la Capitale-Nationale



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Cap-Blanc–colline Parlementaire, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Vieux-Limoilou, Lairet et Maizerets. Combinant les rôles de centre-ville, de centre politique, économique, touristique et historique, l'arrondissement représente aussi un important pôle culturel. « On y recense 13 musées, 17 salles de théâtre et de spectacle, 25 centres d'interprétation, 35 galeries d'art, 150 ateliers d'artistes, 83 organismes culturels professionnels, et plus encore. » (Ville de Québec, 2005) Sans compter les nombreuses églises, dont 4 ont été classées monument historique.

Une des particularités de l'arrondissement de La Cité–Limoilou est la présence de la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges qui y est enclavée. Sa superficie de 0,04 km² est occupée entièrement par l'Hôpital général de Québec et par les édifices religieux liés à l'hôpital (le monastère des Augustines, l'église Notre-Dame-des-Anges et un musée). Avec le territoire de Wendake de la nation huronne wendat et la ville de L'Ancienne-Lorette, Notre-Dame-des-Anges constitue l'une des trois enclaves de la ville de Québec. Elle est aussi, et de loin, la plus petite municipalité n'étant pas incluse dans l'une des MRC du Québec. Les données de Notre-Dame-des-Anges ont été incluses dans celles de La Cité–Limoilou.

Dans le contexte de ce projet, les données sont présentées par MRC et par arrondissement, lorsque cela était possible. Pour des raisons de disponibilité et parfois de fiabilité, il n'a pas été possible de présenter l'ensemble des données par quartier.

L'arrondissement bénéficie d'un réseau routier développé qui permet une communication directe avec plusieurs réseaux routiers local et provincial grâce aux autoroutes Dufferin-Montmorency, Laurentienne et Félix-Leclerc. La Cité–Limoilou est doté de nombreuses artères importantes, dont le boulevard Charest qui, en continuité avec l'autoroute Félix-Leclerc, constitue « l'axe principal de pénétration dans le centre-ville, depuis l'extrême ouest » (Ville de Québec, 2005, p. 204).

Cet arrondissement est fortement marqué par l'importante dénivellation qui sépare la Haute-Ville de la Basse-Ville de Québec. Cinq voies de circulation permettent aux automobilistes de franchir cet obstacle. Les piétons peuvent, quant à eux, utiliser l'ascenseur, le funiculaire ou l'un des quelque 30 escaliers qui s'accrochent à la paroi rocheuse de la ville.

L'arrondissement est délimité par l'arrondissement des Rivières au nord-ouest, par Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge au sud-ouest, et par Charlesbourg et Beauport au nord-est. À l'est, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles constituent les deux frontières naturelles qui séparent ainsi les quartiers nord et sud. L'arrondissement de La Cité–Limoilou couvre une superficie de 22,18 km², ce qui représente 4,8 % de la superficie totale de la ville de Québec, en faisant du même coup le plus petit arrondissement. Sa petite taille ne l'empêche toutefois pas d'occuper le premier rang en matière démographique, puisqu'il constitue le lieu de résidence de plus de 20 % des habitants de la ville (Tableau 2).

1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

L'arrondissement de La Cité-Limoilou est un espace urbain, avec une forte densité. Ce chapitre explore la progression de la population de l'arrondissement, de la Ville de Québec et de la région de la Capitale-Nationale au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Les informations sur la densité permettent d'identifier les zones où les demandes de services peuvent être plus importantes.

Évolution de la population générale, Capitale-Nationale (région)

Dans la région de la Capitale-Nationale (03) (Tableau 1), seules les MRC de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011. Leurs populations ont diminué de 2,2 % et 0,8 % respectivement, ce qui représente des diminutions de 151 et de 132 habitants. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré ont, à l'opposé, connu les croissances les plus importantes de la région, leurs populations ayant augmenté de 24 % et de 13,7 % respectivement, ce qui signifie qu'il y a 7 145 habitants de plus dans la MRC de La Jacques-Cartier, et 3 157 de plus dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011

Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Québec (province)	7 546 131	7 903 001	4,7
Capitale-Nationale (région)	661 060	700 616	5,9
MRC de Charlevoix	13 190	13 338	1,1
MRC de Charlevoix-Est	16 372	16 240	- 0,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 015	26 172	13,7
MRC de La Jacques-Cartier	29 738	36 883	24
MRC de L'Île-d'Orléans	6 862	6 711	- 2,2
MRC de Portneuf	46 507	49 370	6,2
Québec (TÉ)	525 376	551 902	5,0
Notre-Dame-des-Anges	437	394	- 9,8
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 516	16 745	1,4
Ville de Québec	491 142	516 622	5,2
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 281	18 141	5,0
Wendake*	1 752	1 846	5,4

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006 et, pour Wendake, * ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>



Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver

la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

Dans le tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les six arrondissements de la ville de Québec, les villes de L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas disponibles à Statistique Canada.

Évolution de la population générale, Ville de Québec

La Ville de Québec compte 516 620 habitants en 2011 (268 005 hommes; 248 620 femmes). La densité moyenne de population sur le territoire de la ville se situait ainsi à 1 103 personnes par km². Par rapport à 2006, la ville a connu un accroissement de 5,2 % de sa population entre 2006 et 2011. Cette croissance est un peu moins rapide que celle de la région de la Capitale-Nationale (5,9 %), mais est légèrement supérieure à la croissance démographique provinciale (4,7 %).

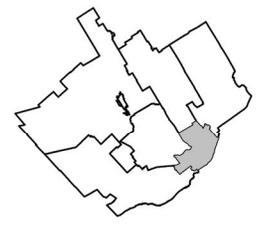
Le Tableau 2 présente les variations démographiques entre 2006 et 2011 pour les arrondissements de la ville. L'arrondissement des Rivières est le moins peuplé, regroupant 69 070 personnes, mais c'est aussi celui qui a connu la croissance démographique la plus forte au cours de cette période. En effet, le nombre de personnes vivant dans Les Rivières a connu une hausse de 15,3 % (soit 9 150 habitants de plus qu'en 2006).

Tableau 2. Variation de la population totale, Ville de Québec, 2006-2011

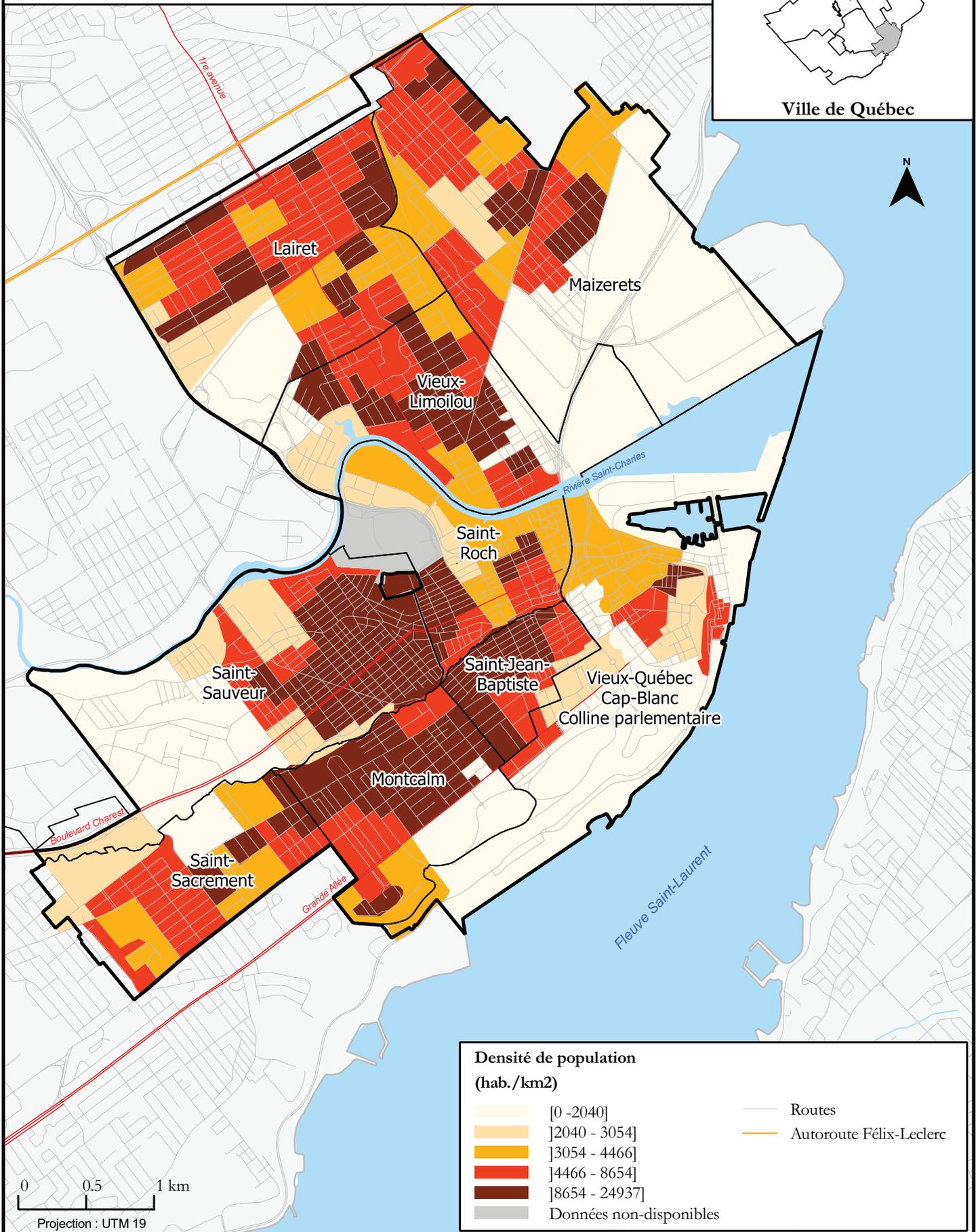
Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Ville de Québec	491 140	516 620	5,2 %
Beauport	74 740	77 905	4,2 %
Charlesbourg	72 810	78 755	8,2 %
La Cité-Limoilou	107 835	106 905	-0,9 %
La Haute-Saint-Charles	74 070	79 950	7,9 %
Les Rivières	59 920	69 070	15,3 %
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	101 735	104 035	2,3 %

Source : Statistique Canada, *Recensement 2011*.

Figure 3. Carte de la densité de population de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, 2011



Ville de Québec

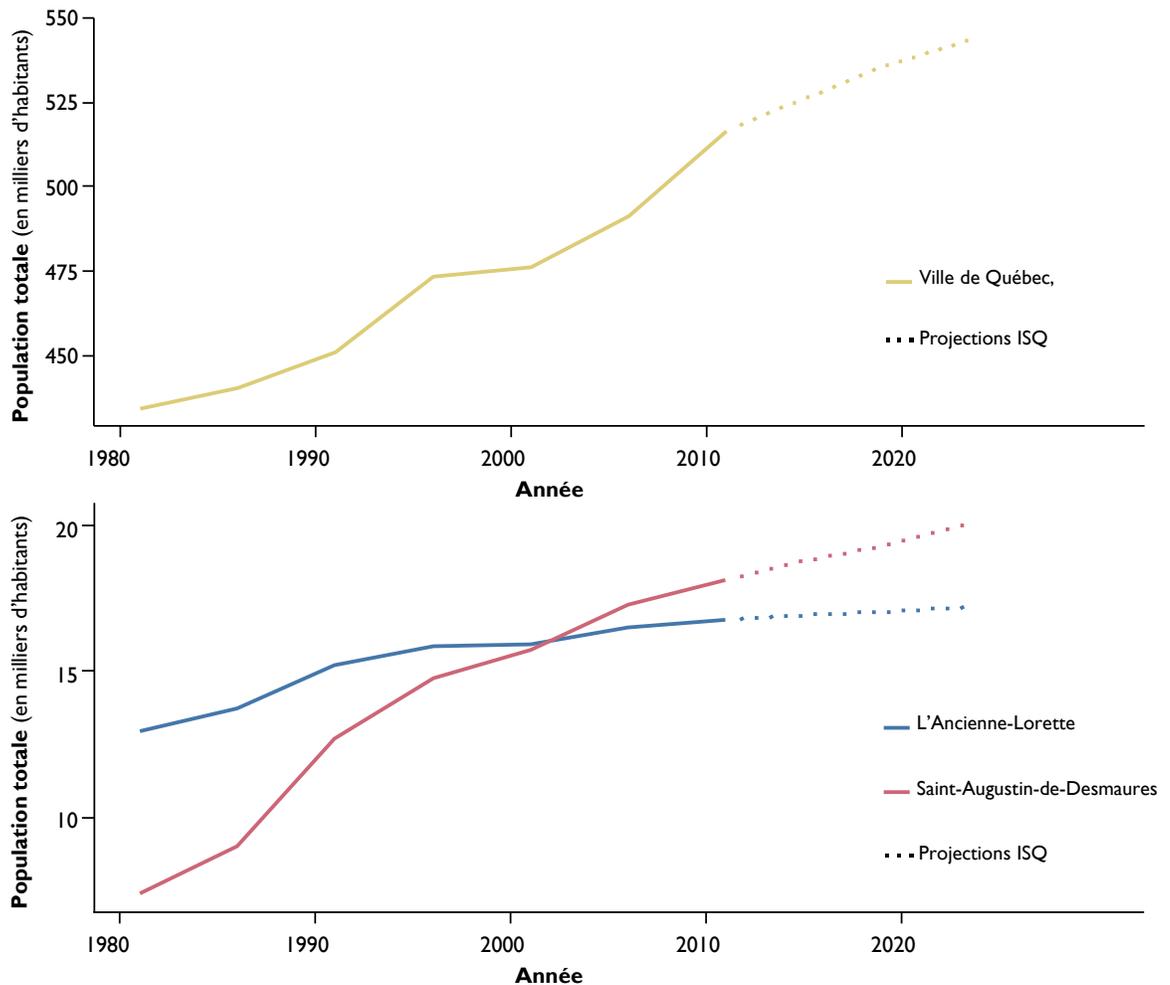


Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

La Cité-Limoilou est l'arrondissement le plus peuplé de la ville de Québec avec ses 106 905 habitants en 2011 (51 480 hommes, 55 425 femmes). Le tableau montre que c'est aussi le seul arrondissement dont la population a décliné entre 2006 et 2011. « Cette baisse de population est propre aussi aux vieux quartiers, et aux milieux défavorisés. Et dans La Cité-Limoilou, il y a beaucoup de milieux défavorisés, et c'est démontré que les milieux défavorisés sont plus à risque de diminuer en termes de population. » (Informateur clé, 2013)

Figure 4. Évolution de la population totale, 1981-2024, Ville de Québec et villes incluses dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, compilation de la CMQ et ISQ (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.*

Selon les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ, 2009a), la population de la région de la Capitale-Nationale continuera d'augmenter d'ici 2024, quoique la croissance démographique pour les villes comprises dans le territoire équivalent de Québec (Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures) ne se fera pas

au même rythme (Figure 4; Annexe 1). La figure du haut illustre l'évolution de la population de 1981 à 2011 ainsi que les projections démographiques de l'ISQ pour la ville de Québec jusqu'en 2024. La figure du bas fait de même pour les deux autres villes du territoire équivalent de Québec.

Densité de population, La Cité-Limoilou

Couvrant une superficie de 22,18 km², la densité de population moyenne pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou se situe à 4 820 résidents au km². Cette densité est toutefois variable sur le territoire (voir Figure 3). Quelques secteurs sont fortement peuplés, comme certaines aires de Saint-Sauveur, Montcalm, Saint-Jean-Baptiste et du Vieux-Limoilou. Sur la carte de la figure 3, il est possible d'identifier ces secteurs par leur couleur foncée. C'est Montcalm qui possède la plus forte densité de population, avec 8 654 personnes au km².

Indice de défavorisation sociale et matérielle

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le « concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales. (Voir *Lexique*)

familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

L'indice de défavorisation permet de qualifier le niveau de défavorisation sociale et matérielle d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a permis la réalisation de la carte présentée à la figure 5 résulte d'une analyse dont le territoire de référence est le CSSS de la Vieille-Capitale et d'une distribution des valeurs de défavorisation notées en quartile, c'est-à-dire en groupe représentant 25 % de la population. Le premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3 (■, ■, ■). Les quartiles médians forment le groupe 2 (■, ■, ■).

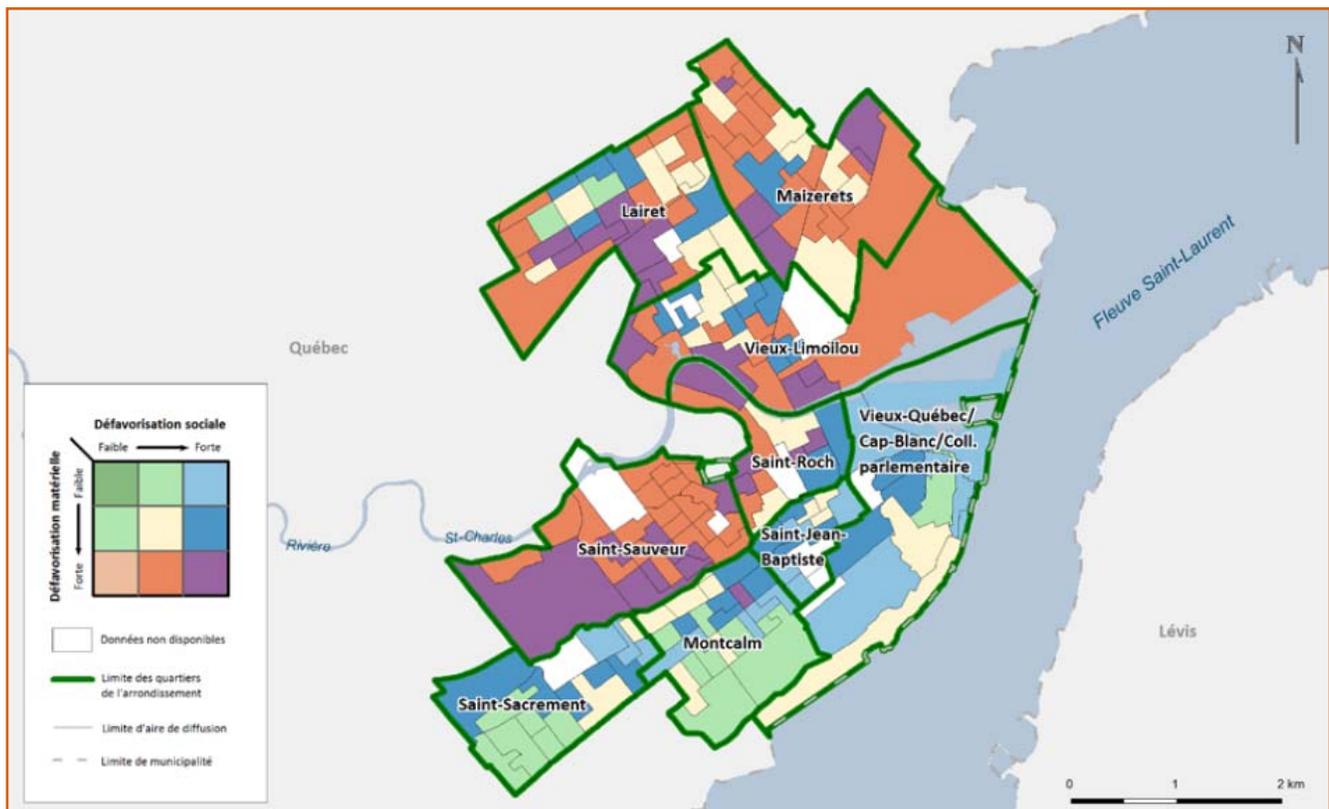
La carte est tirée du portrait sur la défavorisation (CSSS-VC, 2011) produit par le CSSS de la Vieille-Capitale (CSSS-VC) et est basée sur les données du recensement de 2006. Elle reflète la diversité socio-économique de cet arrondissement. La présence de

l'ensemble des couleurs du spectre sur la carte montre bien l'étendue des réalités de ce secteur de la ville.

La carte montre aussi la démarcation entre la Haute-Ville (Saint-Sacrement, Montcalm, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec/Cap Blanc/Colline parlementaire) et la Basse-Ville (Saint-Sauveur, Saint-Roch, Vieux-Limoilou, Lairret et Maizerets), principalement en ce qui a trait à la défavorisation matérielle. Les secteurs de l'arrondissement qui regroupent la plus forte concentration d'AD (aires de diffusion) à forte défavorisation matérielle et sociale (■) se situent dans le secteur de la Basse-Ville. C'est le cas aussi pour les AD présentant une défavorisation matérielle forte accompagnée d'une défavorisation sociale moyenne (■). Le CSSS-VC souligne d'ailleurs que :

« les quartiers de Saint-Roch et de Saint-Sauveur de l'arrondissement de La Cité présentent plusieurs signes de vulnérabilité. Par rapport à l'ensemble du territoire de notre établissement, le revenu moyen par personne dans Saint-Sauveur est de 10 000 \$ inférieur, le taux de faible scolarité dans Vanier est doublé, tout comme la proportion de personnes seules dans Saint-Roch. (CSSS-VC, 2013)

Figure 5. Carte de l'indice de défavorisation sociale et matérielle, La Cité-Limoilou, 2006



Source : CSSS-VC, *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale*, juillet 2011, données de 2006, p. 23.

C'est dans les secteurs de la Haute-Ville que se trouvent la forte majorité des lieux présentant une forte favorisation matérielle combinée à une forte défavorisation sociale (■); et la majorité des AD présentant une défavorisation intermédiaire sociale et matérielle (■) se situe aussi dans ce secteur, dans les quartiers Montcalm et Saint-Sacrement. « *Quand on est de la Haute-Ville on n'est pas de la Basse-Ville...* » chantait le limoulois Sylvain Lelièvre (Lelièvre, 1969). Cette affirmation, qui soulignait la perception de la Haute-Ville comme étant plus favorisée que sa voisine, doit être nuancée par la présence de nombreuses AD de la Haute-Ville où la défavorisation sociale est forte (■, ■).

Le CSSS-VC soulignait d'ailleurs qu'il y a, sur l'ensemble du territoire qu'il dessert, « *des indicateurs de défavorisation sociale un peu plus contraignants : les personnes seules, les personnes séparées, divorcées ou veuves et les familles monoparentales y sont plus nombreuses, proportionnellement, que sur l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale.* » (CSSS-VC, 2013)

La combinaison d'une favorisation (sociale ou matérielle) avec une défavorisation intermédiaire (matérielle ou sociale) (■) se trouve à divers endroits de La Cité-Limoilou, tant en Haute-Ville qu'en Basse-Ville, tout comme les AD présentant une forte défavorisation sociale accompagnée d'une défavorisation matérielle moyenne (■). L'absence de représentation dans cet arrondissement d'une sous-division présentant la combinaison d'une défavorisation matérielle forte accompagné d'une défavorisation sociale faible (■) ne signifie toutefois pas qu'il y ait absence de lieux présentant ce type de défavorisation dans l'arrondissement. Cette combinaison peut exister dans des secteurs plus restreints et qui n'apparaissent pas à l'échelle de l'arrondissement (CSSS-VC, 2011). En somme, La Cité-Limoilou présente de très grandes disparités quant aux conditions de vie des résidents des différents quartiers qu'il regroupe. Certains secteurs sont

« lourdement affectés par plusieurs facteurs de défavorisation. Plusieurs d'entre eux sont concentrés dans des secteurs centraux (Basse-Ville, Limoilou, Vanier). Quelques-uns sont également localisés dans certains quartiers de la Haute-Ville et de Sainte-Foy. Le profil de l'arrondissement montre des situations particulièrement difficiles, notamment dans Limoilou, où les indicateurs de défavorisation présentent des écarts importants par rapport à la moyenne du territoire du CSSS en ce qui concerne le taux d'occupation en emploi des adultes, les personnes sans diplôme d'études secondaires, le revenu moyen par personne, les personnes seules et les familles monoparentales. »
(CSSS-VC, 2013)

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Comme il a été mentionné plus tôt, la population de Québec vieillit. Trois indicateurs révèlent ce phénomène : l'évolution du nombre et de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l'âge médian.

Tableau 3. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans + (N)	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population totale	Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population aînée de la Capitale-Nationale
Le Québec	7 903 001	1 257 685	15,9%	–
Capitale-Nationale (région)	700 616	123 465	17,6%	100%
MRC de Charlevoix	13 338	3 100	23,2%	2,5%
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8%	2,7%
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 172	4 360	16,7%	3,5%
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3%	1,2%
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6%	2,3%
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7%	7,5%
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0%	80,3%

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit de données no. 98-312-xcb2011006.

Le tableau 3 montre que 80,3 % des aînés de la Capitale-Nationale résident dans le territoire équivalent Québec (qui comprend la ville de Québec). Il n'est donc pas surprenant que le pourcentage d'aînés de ces deux territoires soit semblable. En comparant la proportion d'aînés du territoire équivalent de Québec par rapport aux MRC de la région, il apparaît que Québec-TÉ se situe dans la moyenne de ses voisines, même si la proportion d'aînés est supérieure à la moyenne de la province.

Groupes d'âge

L'analyse de la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population montre clairement l'augmentation de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus. Elle souligne aussi la proportion importante du groupe des 75 ans et plus. Le tableau 4 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour les arrondissements, pour la ville de Québec ainsi que pour le Québec dans son ensemble. Les données détaillées sont présentées à l'Annexe 2. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est égale ou supérieure à celle des personnes âgées de moins de 14 ans en 2011. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans la ville de Québec atteint 18,2 %, alors qu'elle est de 15,9 % dans la province.

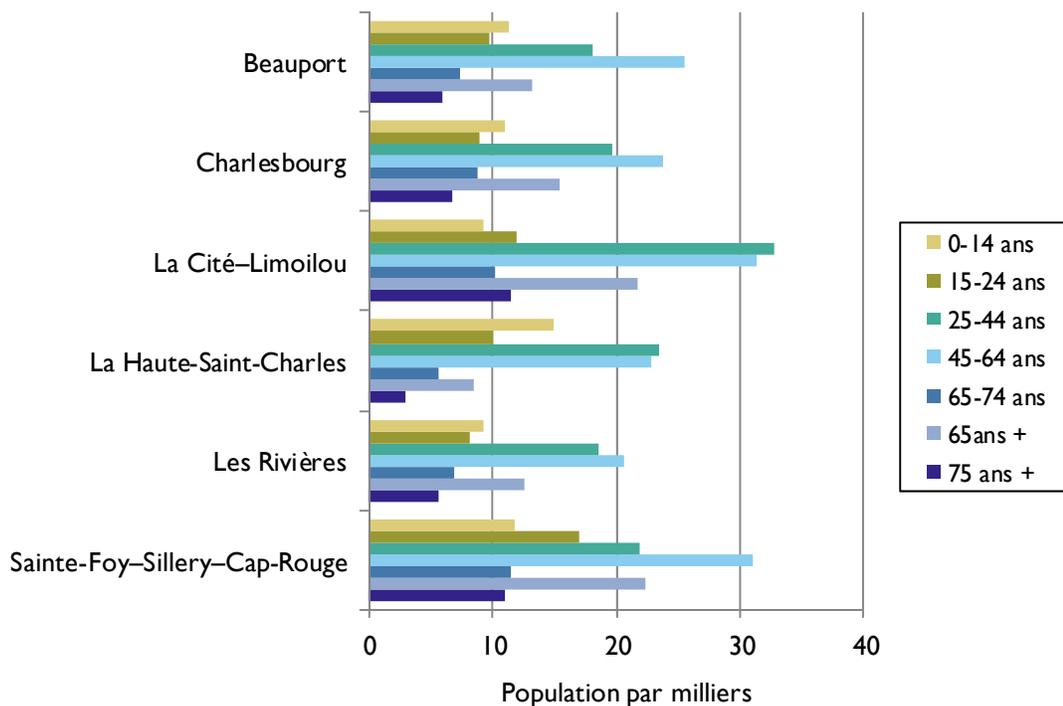
Tableau 4. Proportion (%) par groupe d'âge, Ville de Québec, par arrondissement, 2011

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +	65ans +
Le Québec	15,9 %	12,4 %	25,8 %	29,9 %	8,8 %	7,1 %	15,9 %
Ville de Québec	13,1%	12,7%	26,0%	30,0%	9,7%	8,4%	18,2%
Beauport	14,5%	12,4%	23,3%	32,8%	9,4%	7,6%	17,0%
Charlesbourg	13,9%	11,3%	25,0%	30,1%	11,1%	8,5%	19,7%
La Cité-Limoilou	8,6%	11,1%	30,7%	29,2%	9,6%	10,7%	20,3%
La Haute-Saint-Charles	18,8%	12,5%	29,4%	28,7%	7,0%	3,7%	10,7%
Les Rivières	13,4%	11,7%	26,9%	29,8%	10,1%	8,1%	18,2%
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	11,4%	16,3%	21,0%	29,8%	11,0%	10,6%	21,6%

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-312-xcb2011006 (pour la province de Québec) et produit no. LdrProfil11-ARR_2011 (arrondissements et ville de Québec).

Signe de son vieillissement plus prononcé, ce groupe d'âge représente 20,3 % de la population de La Cité-Limoilou, alors que la proportion des moins de 14 ans se situe à 8,6 %, nettement en dessous de la moyenne québécoise (15,9 %). C'est dans cet arrondissement aussi que se trouve la plus forte proportion de personnes âgées de 75 ans et plus, soit 10,7 % ou un peu plus d'une personne sur 10. Cette proportion est similaire à celle de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (10,6 %), mais un peu plus élevée que la moyenne de la province (7,1 %). Ces sont aussi ces deux arrondissements qui regroupent la plus petite proportion de personnes de moins de 14 ans (8,6% et 11,4%, respectivement).

**Figure 6.
Nombre de
personnes
par groupe
d'âge, Ville
de Québec,
2011**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 et de 2011, Produit no. LdrProfil11-ARR_2011.

La combinaison des deux groupes d'âge considérés comme étant « actifs » sur le marché de l'emploi (25-44 ans et 45-64 ans) permet de constater que 60 % de la population de l'arrondissement de La Cité-Limoilou se situe dans cette catégorie, alors qu'au Québec, cette tranche de la population représente 55,7 % de la population totale. Ces personnes représentent plus de la moitié de la population dans chacun des arrondissements de la ville de Québec [La Cité-Limoilou (59,9 %); Charlesbourg (55,1 %); Beauport (56,1%); La Haute-Saint-Charles (58 %); Les Rivières (56,7%); et, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (50,8 %)]. C'est dans Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge que la proportion des « actifs » était la moins élevée. C'est aussi l'arrondissement comprenant la plus forte proportion de personnes de 65 ans et plus (21,6 %). Plus de la moitié des résidents de cet arrondissement ont 45 ans et plus (51,4%). Autre singularité, dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, le troisième plus important groupe démographique était celui des 0 à 14 ans. Ce phénomène en faisait l'arrondissement avec la plus forte proportion d'enfants (0-14 ans) de la ville, avec 18,8 %.

Tableau 5. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, par ville et par arrondissement, Québec (TÉ), 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'aînés par rapport à la population...	
			...totale de la ville ou de l'arrondissement	...aînée du territoire équivalent de Québec
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0%	100,0%
Notre-Dame-des-Anges *	394	370	93,9%	0,4%
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 745	2 915	17,4%	2,9%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	18 141	1 900	10,5%	1,9%
Wendake **	1 445	200	13,8%	—
Ville de Québec	516 622	93 990	18,2%	94,8%
Arr. Beauport	77 895	13 270	17,0%	13,4%
Arr. Charlesbourg	78 755	15 485	19,7%	15,6%
Arr. La Cité-Limoilou	106 915	21 715	20,3%	21,9%
Arr. La Haute-Saint-Charles	79 930	8 520	10,7%	8,6%
Arr. Les Rivières	69 080	12 570	18,2%	12,7%
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	104 050	22 425	21,6%	22,6%

* La municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges est enclavée dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et est entièrement occupée par l'Hôpital général de Québec et par les édifices religieux liés à l'hôpital (le monastère des Augustines, l'église Notre-Dame-des-Anges et un musée).

** En 2012, personnes habitant sur la réserve seulement. Données du CNHW.

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit de données 98-312-xcb2011006.

En 2011, près d'un habitant de la ville de Québec sur cinq (18,2 %) a 65 ans et plus. Cela représente une hausse par rapport à 2006, alors que cette proportion s'établissait à 16,2 % (Tableau 6).

Tableau 6. Variation de la population âgée de 65 ans et plus, en nombre et en proportion de la population totale, Ville de Québec, 2006 et 2011

Lieu	2006		2011	
	N 65 ans et plus	% par rapport à population générale	N 65 ans et plus	% par rapport à population générale
Le Québec	7 546 135	14,3 %	1 257 685	15,9 %
Capitale-Nationale (région)	1 019 444	15,2 %	1 234 655	17,6 %
Ville de Québec	79 340	16,2 %	93 980	18,2 %
Beauport	10 935	14,6 %	13 270	17,0 %
Charlesbourg	12 430	17,1 %	15 485	19,7 %
La Cité–Limoilou	21 990	20,4 %	21 715	20,3 %
La Haute-Saint-Charles	6 385	8,6 %	8 520	10,7 %
Les Rivières	8 985	15,0 %	12 570	18,2 %
Sainte-Foy–Sillery –Cap-Rouge	18 600	18,3 %	22 425	21,6 %

Source: Statistique Canada, *Recensement de 2006 et de 2011*, produit no. LdrProfil11-ARR_2011; *Âge et sexe*, chiffres de 2006 pour les deux sexes, pour le Canada, les provinces et les territoires - Données intégrales (100 % et *Estimations démographiques (1996 à 2011)*).

La progression de la proportion d'âinés est plus importante dans la ville de Québec que dans l'ensemble du Québec, qui est passé de 14,3 % à 15,9 %; mais elle est légèrement inférieure à celle de la Capitale-Nationale (de 15,2 % à 17,6 %). Dans La Cité–Limoilou, le nombre et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ont tous deux connu une très légère diminution, leur nombre passant de 21 990 à 21 715 personnes et leur proportion de 20,4 % à 20,3 %.

Tableau 7. Évolution de la proportion d'âinés et de l'âge médian de la population, entre 2006 et 2031, Capitale-Nationale

Lieu	Proportion des 65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Dans la ville de Québec, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge est l'arrondissement qui a connu la plus forte augmentation de la proportion d'âinés sur son territoire, passant de

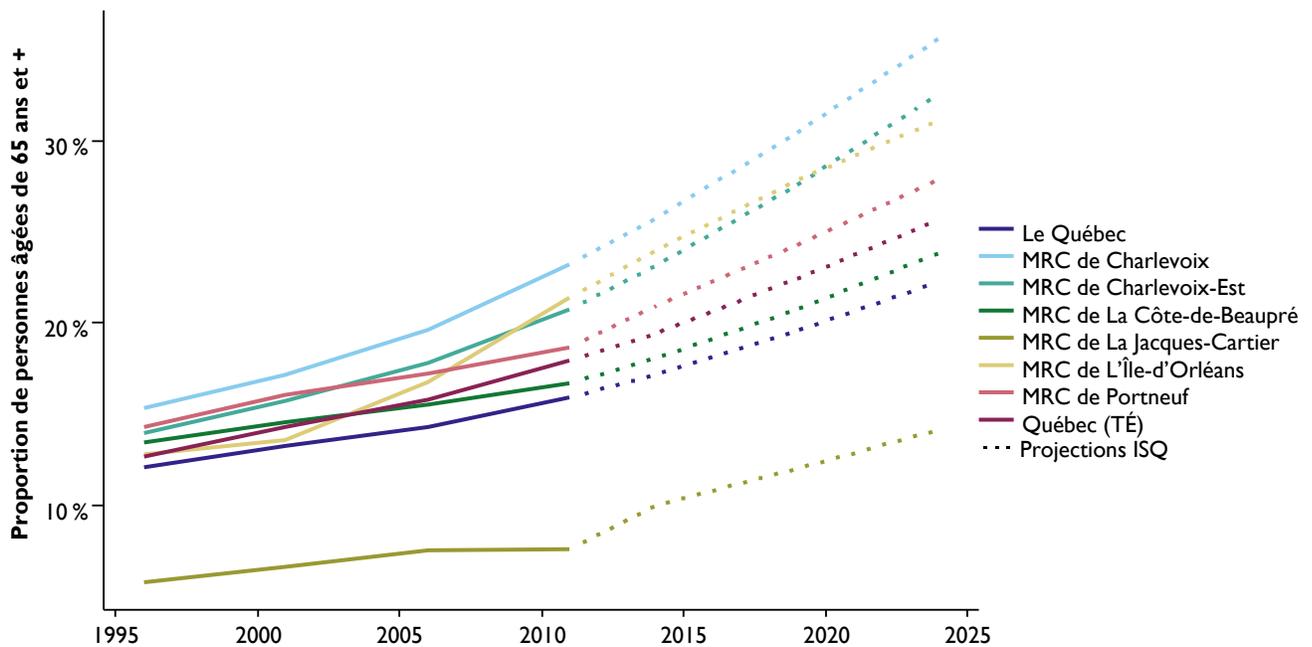
18,3 % à 21,6 %. En 2011, un peu plus d'une personne sur dix est âgée de 65 ans et plus dans cet arrondissement. C'est toutefois dans Les Rivières qu'il y a eu la plus forte augmentation de personnes âgées de 65 ans et plus. Leur nombre est passé de 8 985 à 12 570 personnes, ce qui représente une augmentation de près de 40 %.

L'âge médian est l'âge « qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... » (Statistique Canada, 2013) Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus d'ici à 2031, et ce, dans tous les territoires de la Capitale-Nationale. Cette proportion atteindrait 29,1 % pour l'ensemble de la Capitale-Nationale au cours de cette période (Tableau 7), une augmentation un peu plus forte que dans l'ensemble du Québec, où la proportion des aînés atteindra 26 % en 2031.

L'âge médian était 42 ans en 2006, pour l'ensemble de la population du territoire équivalent de Québec. C'était un peu plus élevé que l'âge médian du Québec (40,5 ans) la même année. Selon les projections démographiques produites par l'ISQ (2009), l'âge médian du territoire grimperait à 47,7 ans en 2031, celui de la province à 45,2 ans. La région demeurerait ainsi plus âgée, mais la progression de l'âge médian se ferait au même rythme que dans l'ensemble du Québec.

Figure 7. Évolution de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale, 1996-2024

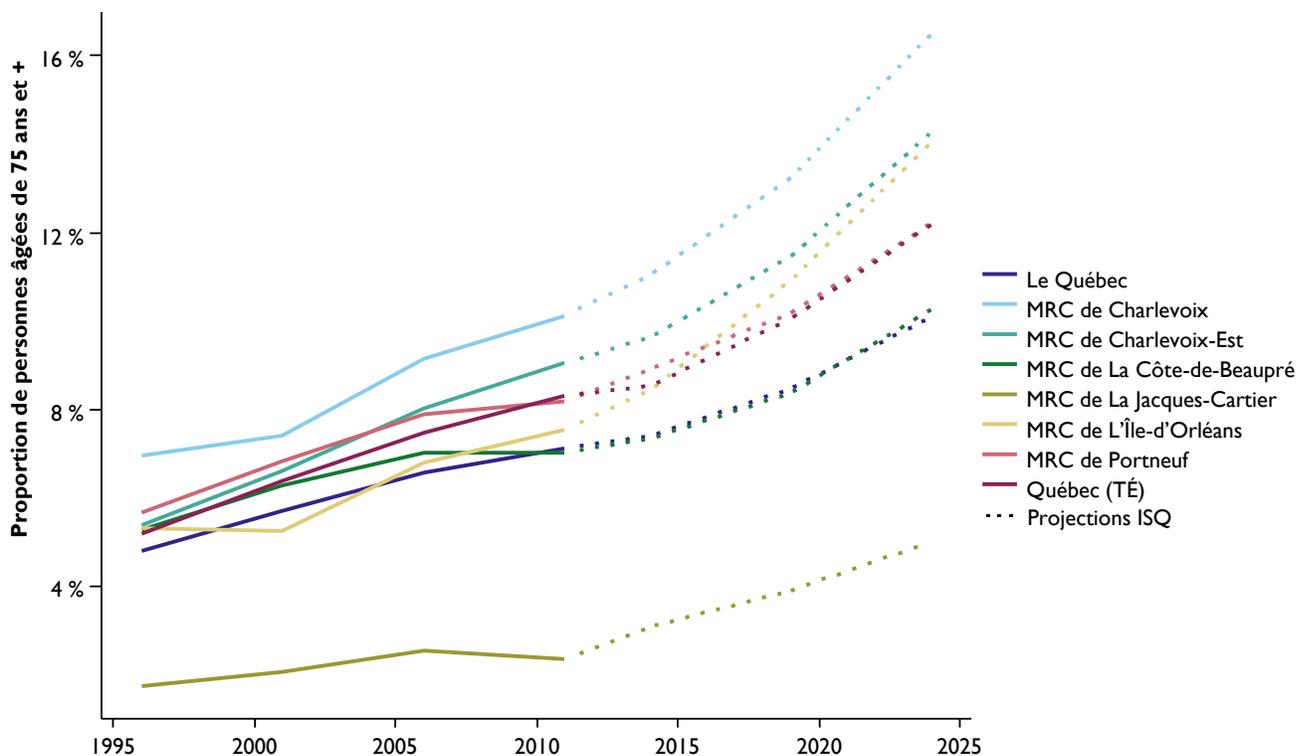


Source : ISQ (2009a). Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus dans la Capitale-Nationale se traduit par une progression de leur proportion au sein de l'ensemble de la population, tel qu'illustré à la Figure 7. En effet, afin de contribuer à la planification des années à venir, la figure du haut présente l'évolution de la proportion d'aînés au Québec dans son ensemble, dans les MRC de la Capitale-Nationale ainsi que dans le territoire équivalent de Québec.

La figure combine les données de recensement de 2006 et 2011 et les projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec. Alors que tous ces territoires verront la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus augmenter au cours des vingt prochaines années, il est intéressant de noter que la MRC la « plus jeune », la MRC de La Jacques-Cartier, connaîtra une augmentation rapide de la proportion d'aînés à partir de 2015.

Figure 8. Évolution de la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus, au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale, 1996-2024

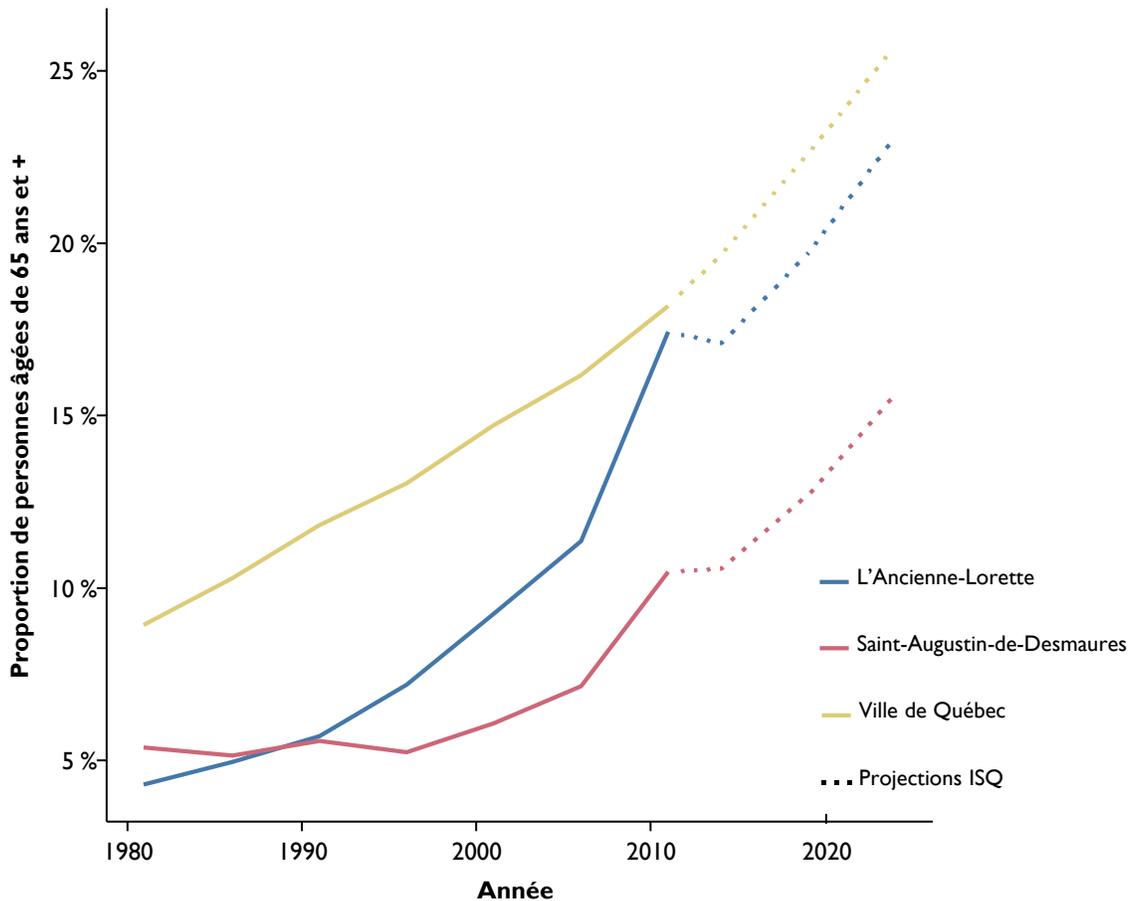


Source : ISQ (2009a). Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

La Figure 8 montre, quant à elle, l'évolution de la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus dans ce même secteur géographique. (Détails à l'Annexe 3) Il apparaît que les personnes de ce groupe d'âge seront non seulement plus nombreuses, mais constitueront une proportion grandissante de la population en général. Il est connu que

les besoins en services et en soins de santé augmentent plus rapidement chez les personnes âgées de 75 ans et plus; ces projections donnent matière à réflexion.

Figure 9. Projections de l'évolution de la proportion des personnes âgées de 65 ans et +, entre 1981 et 2024, Québec (TÉ)



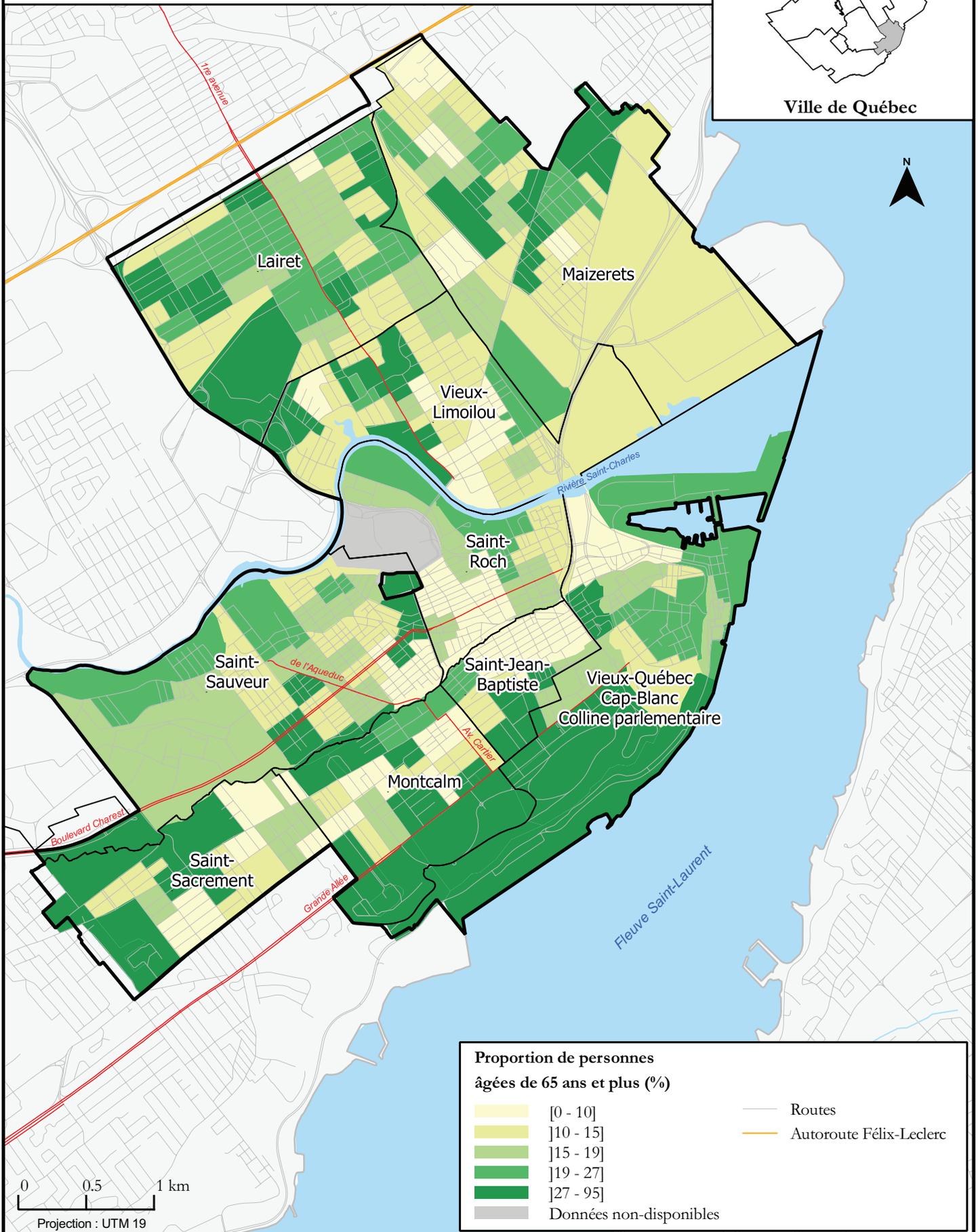
Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ (2010) Projection de la population des municipalités 2009-2024.

Enfin, la Figure 9 montre l'évolution pour la ville de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, qui composent le TÉ de Québec, de 1981 à 2024. (Détails à l'Annexe 3) Il en ressort que la Ville de Québec est celle qui comprend actuellement la plus grande proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, mais les deux plus petites villes de ce secteur connaîtront une croissance accélérée de cette proportion au cours des prochaines années.

Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC

En 2011, certains secteurs de l'arrondissement de La Cité-Limoilou se caractérisent par la présence d'une forte proportion de personnes de 65 ans et plus, c'est-à-dire que la population est composée de 27 % ou plus d'aînés. Ces secteurs se situent dans les

Figure 10. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, Arrondissement de La Cité-Limoilou



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

quartiers Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire, Montcalm, Saint-Sacrement, Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Limoilou comme en témoigne la carte montrant la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population (Figure 10). À des fins de comparaison, une carte de la proportion de personnes de 65 ans et plus pour l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est disponible à l'Annexe 4.

Les hommes et les femmes

Dans le groupe des 65 ans et plus, les hommes sont moins nombreux que les femmes en 2011, dans le territoire équivalent de Québec (Tableau 8). Ce phénomène est le même à la grandeur du territoire de la région de la Capitale-Nationale. Les hommes ne composent en effet que 40,6 % de la population des 65 ans et plus. Leur présence se fait encore plus rare chez les 75 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que 35,2 % (ou un peu plus du tiers) de la population totale de ce groupe d'âge.

Tableau 8. Distribution des 65 ans et plus, selon le sexe, par municipalité, Québec (TÉ), en 2011

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 à 74 ans	75 ans +	% H 65 ans et +	% H 75 ans et +	65 à 74 ans	75 ans +	% F 65 ans et +	% F 75 ans et +
Québec (TÉ)	99 165	24 115	16 185	40,6%	35,2%	29 120	29 745	59,4%	64,8%
Notre-Dame-des-Anges	385	15	55	18,2%	15,9%	25	290	81,8%	84,1%
Ville de L'Ancienne-Lorette	2 935	830	450	43,6%	39,5%	965	690	56,4%	60,5%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1 905	545	310	44,9%	36,3%	505	545	55,1%	63,7%
Ville de Québec	93 995	22 735	15 385	40,6%	35,3%	27 645	28 230	59,4%	64,7%
Arr. Beauport	13 280	3 425	2 005	40,9 %	33,9 %	3 940	3 910	59,1 %	66,1 %
Arr. Charlesbourg	15 480	4 000	2 560	42,4 %	38,1 %	4 760	4 160	57,6 %	61,9 %
Arr. La Cité-Limoilou	21 725	4 485	3 545	37,0 %	31,0 %	5 805	7 890	63,0 %	69,0 %
Arr. La Haute-Saint-Charles	8 530	2 730	1 200	46,1 %	40,8 %	2 860	1 740	53,9 %	59,2 %
Arr. Les Rivières	12 565	3 120	2 005	40,8 %	35,8 %	3 845	3 595	59,2 %	64,2 %
Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	22 430	4 975	4 065	40,3 %	36,9 %	6 445	6 945	59,7 %	63,1 %

Source: Statistique Canada, *Recensement de 2011*, Produit no 98-311-XCB2011026-03 au catalogue de Statistique Canada. Les totaux ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes.

En ce qui a trait aux projections concernant la répartition entre les hommes et les femmes de 2006 à 2031, le Tableau 9 montre que la population d'hommes âgés de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que celle des femmes du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans le territoire équivalent de Québec. Pour

l'interprétation de ce tableau, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans le territoire équivalent de Québec, le taux de croissance des hommes se situe à 1,034. Cela signifie que la population masculine augmentera de 3,4 % par année. Après un an, il y aura 3,4 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 3,4 % plus d'hommes qu'après la première année, soit un peu plus de 6,8 % de plus par rapport à la population initiale.

Tableau 9. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Hommes de 65 ans et +			Femmes de 65 ans et +		
	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen
MRC de Charlevoix	1 092	2 556	1,035	1 463	2 720	1,025
MRC de Charlevoix-Est	1 294	2 560	1,028	1 566	2 785	1,023
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 641	4 354	1,040	1 889	4 283	1,033
MRC de La Jacques-Cartier	1 171	3 394	1,043	1 036	2 882	1,042
MRC de L'Île-d'Orléans	568	1 187	1,030	579	1 077	1,025
MRC de Portneuf	3 515	8 470	1,036	4 393	8 806	1,028
Québec (TÉ)	32 459	75 485	1,034	49 273	96 459	1,027

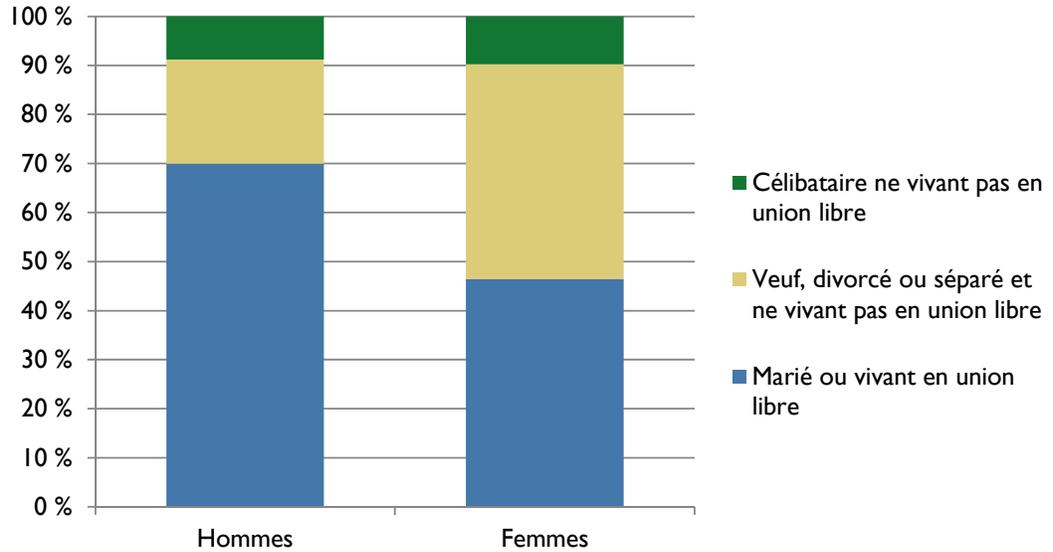
Source: ISQ (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même âge. On constate, malgré cela, que les hommes demeureront moins nombreux (75 485) que les femmes (96 459) dans ce groupe d'âge. Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même groupe d'âge. On constate, malgré cela, que les hommes demeureront moins nombreux (75 485) que les femmes (96 459) dans ce groupe d'âge.

L'état matrimonial des aînés

En 2011, dans la ville de Québec, un peu plus de deux hommes âgés de 65 ans et plus sur trois étaient mariés ou vivaient en union libre (70%) alors qu'un peu moins d'une femme sur deux se trouvait dans la même situation matrimoniale (47%). Dans ce groupe d'âge, 9 % des femmes sont célibataires (jamais légalement mariées), alors que 10 % des hommes vivent cette situation. (Figure 11)

Figure 11.
État
matrimonial
des personnes
âgées de
65 ans et plus,
Ville de
Québec,
2011



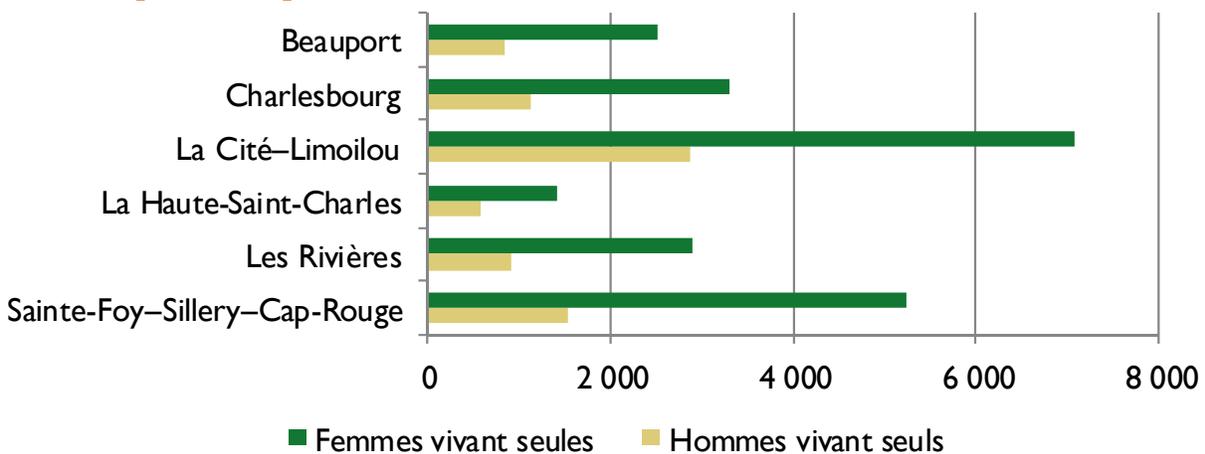
N.B. Les données présentées dans cette section représentent l'ensemble de la Ville de Québec. Les données par arrondissement n'étaient pas disponibles au moment de l'écriture de ce portrait.

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011043.

Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seules. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

Figure 12. **Proportion de ménages privés composés d'une personne vivant seule, 65 ans et plus, par sexe et par arrondissement**



Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*.

En 2011, sur les 62 190 ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus de la ville de Québec, 30 255 sont composés d'une personne vivant seule, soit 48 % de

cette population. Dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou il y a 18 895 ménages privés dont le soutien principal est un aîné, et parmi eux, 9 930 sont composés de personnes vivant seules. Ce qui représente 52 % de ce segment de la population dans cet arrondissement.

Ces personnes seules sont principalement des femmes, ce qui n'étonne pas si l'on considère qu'elles sont généralement plus nombreuses dans cette tranche d'âge. Toutefois, en regardant la proportion de personnes seules selon le sexe, à la Figure 12 et au Tableau 10, il ressort que les femmes sont non seulement plus nombreuses, mais une proportion plus élevée de femmes que d'hommes vit seule.

Tableau 10. Nombre et proportion d'aînés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, Québec (TÉ) et arrondissements, 2011

Lieu	Nombre d'hommes vivant seuls		Nombre de femmes vivant seules		Proportion* d'hommes vivant seuls (%)		Proportion* de femmes vivant seules (%)	
	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +
Québec (TÉ)	4 705	3 355	10 655	12 400	20,1 %	24,3 %	38,0 %	55,7 %
Notre-Dame-des-Anges**	0	0	0	0	–	–	–	–
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	45	40	110	60	8,7 %	20,5 %	23,2 %	29,3 %
Ville de L'Ancienne-Lorette	100	85	280	310	12,1 %	22,4 %	29,8 %	54,9 %
Ville de Québec	4 560	3 230	10 270	12 030	20,6 %	24,4 %	38,6 %	55,9 %
Arr. Beauport	530	320	1 285	1 230	16,3 %	19,6 %	35,2 %	50,0 %
Arr. Charlesbourg	625	495	1 565	1 730	15,9 %	21,0 %	33,1 %	51,6 %
Arr. La Cité-Limoilou	1 765	1 100	2 985	4 080	41,4 %	37,1 %	54,6 %	66,4 %
Arr. La Haute-Saint-Charles	365	220	825	580	13,8 %	21,1 %	28,8 %	42,8 %
Arr. Les Rivières	475	425	1 340	1 545	15,9 %	24,1 %	36,2 %	55,6 %
Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	795	730	2 360	2 885	16,4 %	21,2 %	37,7 %	54,3 %

* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

** Statistique Canada indique qu'il n'y a pas de ménage privé dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Source : Pour les villes de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette et pour Québec (TÉ) : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011031; Pour les arrondissements de la ville de Québec : Ville de Québec (2011), Base de données *LdrProfil11-ARR_2011*.

Le Tableau 10 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d'hommes et de femmes seuls pour chacun des arrondissements de la ville de Québec et des villes du TÉ Québec. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d'hommes seuls par rapport à l'ensemble des hommes du même groupe d'âge et fait de même pour les femmes. Il est ainsi possible de voir que le nombre de femmes âgées vivant seules est le plus important dans les arrondissements La Cité-Limoilou et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge que (Figure 12). Il y a 7 065 femmes âgées de 65 ans et plus vivant seules dans La Cité-Limoilou; dans Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, elles sont 5 245. Ces mêmes arrondissements comprennent aussi le plus grand nombre d'hommes vivant seuls. Il y a 2 865 hommes vivant seuls dans La Cité-Limoilou et 1 525 dans Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. À l'opposé, c'est dans La Haute-Saint-Charles que les personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules sont le moins nombreuses (585 hommes, 1 405 femmes).

Les données sur la population âgée entre 65 et 74 ans montrent que 41 % des hommes de ce groupe vivent seuls dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Cette proportion se situe à 55 % pour les femmes du même âge. La proportion de femmes âgées de 75 ans et plus vivant seules augmente à 66 %. Phénomène unique à l'arrondissement par rapport aux autres secteurs de la ville, en vieillissant les hommes deviennent proportionnellement moins nombreux à vivre seuls, il y a 37 % des hommes de 75 ans et plus qui sont dans cette situation. En 2011, près de la moitié (46 %) des personnes âgées de 65 ans et plus vit seule dans La Cité-Limoilou. C'est le secteur où ce phénomène est le plus important de la région de la Capitale-Nationale, où cette proportion atteint 33,6 %.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION

- De par son histoire et son vécu, l'arrondissement de La Cité-Limoilou assume une fonction de ville-centre. Ce rôle lui impose des devoirs en ce qui a trait à son aménagement.
- La population totale de l'arrondissement de La Cité-Limoilou a légèrement diminué, entre 2006 et 2011.
- La densité de la population atteint 24 937 habitants/km² dans certains secteurs de l'arrondissement et se situe à 4 820 habitants/km² dans l'ensemble. Cela en fait l'arrondissement le plus densément peuplé de la Ville de Québec et de la région de la Capitale-Nationale.
- Le portrait sur la défavorisation produit par le CSSS de la Vieille-Capitale montre que l'arrondissement de La Cité-Limoilou présente une diversité socio-économique importante, et que des secteurs plus favorisés côtoient des secteurs moins favorisés, tant du point de vue économique que social.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- L'arrondissement de La Cité–Limoilou présente de très grandes disparités quant aux conditions de vie des résidents des différents quartiers qu'il regroupe.
- Les quartiers Saint-Roch, Saint-Sauveur, Lairet et du Vieux-Limoilou présentent plusieurs signes de vulnérabilité. On y trouve un certain nombre de secteurs qui présentent une combinaison de défavorisation sociale et défavorisation matérielle fortes.
- Les quartiers situés dans la Haute-Ville, malgré qu'ils regroupent une population généralement présentant une faible défavorisation matérielle, présentent de nombreuses aires de diffusion où la défavorisation sociale est forte.
- Dans la Capitale-Nationale, le territoire équivalent (TÉ) de Québec représente près 78,7 % de la population totale. Sans surprise, ce secteur géographique regroupe la plus grande proportion de personnes de 65 ans et plus, soit 80 % de la population aînée.
- Le phénomène du vieillissement de la population est vécu de façon plus prononcée dans la ville de Québec qu'à l'échelle de la province; et l'arrondissement de La Cité–Limoilou est l'un des deux arrondissements (avec Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge) où ce phénomène est le plus présent. Alors qu'au Québec, 7,5 % de la population est âgée de 75 ans et plus, dans la ville de Québec, cette proportion se situe à 8,4 %, et dans La Cité–Limoilou ce groupe d'âge représente 10,7 % de la population.
- La Cité–Limoilou est l'arrondissement qui présente la deuxième plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (20,3 %), après Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (21,6 %); et la plus faible proportion de personnes âgées de 14 ans et moins (8,6 %).
- Alors que les cinq autres arrondissements ont connu une augmentation de la proportion de personnes âgées de 65 ans plus entre 2006 et 2011 (entre 2,1 et 3,3 points de pourcentage), cette proportion est demeurée stable dans La Cité–Limoilou, passant de 20,4 % à 20,3 %.
- L'âge médian dans le territoire de Québec (TÉ) était un peu plus élevé que dans l'ensemble du Québec en 2006 (42,0 ans par rapport à 40,5 ans au Québec). Cet écart aura tendance à augmenter avec le temps, puisque selon les données de perspectives de l'ISQ, l'âge médian augmentera à 47,7 ans dans le territoire équivalent de Québec et qu'il se situera à 45,2 ans au Québec.
- Les secteurs de l'arrondissement où la proportion d'aînés est la plus élevée (au-dessus de 27 %) se situent dans les quartiers Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire, Montcalm, Saint-Sacrement, Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Limoilou.
- Il y a moins d'hommes âgés de 65 ans et plus que de femmes de cet âge, mais leur nombre augmente plus rapidement que celui des femmes, et ce, à la grandeur du territoire de la Capitale-Nationale.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- Il y a moins d'hommes (37 %) que de femmes âgées de 65 ans et plus dans La Cité–Limoilou. Ce phénomène s'amplifie chez les personnes de 75 ans et plus. Les hommes représentent 31 % de ce groupe d'âge. Malgré que la disproportion entre les sexes soit similaire dans la plupart des secteurs de la Capitale-Nationale et de la Ville de Québec, la proportion de femmes parmi la population âgée de 75 ans et plus dans La Cité–Limoilou (69 %) est la plus élevée de la région, mise à part dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.
- L'arrondissement de La Cité–Limoilou accueille non seulement la plus grande proportion d'aînés de la Ville de Québec, mais c'est dans cet arrondissement qu'habite la plus grande proportion de personnes seules âgées de 65 ans et plus, tant chez les hommes que chez les femmes. Un peu plus de 7 000 femmes et près de 3 000 hommes âgés de 65 ans et plus vivent seuls dans cet arrondissement.

2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'aînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour aînés puis, le document présentera des données spécifiques à l'arrondissement de La Cité-Limoilou concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux aînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90 % des personnes de 65 ans et plus.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2011, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des aînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile (Figure 28).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011) Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

Tableau 11. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011

Type de logement	Total, 65 ans et +	Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs			
		Hommes	Femmes	65-74 ans	75 et +
Établissements de soins de santé et établissements connexes	1 18 260	33 750	84 520	15 625	102 635
<i>Hôpitaux généraux et spécialisés</i>	1 750	675	1 075	360	1 390
<i>Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée</i>	57 205	16 140	41 070	6 830	50 375
<i>Résidences pour personnes âgées (voir encadré)</i>	55 880	15 495	40 385	6 675	49 205
<i>Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement</i>	1 325	490	835	465	860
<i>Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale</i>	2 080	930	1 150	1 290	790
Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires	175	155	10	140	35
Refuges	85	60	25	70	15
Foyers collectifs pour enfants et adolescents	10	5	0	10	0
Logements collectifs offrant des services	1 740	1 060	680	1 230	510
<i>Maisons de chambres et pensions</i>	480	345	135	340	140
<i>Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire</i>	695	375	310	435	260
<i>Autres logements collectifs offrant des services</i>	575	330	240	455	120
Établissements religieux	8 500	1 800	6 690	1 980	6 520
Colonies huttérites	0	0	0	0	0
Autres	105	55	45	75	30
Total	1 28 860	36 875	91 985	19 135	109 725

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, Produit No. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 11) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.

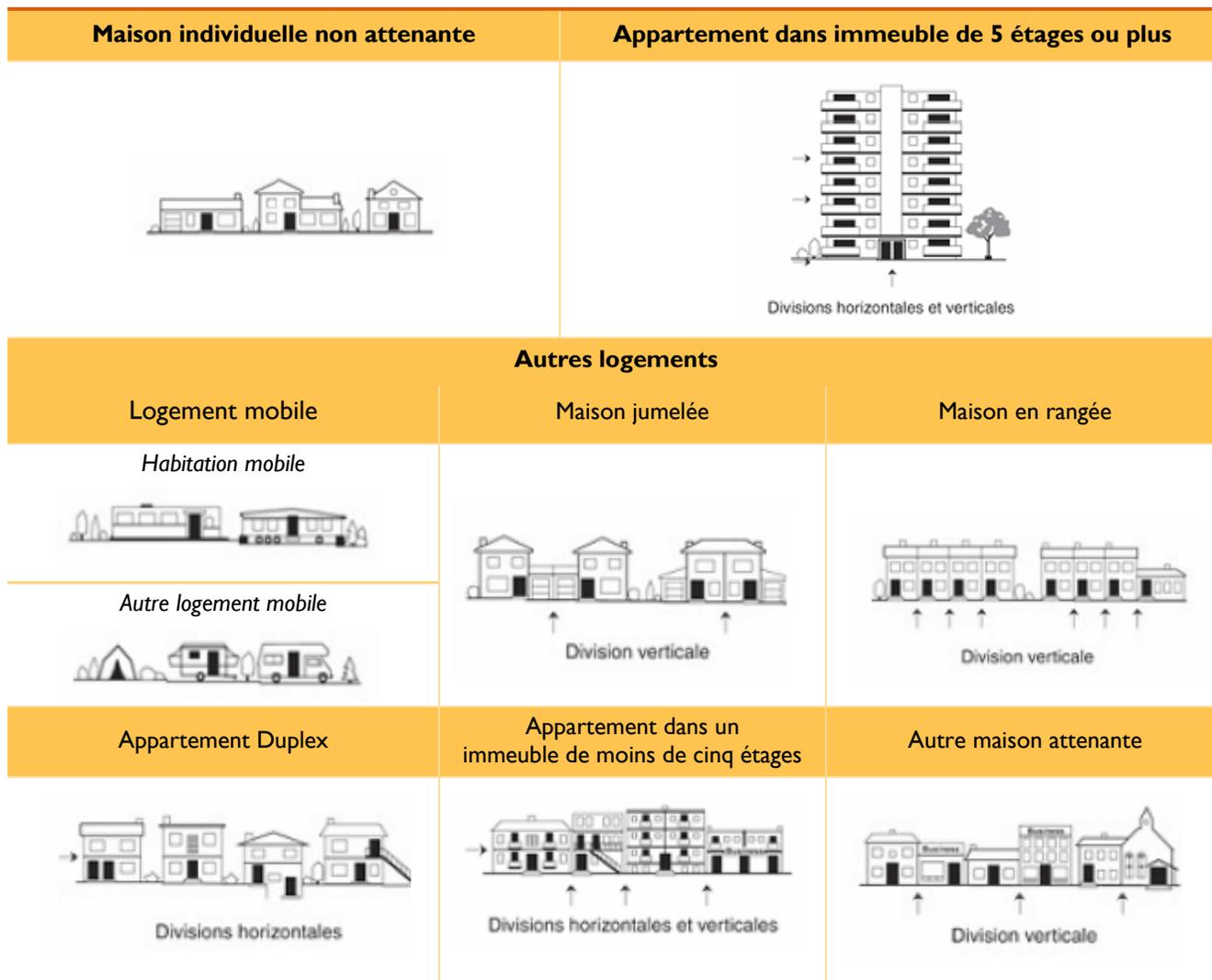
Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'ÂÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 13 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 13. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011



Source : Statistique Canada, 2011, *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011.*

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes, influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec

le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en ajoutant des rampes d'accès. Toutefois,

Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation. Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être

transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

Tableau 12. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appartement immeuble 5 étages ou +	Logement mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appartement immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Ensemble du Québec	1 128 820	49,4 %	8,7 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	8,3 %	26,2 %	0,4 %
MRC de Charlevoix	2 810	74,8 %	0 %	1,1 %	4,7 %	0,4 %	9,1 %	9,3 %	0,7 %
MRC de Charlevoix-Est	3 125	69,3 %	0 %	0,5 %	4,0 %	0,2 %	10,1 %	15,6 %	0,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 760	69,7 %	0 %	3,9 %	5,1 %	0,4 %	10,5 %	10,2 %	0,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3	2,4 %	4,7 %	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
MRC de Portneuf	8 340	76,6 %	0,1 %	0,5 %	4,1 %	0,2 %	8,5 %	9,5 %	0,4 %
Québec (TÉ)	87 540	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.



Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette

déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le Tableau 12 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le territoire équivalent de Québec (TÉ). Territoire beaucoup plus urbain et densément peuplé que les MRC de la région de la Capitale-Nationale, c'est sur le territoire équivalent de Québec que se trouve la plus petite proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle, soit 35,9 %. Ce pourcentage est nettement en-deçà de la proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle dans les MRC avoisinantes qui se situe de 69,3 % (MRC de Charlevoix-Est) à 89,4 % (MRC de L'Île-d'Orléans) de cette population. En contrepartie, un peu plus de la moitié des aînés du TÉ de Québec (50,6 %) habite dans un appartement : 35 % habitent un immeuble de moins de 5 étages et 15,6 % un immeuble de 5 étages ou plus.

Tableau 13. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus vivant en ménage privé, Québec (TÉ), 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appart. Immeuble 5 étages ou +	Log. Mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Québec (TÉ)	87 535	35,9%	15,6%	0,4%	3,7%	1,7%	7,2%	35,0%	0,5%
Notre-Dame-des-Anges*	0	–	–	–	–	–	–	–	–
Ville de L'Ancienne-Lorette	2 705	61,7%	0,0%	0,2%	5,1%	0,6%	7,2%	25,0%	0,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1 375	76,5%	3,3%	0,4%	5,2%	0,4%	4,0%	9,9%	0,4%
Ville de Québec	83 445	34,4%	16,3%	0,4%	3,7%	1,8%	7,3%	35,7%	0,5%
Arr. Beauport	11 080	43,9%	6,8%	0,2%	3,3%	0,4%	13,1%	31,8%	0,5%
Arr. Charlesbourg	14 280	47,8%	9,9%	0,5%	3,6%	1,1%	6,1%	30,8%	0,1%
Arr. La Cité–Limoilou	18 895	5,4%	31,0%	0,1%	0,7%	0,8%	9,2%	51,8%	1,1%
Arr. La Haute-Saint-Charles	7 870	63,5%	0,5%	1,5%	6,4%	1,9%	8,1%	17,9%	0,1%
Arr. Les Rivières	11 380	27,0%	5,7%	0,0%	6,4%	4,4%	7,1%	49,2%	0,3%
Arr. Sainte-Foy–Sillery –Cap-Rouge	18 895	40,1%	24,3%	0,7%	4,1%	2,4%	2,8%	25,2%	0,4%

* Statistique Canada indique qu'il n'y a pas de ménage privé dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs IVPSA.

L'analyse des données par arrondissement permet de voir que La Cité-Limoilou fait aussi bande à part au sein de la ville de Québec (Tableau 13). Dans cet arrondissement – qui comprend la vieille ville de Québec – seulement 5,4 % des personnes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle. L'arrondissement présentant la deuxième plus petite proportion de personnes de 65 ans et plus dans la même situation est Les Rivières, avec 27 %.

« Dans les quartiers centraux, le cadre bâti est moins bien adapté au vieillissement. Dans Limoilou, c'est chaleureux, c'est attachant Limoilou, mais quand t'es au troisième étage, avec un escalier en colimaçon l'hiver... [...] les risques que tu sortes sont pas mal plus faibles que les risques que tu sortes dans les blocs appartements, où il y a des cages d'escalier intérieures, avec un ascenseur. »
(Informateur clé, 2013)

La forte majorité des aînés de La Cité-Limoilou (82,8 %) loge dans des appartements situés soit dans des immeubles de moins de cinq étages (51,8 %) ou de cinq étages ou plus (31,0 %). Cette réalité soulève plusieurs enjeux concernant la capacité d'aménager les logements aux besoins changeant d'une population vieillissante afin de contribuer au maintien de leur autonomie.

Comme le montre le tableau 13, il apparaît clairement que le type de construction le plus fréquemment habité par des personnes de ce groupe d'âge est l'appartement dans une construction de moins de cinq étages. Il y a donc fort à parier que la majorité de ces personnes n'ont pas accès à un ascenseur pour se rendre à leur logement.

La Figure 14 présente la répartition des personnes de 65 ans et plus selon le sexe et le type de construction résidentielle qu'elles occupent, pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou (colonnes de gauche) et dans la ville de Québec (colonnes de droite). Il existe peu de différences entre les hommes et les femmes en ce qui a trait au type de construction dans l'arrondissement. Cette figure montre que les femmes (51%) et les

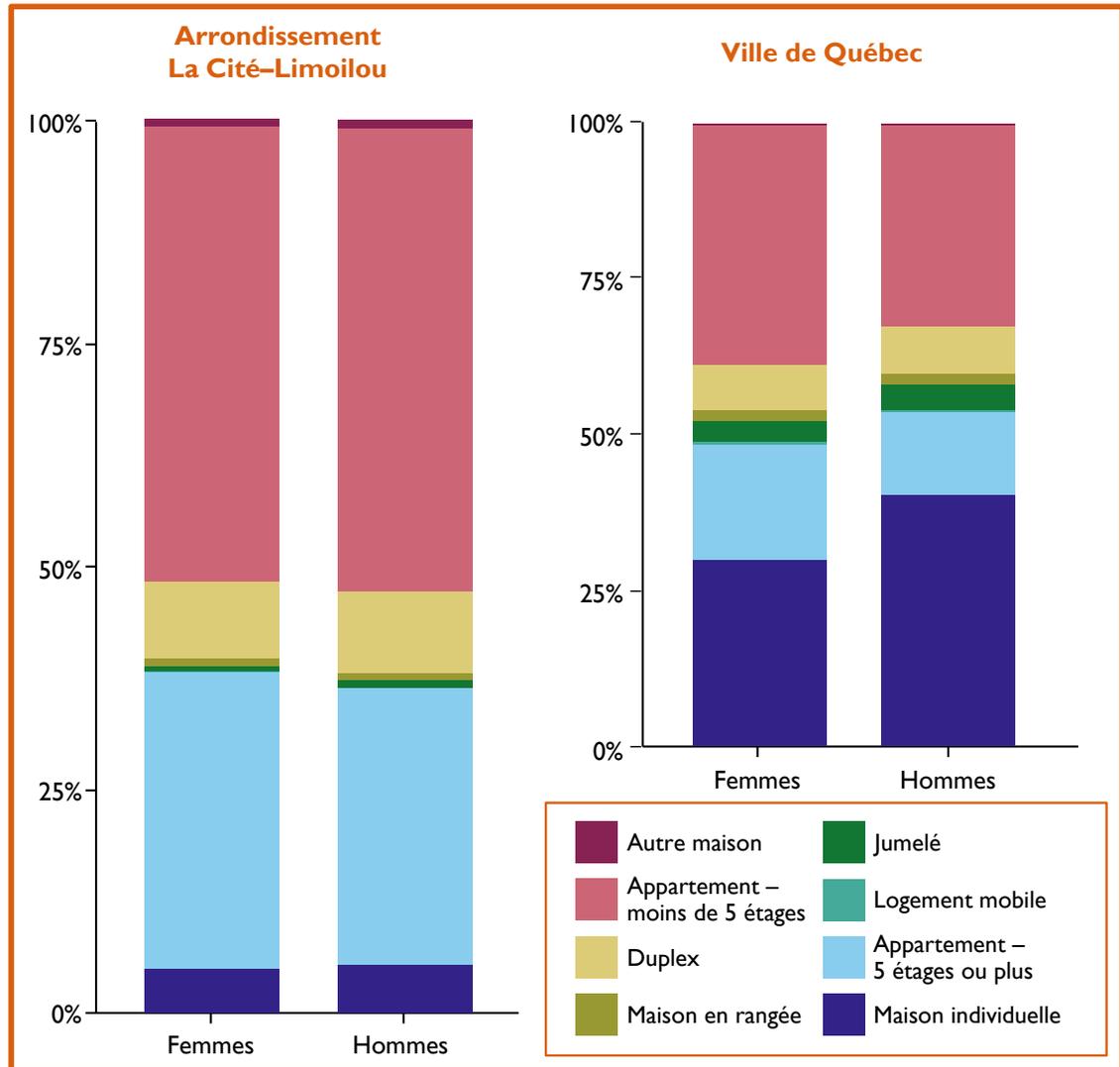
Autre logement: cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

hommes (52%) habitent en majorité dans des appartements situés dans des immeubles de moins de 5 étages, et qu'une proportion importante d'entre eux (33% des femmes et 31% des hommes) habite un appartement dans un immeuble de 5 étages ou plus. (Données complètes à l'Annexe 7). D'autre part, dans cet arrondissement, moins de un pourcent des hommes et des femmes habitent dans des maisons en rangée.

Cela contraste avec les autres arrondissements de la ville de Québec où, mis à part dans les arrondissements Les Rivières et La Cité-Limoilou, la majorité des personnes de 65 ans et plus vivent dans des maisons individuelles. La colonne des maisons individuelles illustrée dans le tableau de l'Annexe 7 permet de constater que 4,9 % des femmes et 5,4 % des hommes vivent dans une maison

individuelle dans La Cité-Limoilou. À l'opposé, c'est dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles que la proportion d'hommes et de femmes vivant dans des maisons individuelles est la plus élevée (58,8 % des femmes, 63,5 % des hommes).

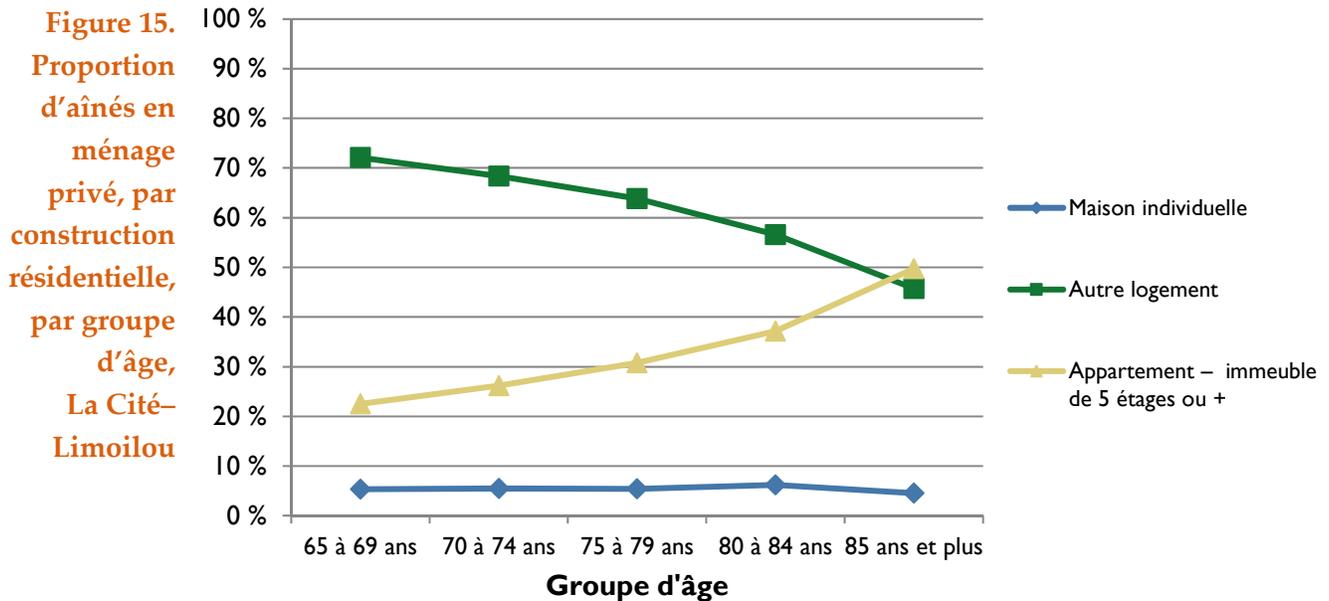
Figure 14. Types de construction résidentielle des personnes de 65 ans et plus vivant en ménage privé, selon le sexe, Arrondissement de La Cité-Limoilou et Ville de Québec



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Dans La Cité-Limoilou, la majorité des personnes vivent dans des immeubles de moins de 5 étages. C'est le cas pour 50,9 % des femmes et 51,8 % des hommes, des proportions semblables à celles de l'arrondissement des Rivières (53,5 % des femmes et 49,2 % des hommes).

Dans le but de mieux comprendre dans quel type de construction les personnes de 65 ans et plus habitent, et comment cette répartition varie avec l'âge, la Figure 15 présente la variation de la proportion d'aînés habitant trois types de construction résidentielle, pour chaque tranche de cinq ans. Comme cette figure le suggère, ce que nous appelons « autre logement » demeure le type privilégié de construction résidentielle pour les aînés de l'arrondissement de La Cité-Limoilou : 72 % des personnes âgées entre 65 et 69 ans y vivent. Il est intéressant de noter qu'en prenant de l'âge, les aînés des ménages privés de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sont de plus en plus susceptibles de vivre dans un appartement situé dans un immeuble de cinq étages ou plus. En effet, près de 50 % des personnes de 85 ans et plus, vivent dans un immeuble de ce type. Ce type de logement est d'ailleurs plus susceptible d'être équipé d'un ascenseur. L'Annexe 6 donne le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus pour les arrondissements de la ville de Québec.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Dans La Cité-Limoilou, 1 025 personnes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle non attenante, alors que 12 065 personnes de ce groupe d'âge habitent dans un « autre logement ». Parmi eux, 9 835 habitent dans un immeuble de moins de 5 étages. Notons que 61 % sont de ces personnes sont des femmes (Annexe 5). Analysant le groupe de personnes âgées de 75 ans et plus, on remarque que 485 aînés demeurent dans des maisons individuelles et 5 130 dans un « autre logement », principalement (4 120) un appartement situé dans un immeuble de moins de cinq étages (l'Annexe 5 montre la proportion de femmes selon le type de construction et l'Annexe 7 présente la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe pour La Cité-Limoilou).

2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux;; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour aînés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives qui sont destinées aux aînés.

Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec (Ducharme, 2007) a dénombré un total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

Québec. Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu

moyen des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011. Malgré la hausse, les ménages composés de personnes aînées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages. Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement. Puisque le nombre d'aînés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une chambre) pour répondre à

« Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHQ 2007)

leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

HLM Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux aînés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux aînés représentent 52,3 % du parc de logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules. Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme (<http://fhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec>). Les offices municipaux d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

Logement abordable Québec. Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

OBNL Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %) des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus (Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

Coopératives La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête, la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir *Lexique*). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise; près du quart des ménages avaient un revenu en dessous de 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

Les résidences privées pour aînés (RPA)

Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des **personnes âgées autonomes**, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des **personnes âgées semi-autonomes**, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2*)

Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013.

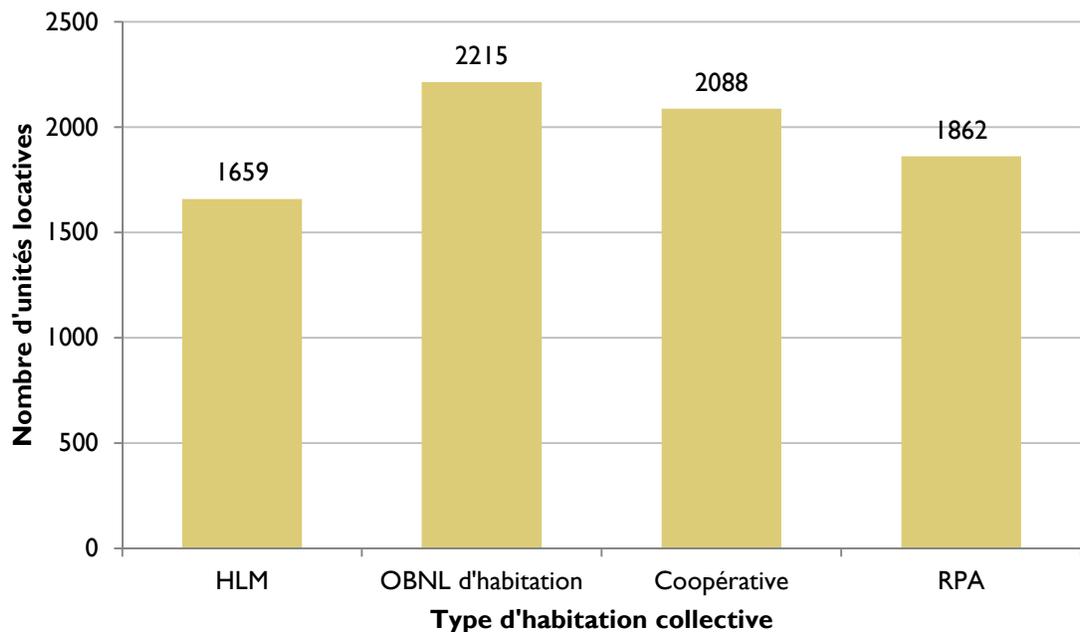
Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

Les habitations collectives pour aînés dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d'habitations est située en milieu urbain et les résidences privées pour aînés (RPA) sont le type d'habitation collective le plus répandu, représentant 47,1 % de l'offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, 532 habitations collectives pour aînés ont été répertoriées, dont 422 sont situées à l'intérieur des limites de la Ville de Québec. L'arrondissement de La Cité-Limoilou accueille, quant à lui, 196 habitations collectives pour aînés, offrant 7 824 unités locatives, ce qui représente 32,5 % de l'offre totale pour ce type d'appartement dans la Capitale-Nationale (24 107 unités). C'est la plus forte concentration d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés de la région. La Figure 16 illustre la distribution de ces unités locatives destinées aux aînés dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou selon le type d'habitation collective. (Inventaire à l'Annexe 8).

Figure 16.
Nombre d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, par type d'habitation, La Cité-Limoilou



Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Près de trois unités locatives sur dix (28,3 %) disponibles dans l'arrondissement sont offertes dans des OBNL d'habitation. Les unités locatives en résidence privée (RPA) (1 862) représentent 23,8 % de l'ensemble des appartements disponibles; celles en HLM (1 659) représentent 21,2 % de l'offre et celles en coopérative (2 088) 26,7 %.

Tableau 14. Nombre d'habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, Capitale-Nationale

Lieu	RPA	HLM	OBNL	COOP	Total
Arr. Beauport	23	7	7	24	61
Arr. Charlesbourg	12	6	6	10	34
Arr. La Cité-Limoilou	21	27	43	105	196
Arr. La Haute-Saint-Charles	11	8	7	6	32
Arr. Les Rivières	17	4	11	29	61
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	18	9	5	6	38
MRC de Charlevoix	3	1	4	0	8
MRC de Charlevoix-Est	4	3	4	1	12
MRC de La Côte-de-Beaupré	7	7	2	1	17
MRC de La Jacques-Cartier	3	2	4	1	10
MRC de L'Île-d'Orléans	1	0	1	0	2
MRC de Portneuf	21	15	6	4	46
Ville de L'Ancienne-Lorette	4	5	0	2	11
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1	1	1	0	3
Wendake	–	1	–	–	1
TOTAL	146	96	101	189	532

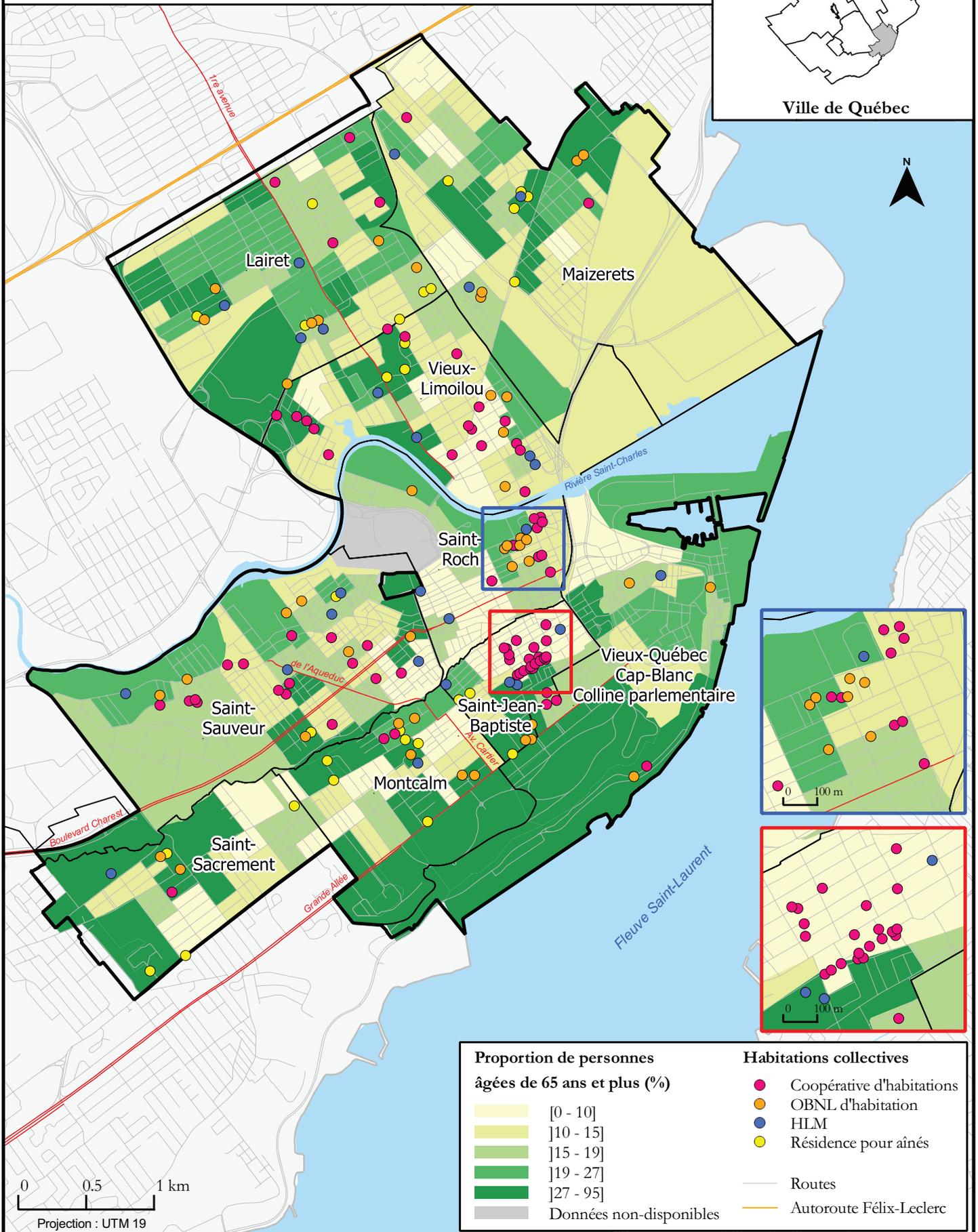
Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Afin de bien comprendre l'ensemble du portrait de l'offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 14 indique le nombre d'habitations collectives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d'habitation, alors que le Tableau 15 présente le nombre total d'unités locatives pour ces mêmes secteurs. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L'ensemble des coopératives d'habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle.

La Cité-Limoilou accueille le plus grand nombre d'unités en coopératives, en OBNL et en HLM de la région. Les 2 215 unités locatives en OBNL dans La Cité-Limoilou représentent 28,3 % de l'ensemble des unités en habitation collective de l'arrondissement et près de 50 % des OBNL de la région de la Capitale-Nationale. Cet arrondissement accueille 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge qui regroupent le plus d'unités en RPA de la région, soit environ 18 % des unités offertes dans ce type d'habitation collective.

La carte présentée à la Figure 17 montre la distribution des habitations collectives pour aînés dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Il est possible d'y voir que peu de

Figure 17. Carte de distribution des habitations collectives destinées aux aînés, La Cité-Limoilou



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

résidences privées (RPA) sont situés dans les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur. Par contre, ces quartiers regroupent un plus grand nombre de coopératives et d'OBNL. Les quartiers Moncalm, Lairet et Maizeret comprennent, quant à eux, un plus grand nombre de RPA.

Tableau 15. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale

Lieu	RPA		HLM		OBNL		COOP		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Arr. Beauport	1 662	63,3%	355	13,5%	213	8,1%	394	15,0%	2 624	10,9%
Arr. Charlesbourg	1 574	67,4%	343	14,7%	192	8,2%	226	9,7%	2 335	9,7%
Arr. La Cité-Limoilou	1 862	23,8%	1 659	21,2%	2 215	28,3%	2 088	26,7%	7 824	32,5%
Arr. La Haute Saint-Charles	523	40,0%	288	22,0%	288	22,0%	208	15,9%	1 307	5,4%
Arr. Les Rivières	2 019	53,5%	236	6,3%	711	18,8%	809	21,4%	3 775	15,7%
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge	1 976	62,3%	639	20,1%	390	12,3%	168	5,3%	3 173	13,2%
MRC de Charlevoix	24	23,1%	20	19,2%	60	57,7%	0	0,0%	104	0,4%
MRC de Charlevoix-Est	35	18,7%	76	40,6%	56	29,9%	20	10,7%	187	0,8%
MRC de La Côte-de-Beaupré	380	59,4%	138	21,6%	61	9,5%	61	9,5%	640	2,7%
MRC de La Jacques-Cartier	59	27,2%	63	29,0%	85	39,2%	10	4,6%	217	0,9%
MRC de L'Île-d'Orléans	27	52,9%	0	0,0%	24	47,1%	0	0,0%	51	0,2%
MRC de Portneuf	632	58,5%	238	22,0%	132	12,2%	79	7,3%	1 081	4,5%
Ville de L'Ancienne-Lorette	430	73,4%	120	20,5%	0	0,0%	36	6,1%	586	2,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	143	81,7%	15	8,6%	17	9,7%	0	0,0%	175	0,7%
Wendake	0	–	28	100%	0	–	0	–	28	0,1%
TOTAL	11 346	47,1%	4 218	17,5%	4 444	18,4%	4 099	17,0%	24 107	100%

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Parmi les habitations collectives de l'arrondissement, il est intéressant de noter la présence de l'OBNL *Les Habitations vivre chez-soi (HVCS)*, qui présente un concept novateur, intergénérationnel et interculturel. Cette habitation offre 92 unités de logement social dans le quartier Saint-Sauveur, dont 50 sont dédiées aux aînés. Cet OBNL d'habitation vise trois objectifs principaux : offrir des logements de qualité accessibles à une population présentant une mixité socio-économique et culturelle; contribuer au soutien à domicile d'aînés à faible revenu en offrant, sur place, des services de santé et de services sociaux; et, développer une vie communautaire en contribuant au développement de relations générationnelles, intergénérationnelles et interculturelles. Outre le fait que la moitié des logements sont subventionnés par la Société d'habitation du Québec (SHQ), une des particularités de cette habitation collective est qu'on y trouve en permanence des professionnels de santé du soutien à domicile du CLSC qui offrent soins et services aux résidents de l'OBNL.

Il faut noter que l'organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (Tableaux 14 et 15). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n'a donc pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake ».

Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D'autre part, les services d'une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l'habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par jour ainsi qu'à des collations, alors que dans d'autres habitations collectives, cela signifie qu'ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Tableau 16. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, Arrondissement de La Cité-Limoilou

Services	Nombre d'habitations collectives
Repas	29
Assistance personnelle	24
Soins infirmiers	19
Aide domestique	26
Loisirs	26
Sécurité	26
Total d'habitations collectives pour aînés avec services sur le territoire	29
Total d'habitations collectives pour aînés sur le territoire	196

Source : MSSS, *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

Lorsqu'une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu'il y a un infirmier présent dans l'habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d'assistance personnelle comprennent généralement les services d'aide au bain, d'aide à l'hygiène et à l'habillage, les soins d'incontinence, ou l'aide à la mobilisation. Les services d'aide domestique peuvent comprendre l'aide à la préparation des repas, l'entretien des vêtements, l'entretien ménager, ou l'entretien de la literie. Lorsque des services de loisirs sont offerts, c'est qu'il y a des activités ou des sorties organisées par l'habitation collective. Finalement, selon l'habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d'un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d'un système interne d'appel à l'aide (MSSS, 2013).

De l'ensemble des habitations collectives pour aînés de La Cité-Limoilou, 26 ont une certification du MSSSS, 24 offrent des services de repas, 19 offrent des services de soins infirmiers et 11 offrent l'ensemble des six services recensés (Tableau 16).

2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le marché locatif. Dans son rapport sur le marché locatif publié en 2012, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) présente des données sur la RMR de Québec. Les zones définies par la SCHL ne correspondent pas exactement aux limites des arrondissements et des MRC de la région, il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques de la région.

La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec comprend le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

Selon les zones définies par la SCHL, l'arrondissement de La Cité-Limoilou se trouve principalement représenté par les Zones 1 (Basse-Ville de Québec et Vanier) et 2 (Haute-Ville de Québec) du sous-secteur Centre-Nord (Annexe 9).

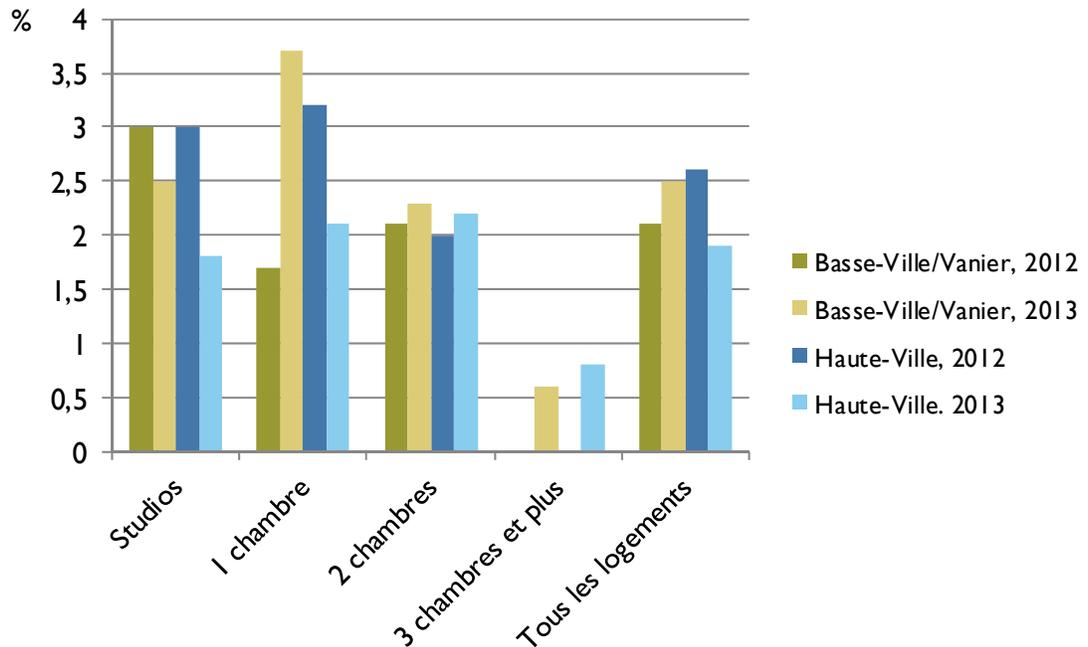
La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à l'Annexe 9. (SCHL, 2013b) Les zones Basse-Ville, Haute-Ville et Vanier présentent des données d'intérêt pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Dans ce document, l'arrondissement de La Cité-Limoilou est en effet couvert par certaines sections des secteurs Basse-Ville et Vanier, de même que par le secteur Haute-Ville.

Afin de comprendre la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées, il est important de connaître le contexte locatif dans son ensemble. Celui-ci peut parfois être en mesure de

répondre aux besoins de la clientèle âgée autonome. Dans le cas des zones Basse-Ville/Vanier et Haute-Ville, le marché locatif général est demeuré sensiblement stable de 2012 à 2013, comme le montre la Figure 18 (Données complètes à l'Annexe 10). Le taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements de la zone se situait à 2,5 % en 2013

dans la zone Basse-Ville/Vanier, une légère montée par rapport au 2,1 % de 2012. Dans la zone Haute-Ville, le taux d'inoccupation était le plus élevé de la RMR de Québec en 2012, soit 2,6%, mais en 2013 il était de 1,9 %, en-dessous du taux moyen de la RMR de 2,3 %. Les logements locatifs sont donc moins disponibles en 2013 qu'en 2012.

Figure 18.
Inoccupation
(%),
logements
locatifs,
selon le
nombre de
chambres,
RMR de
Québec,
Haute-Ville et
Basse-Ville de
Québec,
2012-2013



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL. C'est le cas en 2012 pour les appartements comportant 3 chambres et plus dans les deux secteurs présentés.

Source : SCHL (2013c). *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, octobre 2013*, « Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ».

En 2013, ce sont les studios qui ont le plus fort taux d'inoccupation (qui sont donc les moins disponibles) dans la zone Basse-Ville/Vanier, avec un taux d'inoccupation de 2,5 %. Dans la zone Haute-Ville, ce sont aussi les studios qui sont les moins disponibles (1,8 % d'inoccupation). Le taux d'inoccupation des studios se situait à 3 % dans les zones Basse-Ville/Vanier et Haute-Ville en 2012. Pour tous les types de logements, les taux d'inoccupation sont en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (Roy, 2006; IRIS, 2006). Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

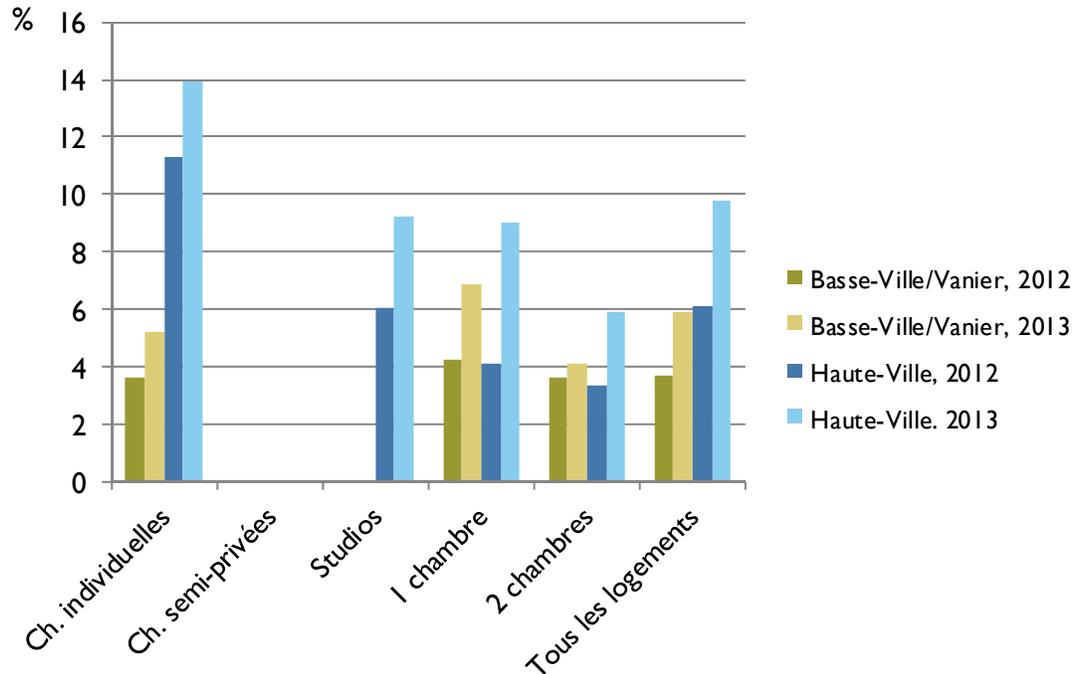
Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au Québec en 2013, selon les données de la SCHL (2013b). Ce taux atteint 8,7 % en février 2013, une légère hausse par rapport à la même période l'année précédente (8,4 %). Le

taux d'inoccupation des places standards a augmenté en 2013 par rapport à 2012 dans les secteurs Haute-Ville et Basse-Ville/Vanier, atteignant même 13 % pour les chambres individuelles.

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées.

Figure 19.
Inoccupation
(%) des places
standards
par type
d'unité
(RPA),
Basse-Ville/
Vanier et
Haute-Ville,
RMR de
Québec



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL. C'est le cas pour les chambres semi-privées, pour les deux années et les deux secteurs représentés, ainsi que pour les studios du secteur Basse-Ville/Vanier, en 2012 et 2013.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, page 8.

La RMR de Québec présente un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,3 % en 2013, ce qui représente une légère détente par rapport au taux de 2012 qui était de 5,2 %. Le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités, sauf pour les appartements de deux chambres. La SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec (Figure 19) qui présente les conditions de marché les plus serrées (SCHL, 2013b). Le secteur Québec-Basse-Ville/Vanier (qui comprend les quartiers de Limoilou, Saint-Roch, Saint-Sauveur et Vanier) présente un marché beaucoup plus restreint que celui de Québec-Haute-Ville (qui comprend Saint-Jean-Baptiste et Montcalm), surtout pour les chambres individuelles.

2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis.

Taux d'effort médian

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Cela signifie que dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 85 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 17).

Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement aux personnes à faible revenu (Québec, 2013c). Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées.

La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution).

Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion

du revenu que le ménage consacre aux coûts du logement. Le Tableau 17 présente le taux d'effort médian dans chacune des MRC de la Capitale-Nationale, ainsi que pour le Territoire équivalent de Québec (TÉ), pour les propriétaires et les locataires. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ.

Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010b), le taux d'effort médian se situait à 17,6 % en 2006 pour l'ensemble des ménages privés du Territoire équivalent de Québec. Il s'établissait à 18,4 % pour les personnes âgées entre 65 et 74 ans, atteignait 23 % pour le groupe des 75 à 84 ans. C'est toutefois le groupe des 85 ans et plus qui consacrait la plus grande proportion de ses revenus pour se loger, soit près du tiers (32,5 %). On constate ainsi que le taux d'effort augmente avec l'âge et que les locataires présentent un taux d'effort plus élevé que celui des propriétaires. Les locataires âgées entre 65 à 74 ans consacrent 26,6 % de leurs revenus pour leur logement. Ce taux atteint 38,9% pour les personnes âgées entre 85 ans et plus (SHQ, 2010b).

Tableau 17. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Tous les ménages (+ de 15 ans)			65-74 ans			75-84 ans			85 ans et plus		
	T	P	L	T	P	L	T	P	L	T	P	L
Le Québec	17,4	14,1	23,7	17,3	12,3	26,9	20,0	13,6	29,8	26,1	15,8	34,9
Capitale Nationale (région)	17,2	13,9	22,6	17,1	12,2	26,4	21,0	13,5	28,8	29,5	15,2	38,6
MRC de Charlevoix	14,7	13,8	19,1	11,4	10,6	20,5	17,6	17,0	17,4	24,0	24,8	23,8
MRC de Charlevoix-Est	14,6	12,7	20,0	11,9	12,4	26,0	17,0	13,5	30,2	17,7	nd	38,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	14,0	13,6	18,9	13,2	11,5	26,0	14,7	13,1	27,9	18,2	19,1	14,4
MRC de La Jacques-Cartier	15,0	15,2	13,4	14,0	13,7	nd	12,5	12,5	10,1	7,9	7,1	nd
MRC de l'Île-d'Orléans	12,4	11,5	17,3	9,2	8,7	15,8	10,6	nd	30,9	nd	nd	nd
MRC de Portneuf	13,9	13,3	20,9	15,0	12,7	24,3	15,5	13,4	24,0	20,7	15,2	27,4
Québec (TÉ)	17,6	13,8	22,8	18,4	12,6	26,6	23,0	12,9	30,4	32,5	14,3	38,9

Notes : *Tous les ménages*: Ensemble des ménages privés du Québec (+15 ans); *T* : Taux d'effort médian pour les ménages privés du groupe d'âge; *P* : Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires de leur logement; *L* : Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd* : non disponibles ou non indiquées pour des raisons de confidentialité.

Source : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour la SHQ, tableau n. 21.

Coûts des places standards, RPA

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situait à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le loyer moyen pour une

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

place standard s'élevait à 1 600 \$, soit 19 \$ de plus que l'année précédente (SCHL, 2012b). Les coûts d'un logement avec une chambre s'élèvent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres. Le secteur comprenant Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin affiche le loyer moyen le plus élevé (1 914 \$) alors que le secteur Ouest de la Rive-Sud présente le loyer le moins élevé (1 352 \$). Sur la Rive-Nord, c'est le secteur Québec – Basse-Ville qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$). (SCHL, 2013b)

Coûts des logements privés

Le Tableau 18 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus) (SHQ, 2010c). À Québec (TÉ), le coût médian pour un propriétaire était de 741 \$ par mois, ce qui est supérieur au coût médian déboursé par un propriétaire de la

province de Québec (717 \$). Les locataires de Québec quant à eux déboursaient un coût médian de 572 \$ dans la région de Québec (TÉ). Ainsi, l'écart entre les ménages propriétaires et les ménages locataires se situait à 169 \$ pour Québec (TÉ), un écart plus important que celui de la Capitale-Nationale (139 \$) ou du Québec (151 \$).

Tableau 18. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Propriétaires (\$ CA)	Locataires (\$ CA)	Écart entre propriétaires et locataires
Le Québec	717 \$	566 \$	151 \$
Capitale Nationale	700 \$	561 \$	139 \$
MRC de Charlevoix	451 \$	459 \$	-8 \$
MRC de Charlevoix-Est	466 \$	481 \$	-15 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	583 \$	467 \$	116 \$
MRC de La Jacques-Cartier	834 \$	551 \$	283 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	476 \$	600 \$	-124 \$
MRC de Portneuf	500 \$	425 \$	75 \$
Québec (TÉ)	741 \$	572 \$	169 \$

Source : SHQ (2010c). Basé sur : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (C0-1049), tableau no. 15.

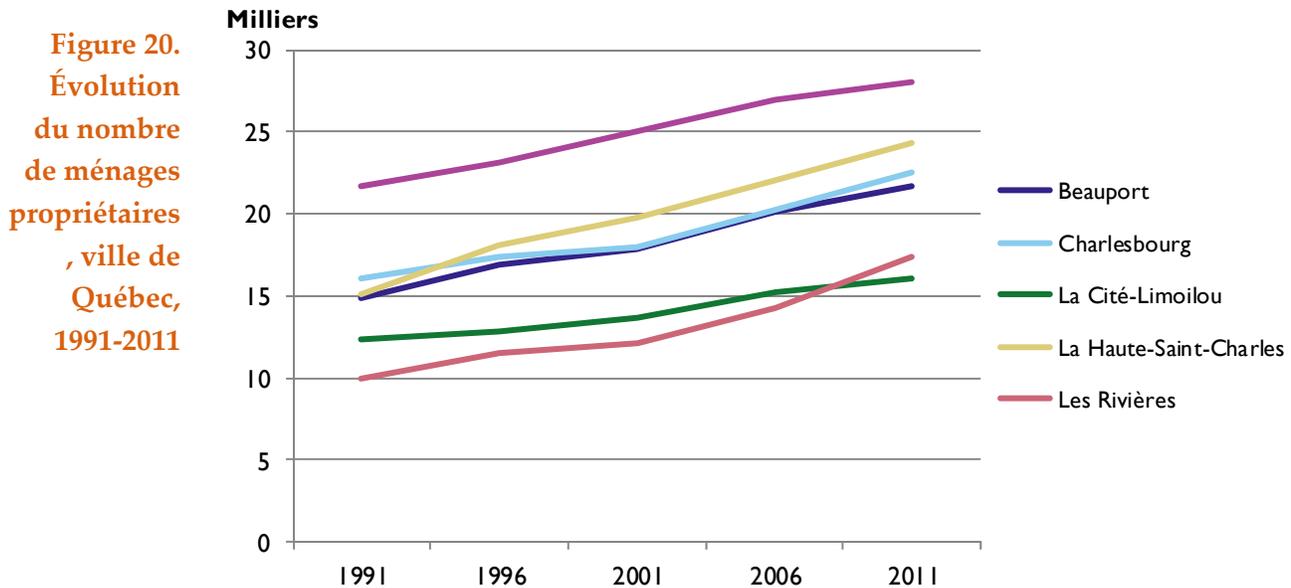
Il est à noter, qu'en ce domaine comme dans d'autres, La Cité-Limoilou accueille deux réalités opposées à l'intérieur de son territoire; on y trouve en effet les zones de location les plus coûteuses et les moins coûteuses. Selon le Rapport sur le marché de la location de la SCHL (2012), la Haute-Ville est une des trois zones qui se distinguent par des loyers moyens plus élevés que la moyenne de la RMR de Québec. En effet, cette zone présente un loyer moyen de 912 \$ pour un appartement de deux chambres, ce qui se situe au-dessus de la moyenne de la RMR qui s'établit à 741 \$ pour un appartement de la même taille. Les deux autres zones à loyer élevé de la RMR sont Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge/Saint-Augustin-de-Desmaures (846 \$) et Les Rivières/L'Ancienne-Lorette (808 \$). Ainsi, les zones centrales de la ville présentent « des loyers plus élevés, sauf le secteur de la Basse-Ville, où le parc immobilier est âgé et de qualité généralement moindre qu'en Haute-Ville, par exemple. » (SCHL, 2012b) Le coût moyen de location dans la Basse-Ville pour un appartement à deux chambres se situe à 656 \$, ce qui en fait le quartier le moins dispendieux de la RMR.

Tableau 19. Mode d'occupation des logements, ménages privés, ville de Québec, par arrondissement, 2011

Lieu	Nombre total de ménages privés	Propriétaires		Locataires	
	N	N	%	N	%
Le Québec	3 185 680	1 917 735	60,2 %	1 267 940	39,8 %
Ville de Québec	245 365	129 870	52,9%	115 500	47,1%
Beauport	33 395	21 680	64,9%	11 720	35,1%
Charlesbourg	36 300	22 535	62,1%	13 770	37,9%
La Cité–Limoilou	62 230	16 010	25,7%	46 225	74,3%
La Haute-Saint-Charles	31 820	24 330	76,5%	7 490	23,5%
Les Rivières	32 670	17 330	53,0%	15 340	47,0%
Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	48 945	27 985	57,2%	20 960	42,8%

Source : Ville de Québec (2013a). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil de la population au lieu de résidence - synthèse.* (Basé sur : Statistique Canada, Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011, compilation spéciale).

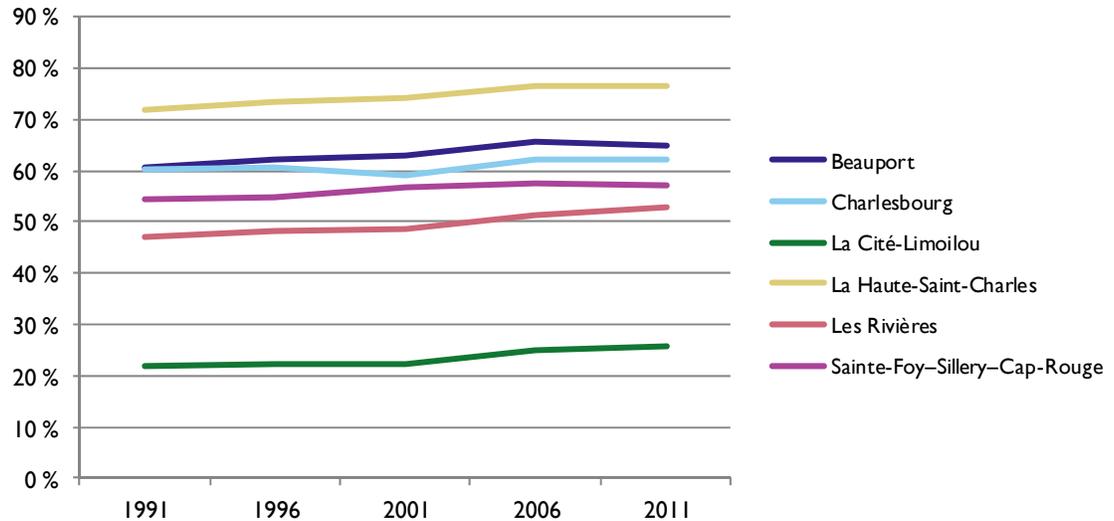
Arrondissement central de la ville de Québec, La Cité–Limoilou accueille une grande proportion des logements locatifs de la ville (40 %). Il n'est donc pas étonnant de constater que cet arrondissement présente le taux de propriété le plus faible de la ville de Québec, soit 26 %. C'est l'arrondissement de Beauport qui présente le taux le plus élevé, à 65 %. À l'échelle de la Capitale-Nationale, la MRC de La Jacques-Cartier possède le taux de propriété le plus élevé, soit 86 %. À titre de comparaison, le taux de propriété pour l'ensemble du Québec se situe à 60 %.



Source : Ville de Québec (2013). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil abrégé au lieu de résidence pour 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.*

La Figure 20 montre l'évolution de nombre de ménages privés propriétaire par arrondissement pour la ville de Québec, de 1991 à 2011. Il apparaît qu'au cours de dix dernières années, deux arrondissements ont connu des croissances plus rapides, La Haute-Saint-Charles et Les Rivières.

Figure 21.
Évolution
du taux de
propriété,
ville de
Québec,
1991-2011



Source : Ville de Québec (2013). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements*. Profil abrégé au lieu de résidence pour les années 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

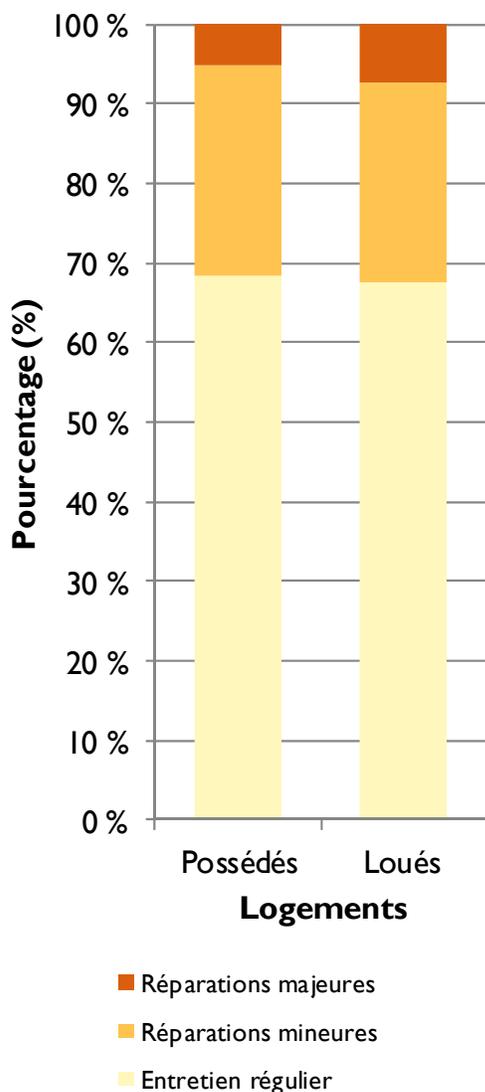
La Cité-Limoilou a connu pour sa part une progression plus modeste pour s'établir à 16 010 ménages propriétaires en 2011, comparativement à 12 350 ménages du même type en 1991. La Figure 21 souligne, d'autre part, que la hausse du nombre de ménages propriétaires a eu une influence limitée sur le taux de propriété des arrondissements. Celui-ci a tout de même cru entre de 2 % à 6 % dans les arrondissements, de sorte que le taux de propriété de la ville de Québec est passé de 47,7 % en 1991 à 52,9 % en 2011.

2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

Une fois l'accès économique aux logements exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. » (2013a)

Figure 22. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires de Québec (TÉ)



Note : L'Annexe 10 présente des données plus détaillées sur les besoins en réparation.

Source : SHQ (2009). Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, Recensement 2006, effectuée en 2010, tableau n 36, calculs de la SHQ.

Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de **qualité convenable** s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est **abordable** si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de **taille convenable** s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Selon les données de 2006 pour l'ensemble du Québec, la proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement s'élevait à 11 % en milieu urbain et à 7 % en milieu rural (SHQ, 2009). Dans la RMR de Québec, cette proportion s'était élevée à 14 % en 1996, et avait diminué à 9 % en 2006 (Figure 22).

Afin d'évaluer si les logements sont de *qualité convenable*, la SHQ effectue des études rapportant les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Selon les données les plus récentes disponibles sur le sujet, soit celles de 2006, 25 % des logements loués dans la Capitale-Nationale auraient besoin de réparations mineures, alors que 8% nécessiteraient des réparations majeures.

Les besoins d'entretien et de réparation sont similaires pour les logements des propriétaires de Québec (TÉ) : 27 % de ces logements ont besoin de réparations mineures alors que 5 % auraient besoin de réparations majeures.

L'Annexe 11 présente les données détaillées pour l'ensemble de la Capitale-Nationale, pour chacune des MRC.

POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS

- 90 % des personnes âgées de 65 ans et plus font partie de ménages privés.
- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles, dans l'arrondissement de La Cité–Limoilou, cette proportion se limite à 5,4 %. De plus, 51,7 % des aînés vivent dans des immeubles de moins de cinq étages. Cette combinaison unique, caractéristique d'une vie urbaine, entraîne une série de questionnements sur l'adaptation des logements au vieillissement de ses habitants.
- Les taux d'inoccupation des logements locatifs sont faibles dans la région de la Capitale-Nationale, ce qui signifie que les logements sont moins disponibles.
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis, Logement abordable et Supplément au loyer*).
- Le taux d'effort médian des ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 17,6 % dans le territoire équivalent de Québec, un niveau semblable à celui de la région de la Capitale-Nationale (17,2 %) et du Québec dans son ensemble (17,4 %).
- Le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge chez les aînés, atteignant même 38,9 % pour les locataires âgés de 85 ans et plus dans le TÉ de Québec.
- Le coût des logements privés est légèrement plus élevé dans le TÉ de Québec que dans l'ensemble du Québec et la Capitale-Nationale.
- En ce qui a trait au type de construction dans l'arrondissement, il existe peu de différences entre les hommes et les femmes.
- L'arrondissement de La Cité–Limoilou rassemble 151 habitations collectives pour aînés qui offrent un total de 6 321 unités locatives, ce qui représente près de 30 % de toutes les unités locatives en habitation collective de la Capitale-Nationale.
- La Cité–Limoilou offre un peu plus de la moitié des unités locatives offertes dans une coopérative d'habitation de la région de la Capitale-Nationale (904 sur 1 776).
- Le tiers (32 %) des unités locatives disponibles dans l'arrondissement sont offertes dans des OBNL d'habitation.
- Les 1 890 unités locatives dans une RPA de La Cité–Limoilou représentent, pour leur part, 17 % de l'offre régionale dans ce type d'habitation.
- Des 34 habitations collectives pour aînés qui offrent des services à leurs résidents, six offrent l'ensemble des services recensés (repas, assistance personnelle, soins infirmiers, aide domestique, loisirs, sécurité).

3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipement récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services.

Les habitants de l'arrondissement de La Cité-Limoilou vivent dans un environnement avec de nombreux services. En raison l'aspect central de l'arrondissement, ils sont généralement bien desservis par les transports collectifs et ont accès à de nombreuses aires de loisirs. Ce chapitre permet d'explorer plus en détails les services qui sont offerts et où ils se situent à l'intérieur de l'arrondissement.

Cet arrondissement présente une diversité quant à l'aménagement de la circulation. Certaines rues n'ont pas de trottoirs, alors que dans d'autres, ils sont absents ou brisés. Pendant l'hiver, vert trottoirs de certaines rues sont déneigés d'un seul côté de la voie (Ville de Québec, 2009). D'autre part, en tant que quartiers centraux, les règlements de stationnement (parcomètres, vignettes de résidents) peuvent complexifier l'offre de services à domicile pour les personnes venant de l'extérieur de l'arrondissement ou du quartier.

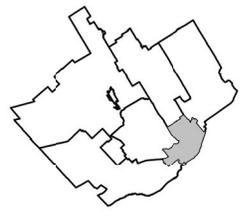
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 23 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.

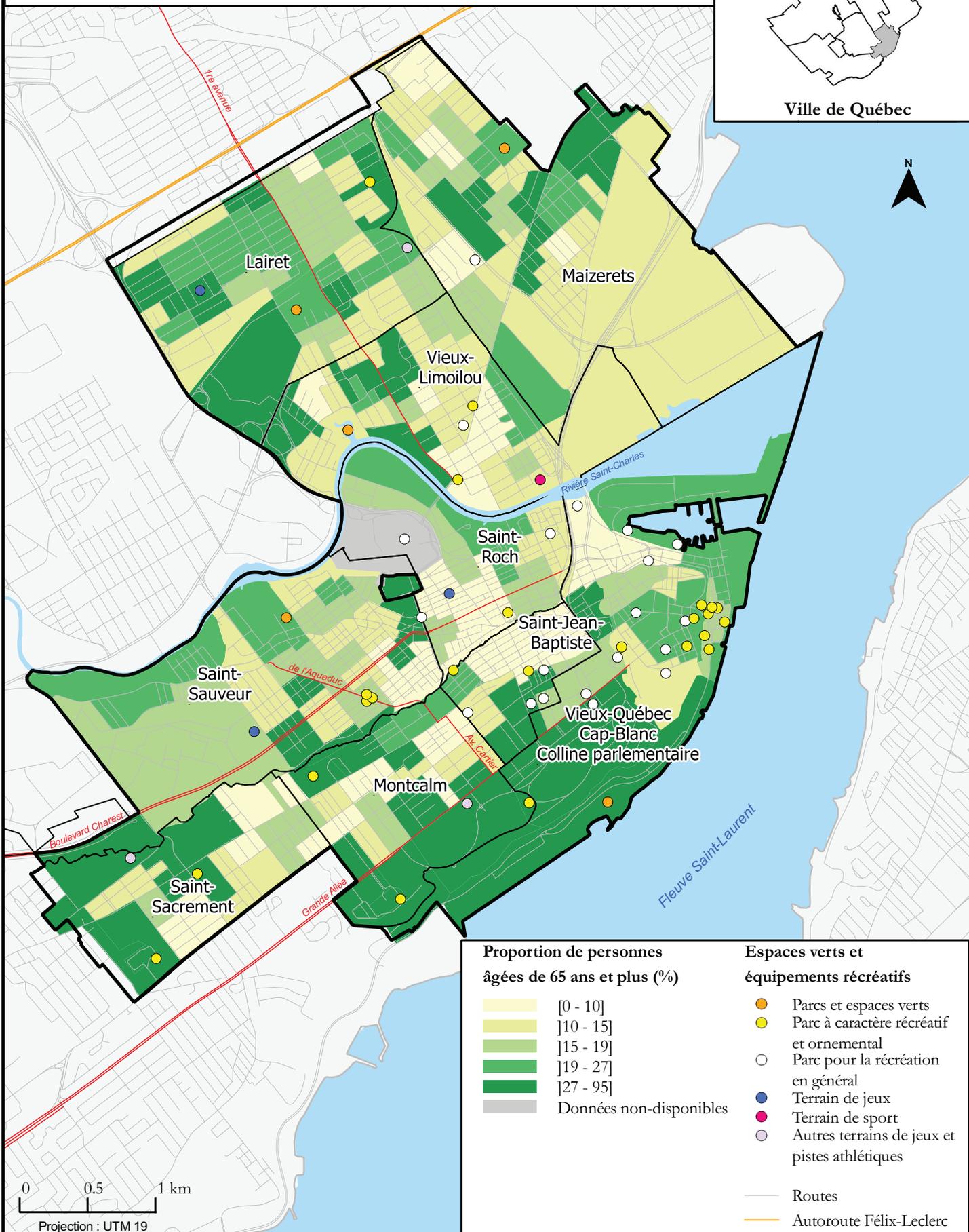


Il doit être noté qu'il existe certains espaces verts d'initiative privée qui sont fréquentés par la population. Ces espaces peuvent ne pas avoir été inclus dans la source de

Figure 23. Carte des espaces verts, parcs et équipements, La Cité-Limoilou



Ville de Québec



Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (%)

- [0 - 10]
- [10 - 15]
- [15 - 19]
- [19 - 27]
- [27 - 95]
- Données non-disponibles

Espaces verts et équipements récréatifs

- Parcs et espaces verts
- Parc à caractère récréatif et ornemental
- Parc pour la récréation en général
- Terrain de jeux
- Terrain de sport
- Autres terrains de jeux et pistes athlétiques
- Routes
- Autoroute Félix-Leclerc

0 0.5 1 km

Projection : UTM 19

Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

données consultée. Dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013) et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

Les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature. Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAMROT, 2013)

Ainsi, selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ses définitions, il y a, sur le territoire de La Cité-Limoilou, 56 parcs et espaces verts dont 24 parcs à caractère récréatif et ornemental, et une vingtaine de parcs destinés à la récréation en général. Ces parcs et espaces verts sont positionnés sur la carte à la Figure 23. Il est nécessaire de mentionner, toutefois, que lors de la rencontre avec les informateurs clés, l'équipe de recherche a reçu une liste des parcs et équipements municipaux de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, qui a été construite en se basant sur la typologie de la ville de Québec (Typologie complète et définitions, Annexe 12). Dans le but de fournir le portrait le plus fidèle possible de ce territoire, il importe de dire que cette liste dénombre 72 parcs et espaces verts dans l'arrondissement, qui ont été positionnés sur une carte d'utilisation des sols par la Ville de Québec (Figure 24).

L'arrondissement de La Cité-Limoilou – qui regroupe le centre-ville administratif, politique et touristique de la ville – est marqué par la présence de nombreux et

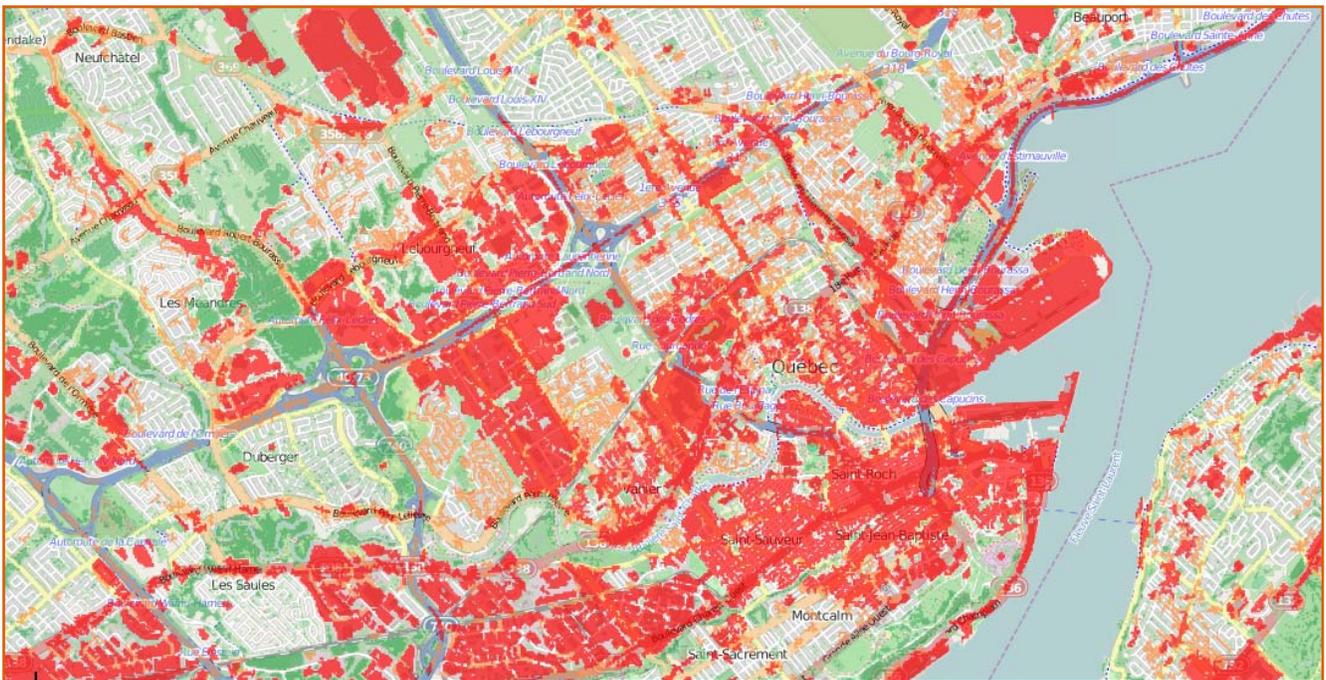
imposants espaces verts dont les plaines d'Abraham – qui comprennent entre autres le parc des Champs-de-Bataille et le parc des Braves –, le parc Victoria, le parc linéaire de la rivière Saint-Charles, le Domaine Maizerets, le parc Cartier-Brébeuf, l'Arboretum et les équipements récréatifs situés sur la rive nord de la rivière Saint-Charles. De plus, « le coteau Sainte-Geneviève, flanc nord de la falaise, présente un milieu naturel riche en espèces végétales et animales » (Ville de Québec, 2005, p. 206).

En plus d'accueillir un grand parc urbain (le Parc du Domaine de Maizerets), l'arrondissement offre aux résidents et aux visiteurs l'accès à 12 îlots de verdure, 32 parcs de voisinage, une dizaine de parcs de quartier, deux parcs nature – dont le parc de la Pointe-aux-Lièvres – de même qu'un certain nombre de places publiques. Ces parcs et espaces verts offrent une variété de lieux de pratique de sports et de loisirs.

Îlots de chaleur

Malgré la présence de ces espaces verts, il faut souligner que la plupart des secteurs de l'arrondissement de La Cité-Limoilou doivent négocier avec de nombreux îlots de chaleur, comme l'illustre bien la Figure 25.

Figure 25. Carte des îlots de chaleur, Ville de Québec, 2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoggl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009) L'arrondissement de La Cité-Limoilou est tout particulièrement touché par l'impact des îlots de chaleur sur la population « captive » – personnes seules, défavorisées, etc. – et par le fait que de nombreux appartements sont situés en hauteur (Informateur clé, 2014)

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves, ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs. Et l'impact de ces îlots de chaleur s'amplifie lorsque la distance à parcourir pour accéder à des zones fraîches est grande, ce qui est le cas pour de nombreux résidents de La Cité-Limoilou. La présence d'espaces verts contribue à diminuer le nombre et l'étendue des îlots de chaleur.

3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

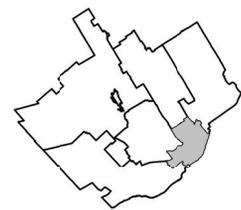
La capacité des personnes « d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2, voir le *Lexique* pour plus de détails).

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres.

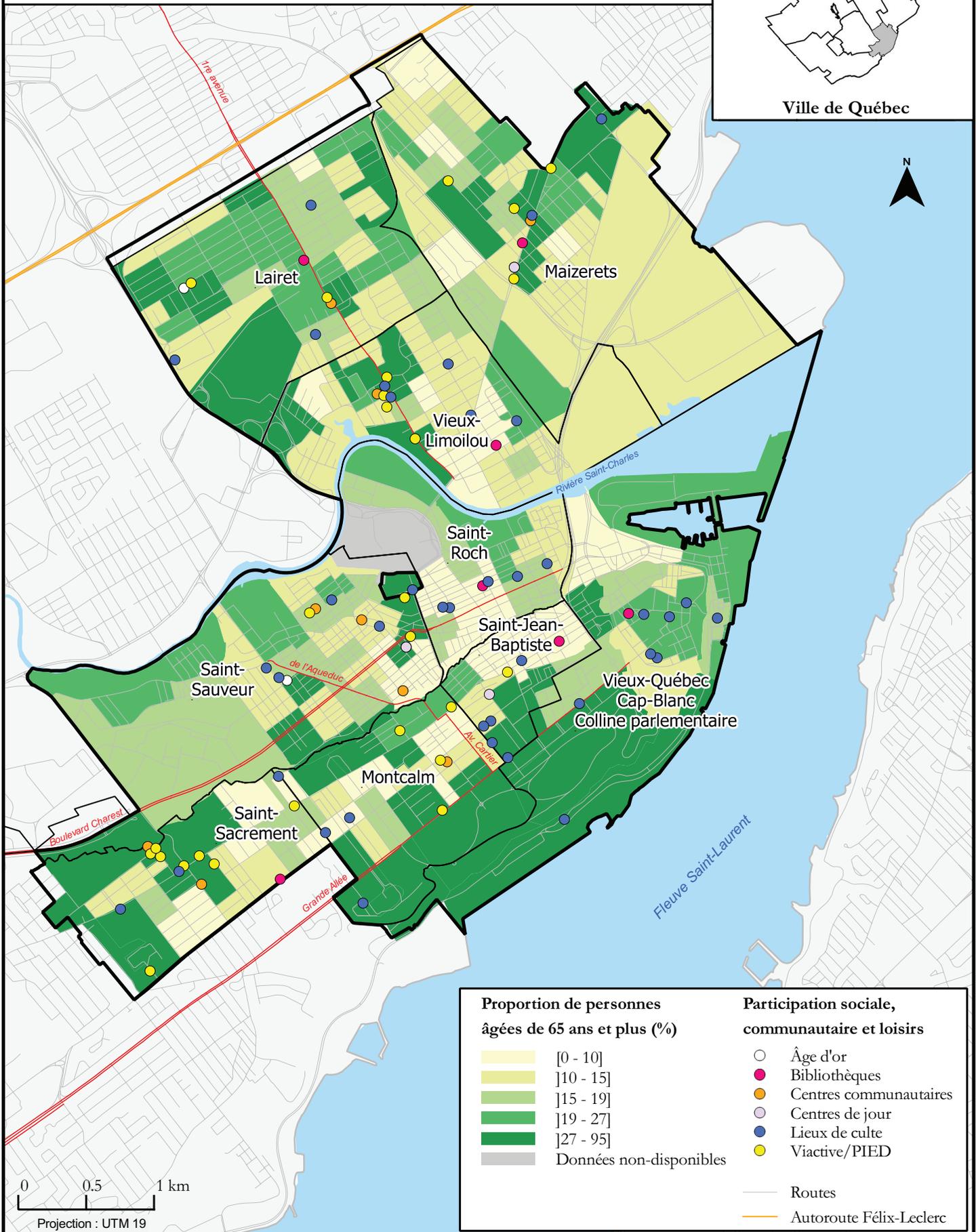
Dans le but de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, les paragraphes suivants tracent le portrait d'espaces de participation sociale, des organismes et des lieux de rassemblement recensés (Tableau 20). Les lieux de culte et les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités

sociales organisées par la collectivité. La catégorie *Âge d'or* comprend les regroupements d'aînés présents sur le territoire, qu'ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. La participation des aînés à ces associations et dans ces lieux n'a pu être documentée. Par contre, la liste présentée peut servir de piste de réflexion ou de levier pour engager l'action à l'échelle locale.

Figure 26. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, La Cité-Limoilou



Ville de Québec



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Les programmes PIED et VIACTIVE, indiqués dans le tableau 20, visent à améliorer la santé physique et sociale des aînés. « Le programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s'adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant. » (FADOQ, 2014)

Tableau 20. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, La Cité-Limoilou

Lieux de participation	Quantité
Âge d'Or	2
Bibliothèques	7
Centres communautaires (incluant les deux Patro présents dans l'arrondissement)	9
Centres de jour	3
Lieux de culte	39
Viactive, PIED	29

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Les résidents de La Cité-Limoilou semblent avoir un accès important à des lieux et groupes de participation sociale. Les lieux de culte sont tout particulièrement bien représentés dans l'arrondissement. Toutefois, certains quartiers (Vieux-Québec-Cap-Blanc-Coline parlementaire, Maizerets et Lairet) semblent avoir un accès plus limité aux activités Viactive et PIED, aux centres de jour ou communautaires.

Dans la région de la Capitale-Nationale, il existe aussi un certain nombre d'associations qui constituent autant d'espaces de participation sociale. En premier lieu, le Tableau 20 présente la répartition des 93 groupes et lieux qui ont été recensés dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. De ce nombre, 39 sont des lieux de cultes.

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010) Dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, neuf centres communautaires répondent à cette définition, incluant les deux Patro (Roc-Amadour et Laval). Ces centres jouent un rôle important dans leurs quartiers respectifs (Limoilou et Saint-Sauveur).

D'autre part, certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n'étant pas membres de la fédération québécoise, ne figurent pas dans l'inventaire présenté ici.

Les bases de données permettant leur recensement n'étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population.

Un informateur clé a plus particulièrement tenu à souligner la présence du Centre Lucien-Borne, situé au cœur de la Haute-Ville. Ce centre représente un lieu d'activités sociales et sportives d'importance pour le quartier et est un des centres les plus fréquentés de la Ville de Québec (Informateur clé, 2014). C'est aussi dans cet immeuble que les *Loisirs du Faubourg*, organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Québec, organisent plusieurs activités récréatives, culturelles et sportives. Un autre informateur a aussi mentionné que d'autres centres d'activités, tel le Centre de l'environnement Frédéric Back, situé sur l'avenue Salaberry, sont aussi des lieux de participation sociale.

Tableau 21. Inventaire des clubs sociaux, Ville de Québec, 2012

Lieu	AFEAS	Fermières	Lions	Chevaliers de Colomb	Kiwanis	Optimistes	Filles d'Isabelle
L'Ancienne-Lorette	x	x	x	x		x	
Beauport		x	x	x		x	x
Charlesbourg	x	x	x	x		x	
La Cité-Limoilou		x	x	x	x	x	
La Haute-Saint-Charles		x	x	x	x	x	
Les Rivières		x	x	x		x	
Saint-Augustin-de-Desmaures	x	x	x				
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge		x	x	x	x	x	

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2012.

D'autre part, les clubs sociaux et de loisirs sont présents dans les arrondissements de la ville et peuvent aussi être mentionnés comme lieu de participation. Ce sont, de fait, des lieux d'interaction et de participation sociale. On y trouve, par exemple, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, les clubs Lions, les Chevaliers de Colomb, les clubs Kiwanis, Optimistes et les Filles d'Isabelle (Tableau 21).

Lors de la rencontre sectorielle tenue au printemps 2014, un participant a souligné qu'une des particularités de l'arrondissement est qu'il accueille plusieurs congrégations religieuses. Il semble que les membres de ces communautés contribuent bénévolement à de nombreuses activités et que leur implication auprès de personnes âgées ou démunies est importante dans ce secteur géographique.

Il est aussi question, dans ce chapitre, des lieux de culte et des bibliothèques appartenant au réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Dans le cadre de ce projet, la participation réelle des aînés dans ces

associations et lieux n'a pu être documentée. Par contre, identifier ceux qui sont offerts sur le territoire peut servir de piste de réflexion ou de levier pour l'action à l'échelle locale. La carte des lieux de culte et de participation sociale est présentée à la Figure 26.

3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif régulier (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale, ainsi que leur accessibilité.

En tant que pôle central de la région urbaine, l'arrondissement bénéficie, à première vue, d'une présence abondante de services de transport collectif, publics et privés, régulier et adapté. Toutefois, cette abondance ne veut pas dire que tous les quartiers bénéficient d'un haut niveau de services. En effet, certains quartiers présentent des particularités topographiques (côtes importantes) ou un aménagement urbain qui rendent le transport collectif plus difficile, comme le quartier Saint-Jean-Baptiste ou le quartier Saint-Sacrement.

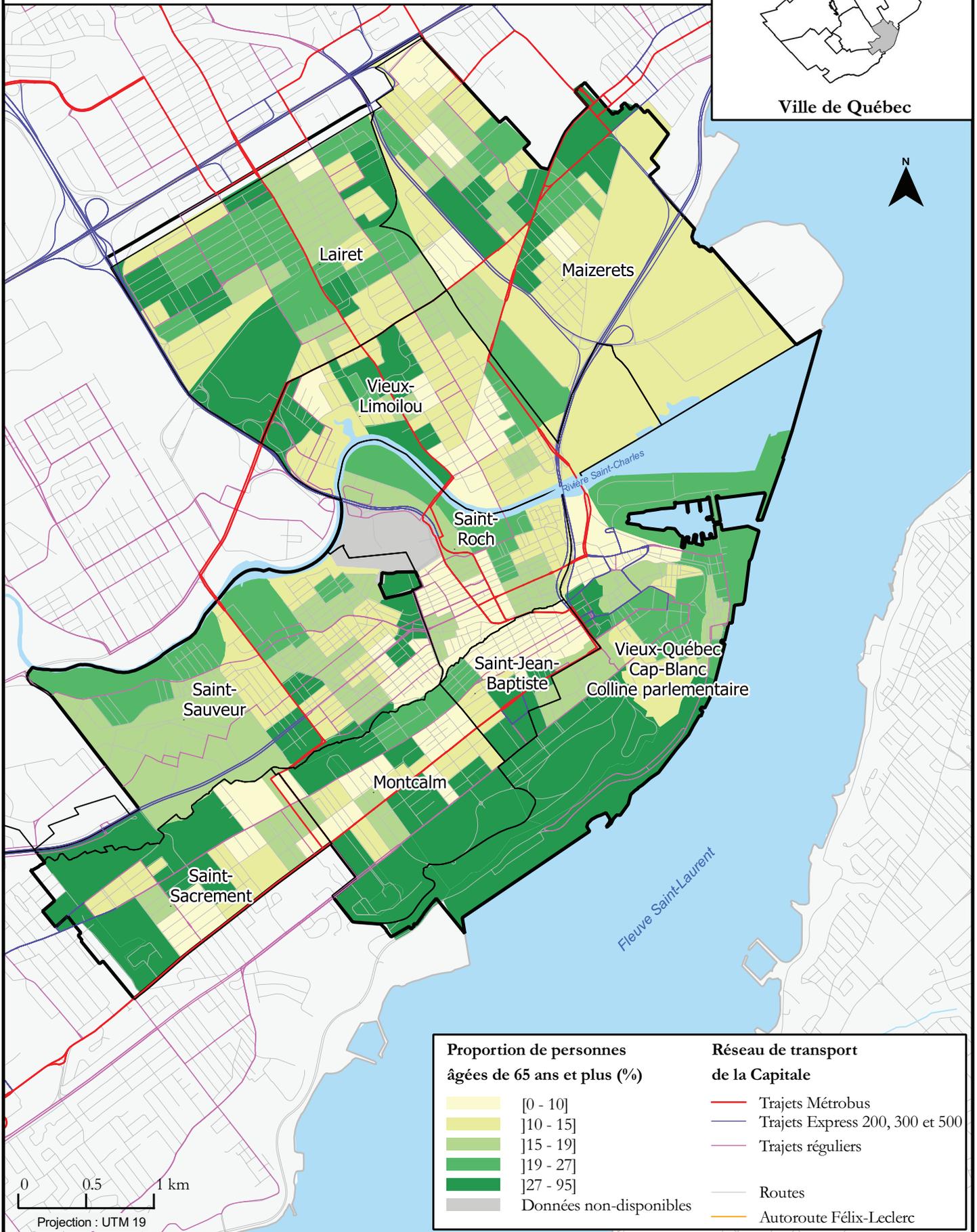
L'arrondissement de La Cité–Limoilou constitue quand même un centre de transit important. L'arrondissement est desservi en transport collectif régulier par quatre parcours de Métrobus (800, 801, 802 et 803), c'est-à-dire des bus à haute fréquence qui circulent principalement sur des voies réservées de même que par l'Écolobus qui permet les déplacements dans le Vieux-Québec. Les Métrobus et l'Écolobus sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, avec certaines restrictions (présence d'un trottoir d'une hauteur suffisante, taille réglementaire du fauteuil roulant, etc.). Le RTC met à la disposition de ses usagers deux stationnements incitatifs (*Parc-O-Bus*) offrant un total de 446 places de stationnement dans l'arrondissement de La Cité–Limoilou.

À ces parcours s'ajoutent les trajets réguliers (*leBus*) qui assurent la liaison entre les quartiers résidentiels et les centres d'activité avec des trajets de fréquence et de durée variables. Ces parcours desservent les principaux boulevards et des artères locales (Figure 27).

Transport collectif adapté

En ce qui a trait au transport collectif adapté, la région est desservie par le Transport adapté (STAC), qui fonctionne « en symbiose avec la mission du RTC » (RTC, 2013), qui offre des services de transport sur réservation à la population de la Capitale-Nationale. Cela comprend les six arrondissements de la ville de Québec, L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures, Boischatel et Wendake. Les personnes désirant utiliser ce service doivent répondre aux critères de la politique d'admission du ministère des

Figure 27. Carte du Réseau de transport de la Capitale (RTC), Ville de Québec, 2013



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011) Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Transports du Québec, c'est-à-dire: être une personne handicapée (avoir une déficience significative et persistante et être limitée dans l'accomplissement des activités normales); et, avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation du service de transport adapté. En 2012, ce service a effectué 686 695 déplacements et 2 693 déplacements métropolitains. Ces derniers ont déplacé leurs clients vers Lévis, la MRC de La Jacques-Cartier, celle de La Côte-de-Beaupré et celle de l'Île-d'Orléans. (RTC, 2013)

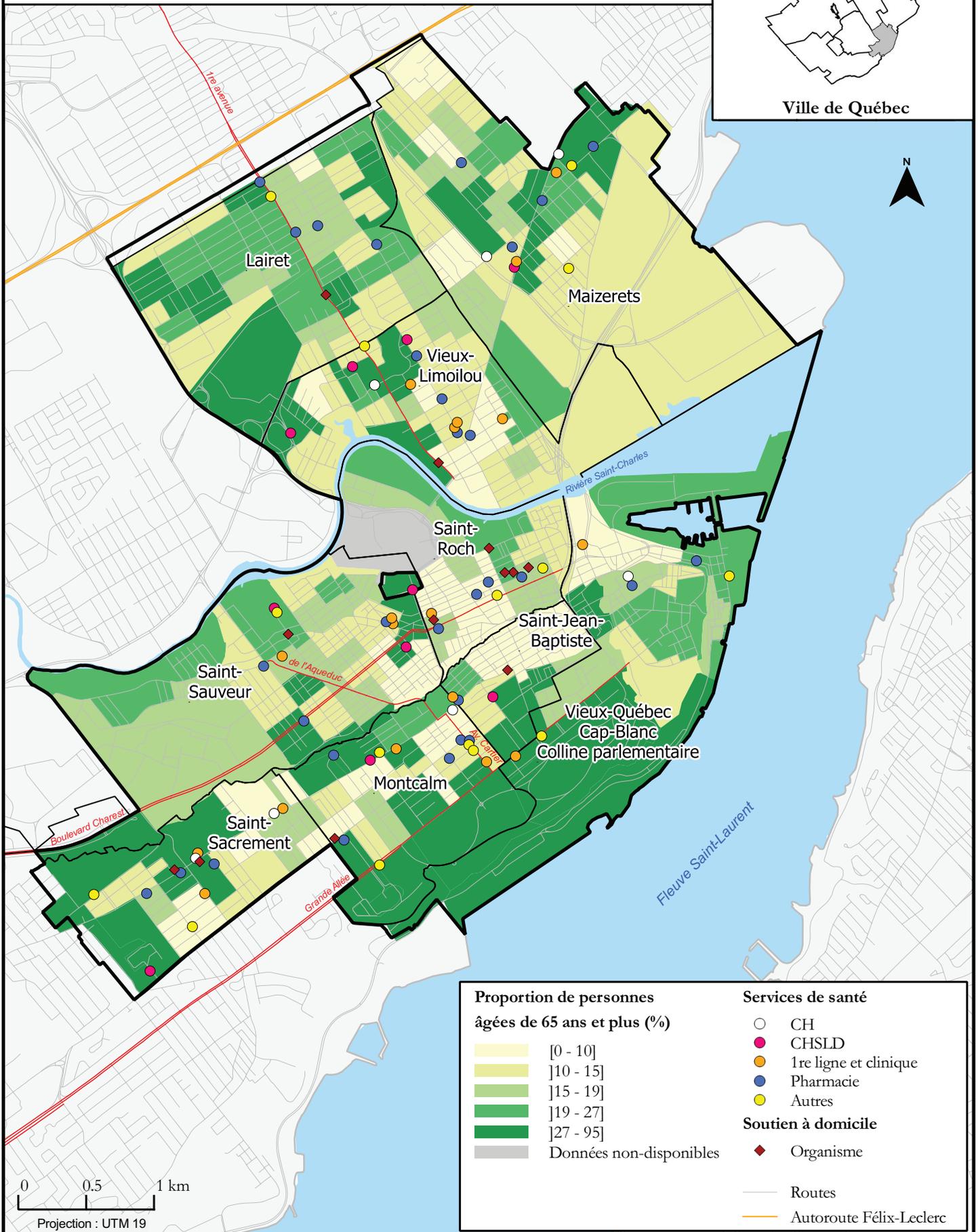
3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé et services sociaux. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique « établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Afin de simplifier la représentation cartographique, certaines installations et services de soins de santé situés à la même adresse civique ont été regroupés. L'affichage de certains types d'installations a été priorisé par rapport à d'autres. Sont affichés en priorité les centres hospitaliers, puis les services de première ligne, les CHSLD, les

Figure 28. Carte des services de santé, services sociaux et organismes communautaires de soutien à domicile, La Cité-Limoilou



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

pharmacies et les cliniques autres. Lorsqu'un centre hospitalier a aussi une mission CHSLD, il est illustré sur la carte comme centre hospitalier. Les CHSLD ont été positionnés sur la carte des services de santé, afin de montrer leur proximité entre les lieux de vie de la population en général. Un CHSLD peut être considéré comme une ressource pour une personne vieillissante qui désire demeurer près de sa famille. « La famille est autour. [...] si ton parent est dans un CHSLD et que tu restes dans le quartier, tu vas plus pouvoir le visiter plus souvent. » (Informateur clé, 2013)

Tableau 22. Inventaire des services de soins de santé et d'organismes communautaires de soutien à domicile, La Cité-Limoilou

Service	Nombre	Service	Nombre
Centre hospitalier	6	Pharmacie	31
CHSLD	10	Organismes de soutien à domicile	12
Première ligne	18	Autres	15
Points de services CLSC	6		

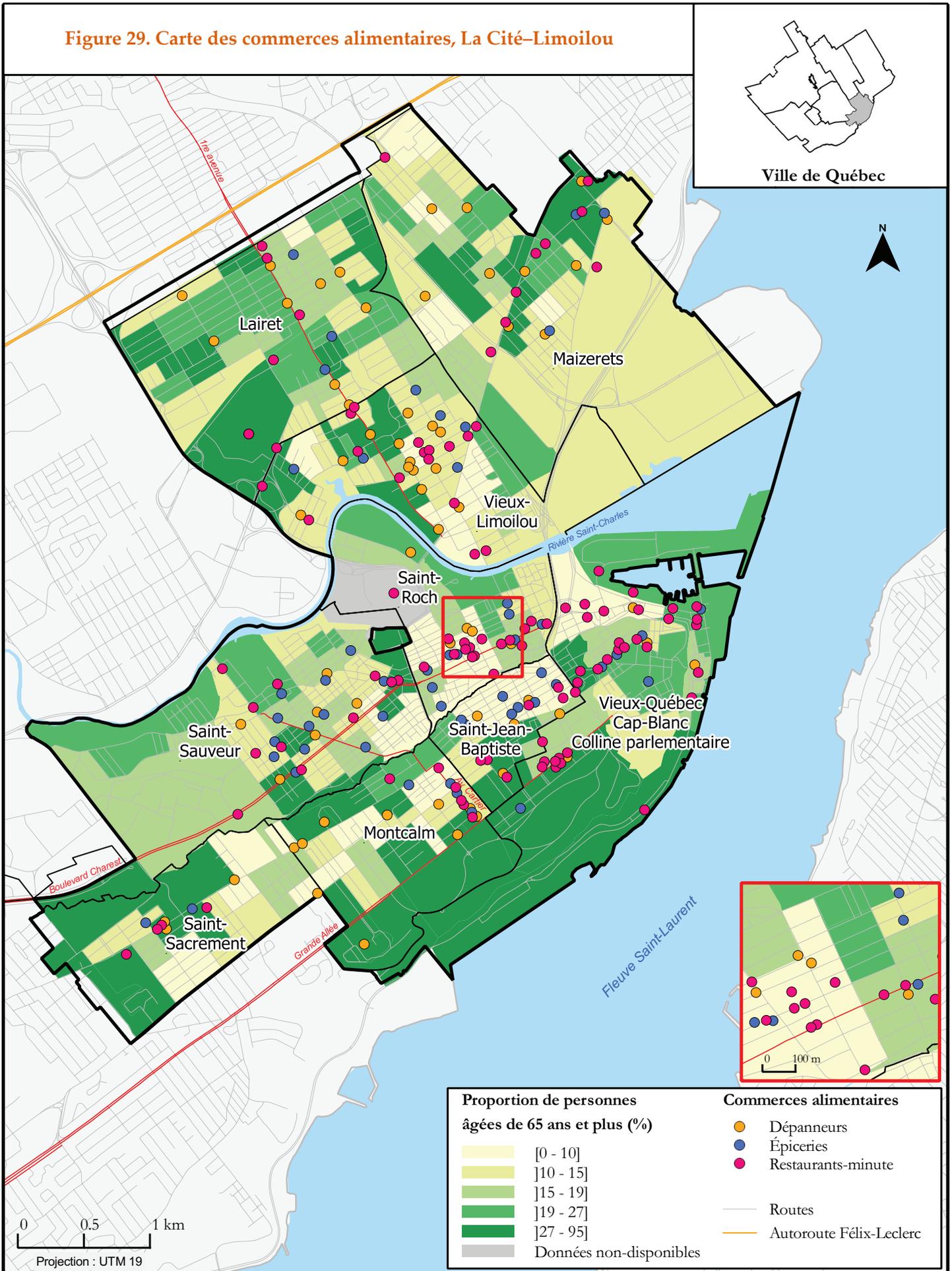
Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) MSSS - *Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations*. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l'IVPSA (2013).

Selon les données recueillies, les résidents de La Cité-Limoilou ont accès à plusieurs services de santé et services sociaux : 31 pharmacies ont élu domicile sur son territoire, de même que six centres hospitaliers. Il existe six points de services CLSC sur le territoire de l'arrondissement. Il faut savoir que la maison des naissances de la 1^{re} Avenue à Limoilou est considérée, dans la base de données MSSS-Référentiel des établissements, comme un point de service CLSC. La carte présentée à la Figure 28 montre la répartition des services de santé et services sociaux dans l'arrondissement. Ces services ont été regroupés en cinq catégories (voir Tableau 22). À ces services de santé s'ajoutent ceux offerts par 12 organismes de soutien à domicile, identifiés en utilisant la base de données du 211 (CIR, 2013). Le plus grand nombre d'entre eux a pignon sur rue dans les secteurs Saint-Roch et Saint-Sauveur. La liste des services potentiellement offerts par ces organismes est présentée dans le lexique. (Accès-Santé, 2014)

3.5 COMMERCES ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou. L'inventaire présenté au tableau 23 ainsi que dans la carte de la figure 29 sont basés sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement mené par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires.

Figure 29. Carte des commerces alimentaires, La Cité-Limoilou



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes. Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre alimentaire dans ce secteur géographique.

« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

Tableau 23. Inventaire des commerces alimentaires, La Cité-Limoilou

Type de détaillant	Nombre
Dépanneur	66
Épicerie	54
Restaurants minute	109

Source : Dépanneurs et épiceries : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

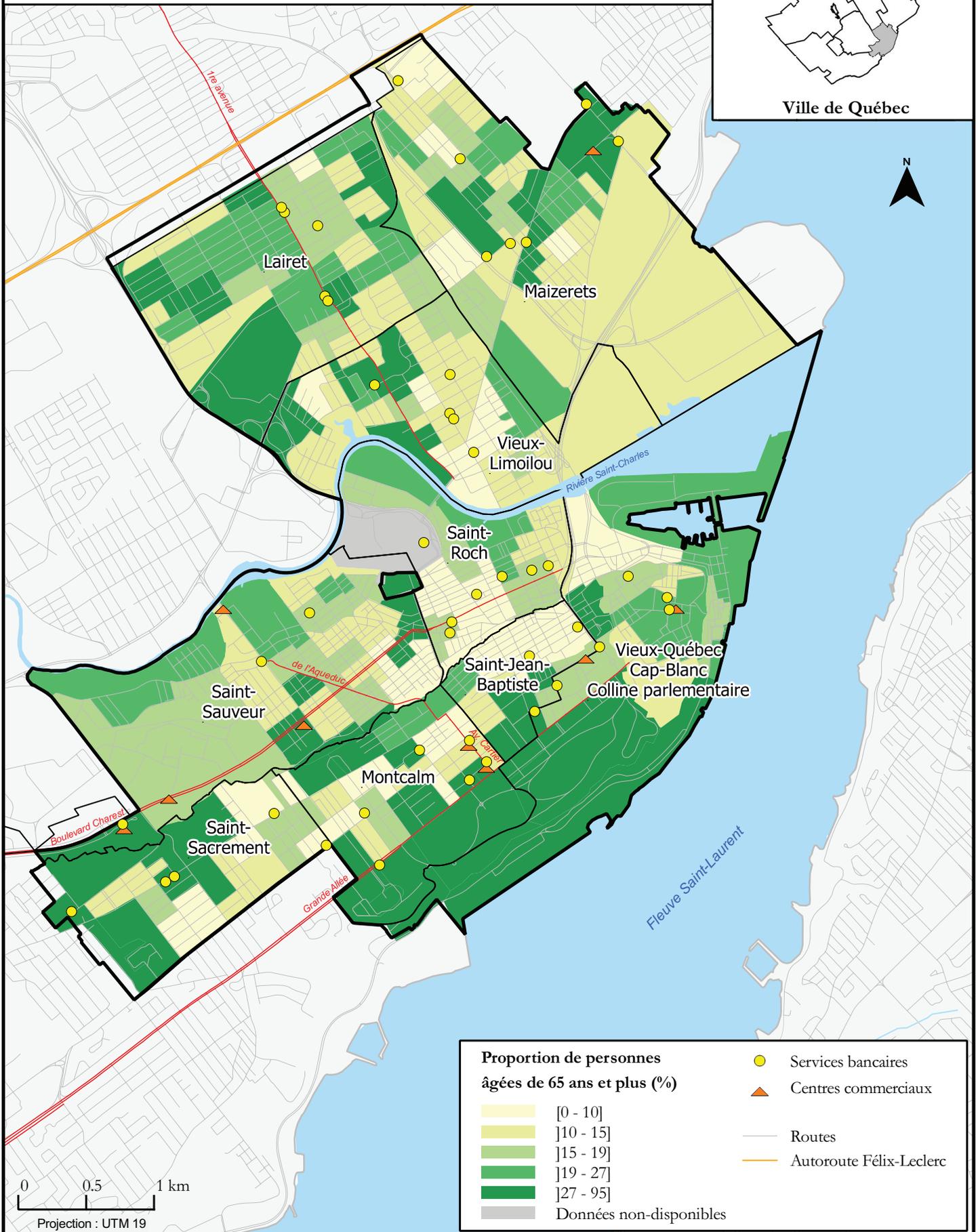
Il existe, dans La Cité-Limoilou, 66 dépanneurs. On y trouve aussi 54 épiceries, incluant 9 épiceries fines et 3 détaillants de fruits et légumes. La grande quantité de restaurants minute (109) s'explique en partie par le rôle de centre-ville que joue l'arrondissement dans la ville de Québec.

3.6 AUTRES SERVICES

Les résidents de la ville de Québec ont accès à de nombreux espaces commerciaux et services bancaires. Caisses populaires, banques et autres services financiers y sont aussi très nombreux. Sur l'ensemble de son territoire, la ville de Québec compte 70 centres commerciaux, regroupant près de 2 200 commerces et entreprises. (Ville de Québec, 2013b)

Les catégories de centres commerciaux présentés dans le (Tableau 24) correspondent à celles du service de l'évaluation de la ville de Québec. On y trouve le nombre de centres commerciaux ayant élu domicile dans la ville de Québec, et parmi eux, ceux qui sont installés dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Les centres supra-régionaux de Québec sont Laurier Québec ainsi que les Galeries de la Capitale, alors que les centres régionaux sont Place Fleur-de-Lys, Place Sainte-Foy, Carrefour Charlesbourg, Promenades Beauport et Plaza Laval.

Figure 30. Carte des centres commerciaux et services bancaires, La Cité-Limoilou



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Tableau 24. Inventaire des centres commerciaux de la ville de Québec et de la Cité-Limoilou

Type de centre commercial	Centre commercial supra-régional 200 magasins et plus	Centre commercial régional 100 à 199 magasins	Centre commercial local 45 à 99 magasins	Centre commercial de quartier 15 à 44 magasins	Centre commercial de voisinage 14 magasins ou moins	Services bancaires
Ville de Québec	3	3	5	25	34	129
Arrondissement de La Cité-Limoilou	0	0	1	5	3	46

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2014.

La carte présentée à la Figure 30 montre l'emplacement de ces centres commerciaux ainsi que des institutions bancaires du secteur géographique. En tant que quartier central, tant en ce qui a trait à l'administration publique que concernant l'activité touristique et culturelle de la ville, la carte illustre bien la présence importante d'institutions financières.

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- Cœur historique, administratif, politique et touristique de la ville, l'arrondissement de La Cité-Limoilou concentre un grand nombre de services dans toutes les catégories de services recensés.
- En ce qui a trait aux parcs et espaces verts, malgré la forte concentration de l'habitation, l'arrondissement offre l'accès à plusieurs espaces verts imposants, dont les plaines d'Abraham et les rives aménagées de la rivière Saint-Charles.
- Malgré la présence de ces espaces de fraîcheur, l'arrondissement fait face à un important phénomène d'îlots de chaleur. Les quartiers de la Basse-Ville (Saint-Roch et Saint-Sauveur) de même que ceux qui bordent la rive nord de la rivière Saint-Charles (Vieux-Limoilou et Maizerets) concentrent des zones qualifiées de « très chaudes » par l'INSPQ (2014), et n'offrent que très peu d'espaces frais.
- Les résidents de La Cité-Limoilou semblent avoir un accès important à des lieux et groupes de participation sociale. Les lieux de culte sont tout particulièrement bien représentés dans le secteur, mais certains quartiers ont un accès plus limité aux activités Viactive et PIED.
- En tant que pôle central de la région urbaine, l'arrondissement bénéficie de la présence abondante de services de transport collectif, publics et privés, régulier et adapté.

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES (SUITE)

- Toutefois, l'abondance de transport ne signifie pas que tous les quartiers bénéficient d'un haut niveau de services. Les contraintes topographiques (côtes), d'aménagement urbain (rues et trottoirs étroits) et de positionnement par rapport aux axes principaux de déplacements font en sorte que l'accès au transport dans certains quartiers (Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec et Saint-Sacrement) peut être plus difficile.
- L'arrondissement profite aussi d'une offre de services de santé parmi les plus importantes de la ville. Elle héberge 6 des 11 centres hospitaliers et près du tiers des pharmacies (31/111) de la ville de Québec.
- L'offre alimentaire suit la tendance des autres services, puisque l'arrondissement de La Cité-Limoilou accueille 66 dépanneurs, 54 épiceries et 109 restaurants minute sur son territoire. Ces services sont offerts sur l'ensemble du territoire, quoique les quartiers à vocation touristique (ex. Vieux-Québec) regroupent un grand nombre de restaurants, mais un nombre restreint d'épiceries.
- Neuf centres commerciaux sont installés sur le territoire de La Cité-Limoilou, de même que près de 50 lieux de services bancaires. Les centres commerciaux sont principalement des centres de quartier (5) et de voisinage (3).

4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ (ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES, CULTURES)

La Cité-Limoilou est un arrondissement dense et diversifié. Il présente une diversité socio-culturelle et socio-économique importante. Cette complexité doit être prise en considération lors de l'analyse des données présentées. L'arrondissement La Cité-Limoilou accueille la plus grande proportion de personnes seules âgées de 65 ans et plus, tant chez les hommes que chez les femmes. En 2011, 20% de la population est âgée de 65 ans et plus.

- Il y a moins d'hommes (37 %) que de femmes âgées de 65 ans et plus. Ce phénomène s'amplifie chez les personnes de 75 ans et plus alors que les hommes ne représentent que 31 % de ce groupe d'âge.
- Une forte proportion de femmes de 65 ans et plus vivent seules (55% des femmes de 65 à 74 ans et 66% des femmes de 75 ans et plus vivent seules). Pour les hommes de 65 à 74 ans, 41% vivent seuls et pour ceux des 75 ans et plus 37 % vivent seuls.
- Selon un informateur-clé, les aînés vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale et matérielle.
- Des informateurs clés ont également mentionné que la réalité des personnes immigrantes âgées est complexe et peut générer des problèmes particuliers. Par exemple, ces aînés peuvent vivre plus de difficultés pour obtenir des services et peuvent être davantage éloignés de leur réseau familial. Ils peuvent également être plus réticents à demander de l'aide extérieure à leur famille.

Cette combinaison de constats montre qu'une certaine partie de la population âgée de l'arrondissement mérite une attention particulière de la part des intervenants. Pensons notamment aux femmes qui sont seules et qui vivent une situation de défavorisation matérielle.

4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

L'ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- Une proportion importante de la population de l'arrondissement est locataire (74%). À cet effet, rappelons que ceux et celles qui sont locataires font face à des taux d'inoccupation des logements locatifs faibles dans la région, ce qui fait en sorte que les logements sont moins disponibles.
- Un grand pourcentage de personnes de 65 ans et plus habitent des immeubles de moins de 5 étages (et non des maisons individuelles). Ces immeubles n'ont généralement pas d'ascenseurs.
- L'arrondissement rassemble 151 habitations collectives qui offrent un total de 6 321 unités locatives, ce qui représente près de 30 % de toutes les unités locatives en habitation collective de la Capitale-Nationale.
- Un informateur clé rappelle aussi qu'il y a peu de terrains disponibles au développement. Selon lui, recycler les bâtiments existants poserait aussi des problèmes.
- Dans certains secteurs de La Cité-Limoilou, il y a une forte présence de constructions patrimoniales. Un informateur clé souligne que, bien souvent, le cadre bâti de ces endroits est moins adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.
- Des participants à la rencontre sectorielle ajoutent que la hausse des taxes est problématique, notamment pour les aînés aux revenus limités. Ils insistent sur la difficulté d'accès à un logement abordable.
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les aînés plus défavorisés matériellement (*AccèsLogis*, *Logement abordable* et *Supplément au logement*).

Tous ces facteurs soulèvent des interrogations concernant la capacité d'aménager les logements aux besoins changeants d'une population vieillissante afin de contribuer au maintien de son autonomie. À cet effet, lors des rencontres sectorielles des participants ont proposé de :

- Protéger et stabiliser les acquis immobiliers (pour ne pas forcer les gens à quitter l'arrondissement).
- Faire en sorte que le programme AccèsLogis relève certains défis d'ajustement afin de favoriser la mixité sociale.
- Garder en tête la nécessité de créer des lieux où les familles et les aînés vivent ensemble.

4.3. VIEILLIR ET SE DÉPLACER : DES OBSTACLES À FRANCHIR

- La topographie crée une barrière, entre autres dans la partie nord du quartier Saint-Jean- Baptiste qui se trouve dans la pente. Les déplacements peuvent y être plus problématiques.
- Les déplacements à pied ne sont pas toujours faciles. Comme le disait un informateur clé : « une rue où il y a des trottoirs, c'est une rue plus invitante. » Toutefois, selon cet informateur, ces trottoirs doivent être entretenus et praticables pour des gens ayant différents problèmes de mobilité.
- Un participant à une rencontre sectorielle mentionne que la limite de stationnement établie à 60 minutes à plusieurs endroits peut occasionner une difficulté pour le soutien à domicile des aînés. Les visites qui durent plus de 60 minutes peuvent entraîner des contraventions.
- La diversité des construits fait en sorte que chaque quartier a ses propres défis à relever pour améliorer l'accessibilité.
- L'accès aux transports collectifs (et communautaires) est inégal dans certains quartiers. Par exemple, selon un informateur clé, les déplacements nord-sud dans le quartier Saint-Sacrement sont beaucoup plus complexes que ceux qui suivent l'axe est-ouest.

Afin d'améliorer la situation, des participants aux rencontres sectorielles suggèrent :

- La mise en place d'un transport local – comme une navette – afin de permettre d'améliorer les services aux aînés vivant dans ce quartier.
- Le développement des circuits d'autobus hors des artères principales.
- L'élargissement du circuit de l'Écolobus (par exemple jusqu'à la rue Cartier).

4.4. LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES AÎNÉS

Une des particularités de l'arrondissement découle de son caractère central. Plusieurs services, bien qu'ils ne ciblent pas spécifiquement la clientèle âgée, sont complémentaires aux services publics et communautaires qui lui sont voués. D'autres services se consacrent spécifiquement aux aînés dans l'arrondissement La Cité-Limoilou.

- L'arrondissement profite d'une offre de services de santé et sociaux parmi les plus importantes de la ville par la présence de centres hospitaliers, de pharmacies, de services spécialisés pour aînés ayant des besoins plus marqués comme les personnes de plus de 75 ans, celles ayant des déficiences physiques ou intellectuelles ou des troubles mentaux.

- Plusieurs espaces verts imposants, dont les plaines d'Abraham et les rives aménagées de la rivière Saint-Charles sont favorables à la détente, mais aussi à la pratique de l'activité physique.
- L'arrondissement compte plusieurs dépanneurs, épiceries et restaurants-minute sur son territoire. Toutefois les quartiers à vocation touristique (ex. Vieux-Québec) comptent un nombre restreint d'épiceries.
- Neuf centres commerciaux sont installés sur le territoire de La Cité-Limoilou. On y compte aussi près de 50 lieux de services bancaires.

Lors des rencontres sectorielles, il a été suggéré de mettre en place ou de développer davantage des services déjà existants afin de favoriser l'accès à une meilleure alimentation tels que :

- Jardins communautaires (intergénérationnels),
- Distribution de paniers de produits frais, vente de repas congelés à peu de frais.

4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

Les résidents de La Cité-Limoilou semblent avoir un accès important à des lieux et des groupes de participation sociale. Toutefois, des participants aux rencontres sectorielles estiment que :

- Plusieurs activités coûtent cher pour les citoyens à plus faibles revenus.
- Les types de loisirs pratiqués peuvent changer en vieillissant,
- Les aînés tendent à participer à des activités qui sont de plus en plus près de leur lieu de résidence.
- Le déplacement de nombreux aînés vers des résidences qui offrent plusieurs services, fait en sorte que certains aînés sentent moins le besoin de se déplacer vers des clubs sociaux pour entretenir leurs liens sociaux. Une des conséquences serait le déclin de clubs sociaux qui s'adressent à l'ensemble de la population âgée.

Une panoplie d'organismes communautaires ont établi leur siège social dans l'arrondissement. On y trouve des ressources qui s'occupent des personnes défavorisées matériellement (itinérance, dépendance, violence conjugale, etc.). Ces services et organismes, bien qu'ils ne ciblent pas spécifiquement la clientèle âgée, sont complémentaires aux services publics et communautaires qui leur sont voués.

4.6 COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES OU PROVINCIALES

La vocation « centre-ville » de l'arrondissement ainsi que son rôle touristique entraînent une obligation, pour les décideurs, de gérer des besoins parfois opposés entre, d'un côté, les habitants et citoyens des quartiers de l'arrondissement et de l'autre, les

exigences et besoins des touristes, visiteurs et gens d'affaires. Les décisions concernant les événements spéciaux constituent des exemples de moments où les besoins et les désirs des uns et des autres peuvent être difficiles à concilier. Un informateur clé de La Cité Limoilou soulignait qu'il faudrait aussi considérer la mixité sociale comme un enjeu.

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de **l'arrondissement de La Cité–Limoilou** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011	5
TABLEAU 2.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, VILLE DE QUÉBEC, 2006-2011	6
TABLEAU 3.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011	12
TABLEAU 4.	PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, PAR ARRONDISSEMENT, 2011	13
TABLEAU 5.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, PAR VILLE ET PAR ARRONDISSEMENT, QUÉBEC (TÉ), 2011	14
TABLEAU 6.	VARIATION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS, EN NOMBRE ET EN PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE, VILLE DE QUÉBEC, 2006 ET 2011	15
TABLEAU 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS ET DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION, ENTRE 2006 ET 2031, CAPITALE-NATIONALE.....	15
TABLEAU 8.	DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, PAR MUNICIPALITÉ, QUÉBEC (TÉ), EN 2011	20
TABLEAU 9.	PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	21
TABLEAU 10.	NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS, 2011	23
TABLEAU 11.	RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011	28
TABLEAU 12.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011	30
TABLEAU 13.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS VIVANT EN MÉNAGE PRIVÉ, QUÉBEC (TÉ), 2011	31
TABLEAU 14.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, CAPITALE-NATIONALE, 2011	40
TABLEAU 15.	UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE-NATIONALE, 2011	42
TABLEAU 16.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU.....	43
TABLEAU 17.	TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006	48

TABLEAU 18.	COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION, CAPITALE-NATIONALE, 2006	49
TABLEAU 19.	MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MÉNAGES PRIVÉS, VILLE DE QUÉBEC, PAR ARRONDISSEMENT, 2011	50
TABLEAU 20.	INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, LA CITÉ-LIMOILOU	61
TABLEAU 21.	INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, VILLE DE QUÉBEC, 2012.....	62
TABLEAU 22.	INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, LA CITÉ-LIMOILOU.....	67
TABLEAU 23.	INVENTAIRE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, LA CITÉ-LIMOILOU	69
TABLEAU 24.	INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX DE LA VILLE DE QUÉBEC ET DE LA CITÉ-LIMOILOU	71
TABLEAU A.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), 1981 ET 2011	104
TABLEAU B.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), 2011 À 2024.....	104
TABLEAU C.	POPULATION EN NOMBRE, PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, 2011	105
TABLEAU D.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, CAPITALE-NATIONALE.....	106
TABLEAU E.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, PAR MRC, CAPITALE-NATIONALE.....	106
TABLEAU F.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLES DU TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 1981 À 2011	107
TABLEAU G.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLES DU TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 2011 À 2024.....	107
TABLEAU H-1.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC	109
TABLEAU H-2.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC (SUITE).....	110
TABLEAU I-1.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, LA CITÉ-LIMOILOU.....	111
TABLEAU I-2.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, LA CITÉ-LIMOILOU.....	111
TABLEAU J-1.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC	112

TABLEAU J-2.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC (SUITE).....	113
TABLEAU K.	INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS, LA CITÉ-LIMOILOU.....	114
TABLEAU L.	TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS, HAUTE-VILLE ET BASSE-VILLE DE QUÉBEC, 2012-2013	121
TABLEAU M.	TABLEAU DU TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS, RPA, HAUTE-VILLE ET BASSE-VILLE DE QUÉBEC, 2012-2013	122
TABLEAU N.	LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006	123

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL	XI
FIGURE 2.	CARTE DE LOCALISATION DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	3
FIGURE 3.	CARTE DE LA DENSITÉ DE POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU, 2011	7
FIGURE 4.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1981-2024, VILLE DE QUÉBEC ET VILLES INCLUSES DANS LE TERRITOIRE ÉQUIVALENT (TÉ) DE QUÉBEC.....	8
FIGURE 5.	CARTE DE L'INDICE DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, LA CITÉ-LIMOILOU, 2006	10
FIGURE 6.	NOMBRE DE PERSONNES PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, 2011	13
FIGURE 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, AU QUÉBEC ET DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE, 1996-2024.....	16
FIGURE 8.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS, AU QUÉBEC ET DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE, 1996-2024.....	17
FIGURE 9.	PROJECTIONS DE L'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET +, ENTRE 1981 ET 2024, QUÉBEC (TÉ)	18
FIGURE 10.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU	19
FIGURE 11.	ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLE DE QUÉBEC, 2011.....	22
FIGURE 12.	PROPORTION DE MÉNAGES PRIVÉS COMPOSÉS D'UNE PERSONNE VIVANT SEULE, 65 ANS ET PLUS, PAR SEXE ET PAR ARRONDISSEMENT.....	22
FIGURE 13.	CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011.....	29
FIGURE 14.	TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU ET VILLE DE QUÉBEC	33
FIGURE 15.	PROPORTION D'AÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, LA CITÉ-LIMOILOU	34
FIGURE 16.	NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES DANS DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, LA CITÉ-LIMOILOU	39
FIGURE 17.	CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS, LA CITÉ-LIMOILOU, 2011	41
FIGURE 18.	INOCCUPATION (%), LOGEMENTS LOCATIFS, SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, RMR DE QUÉBEC, HAUTE-VILLE ET BASSE-VILLE DE QUÉBEC, 2012-2013.....	45
FIGURE 19.	INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), BASSE-VILLE/ VANIER ET HAUTE-VILLE, RMR DE QUÉBEC.....	46

FIGURE 20.	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES PROPRIÉTAIRES, VILLE DE QUÉBEC, 1991-2011	50
FIGURE 21.	ÉVOLUTION DU TAUX DE PROPRIÉTÉ, VILLE DE QUÉBEC, 1991-2011	51
FIGURE 22.	BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE QUÉBEC (TÉ).....	52
FIGURE 23.	CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, LA CITÉ-LIMOILOU	55
FIGURE 24.	ÉTUDE SUR LES PARCS, ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU (UTILISATION DU SOL), VILLE DE QUÉBEC, 2013	57
FIGURE 25.	CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, VILLE DE QUÉBEC, 2011	58
FIGURE 26.	CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, LA CITÉ-LIMOILOU.....	60
FIGURE 27.	CARTE DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC), VILLE DE QUÉBEC, 2013.....	64
FIGURE 28.	CARTE DES SERVICES DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, LA CITÉ-LIMOILOU.....	66
FIGURE 29.	CARTE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, LA CITÉ-LIMOILOU.....	68
FIGURE 30.	CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, LA CITÉ-LIMOILOU.....	70
FIGURE 31.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	108
FIGURE 32.	CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC, SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	120

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

Acceptabilité. L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit un *besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'accessibilité économique (*affordability*). Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un ménage est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

AccèsLogis Québec (ALQ). AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Accessibilité économique. L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

Accessibilité géographique. L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'accessibilité est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

Aire de diffusion. Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

Chambre avec soins assidus. Voir Place standard

Coopérative d'habitation. Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

Défavorisation matérielle (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

Défavorisation sociale (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

Densité de population. La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

Dépanneurs. Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

Disponibilité. La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

Épiceries. Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épiceries fines et des détaillants de fruits et légumes.

Établissements de santé. « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada) « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

HLM (Habitation à loyer modique). Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

Îlot de diffusion. Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Informateur clé. Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

Logement abordable Québec (LAQ). « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Logement collectif. Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Logement privé. Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Logement social. Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

Logements privés occupés par des résidents habituels : « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » : Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

Loyer médian. Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

Ménage. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Office municipal d'habitation (OH ou OMH). Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation. Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

Organisme de soutien à domicile. Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

Parcs, espaces verts et équipements. Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

Équipements récréatifs. *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre; *Terrain de sport* : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

Espaces verts : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

Place standard. Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Résidence privée pour aînés (RPA). « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada). « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Restaurants minute. « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

Secteur de recensement. Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

Supplément au loyer. Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

Taux d'effort des ménages. Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation. Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété. Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

Territoire équivalent (TÉ). Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Types de construction résidentielle. Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Types de construction résidentielle (suite)

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Appartement ou plain pied dans un duplex. Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Autre logement. Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Autre maison individuelle attenante. Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

Logement mobile. Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

Maison en rangée. Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

Maison individuelle non attenante. Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée. Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Unité locative. L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

Précision sur les expressions et données utilisées

Les **superficies** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

Présentation des données

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

Précision territoriale concernant Wendake.

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

Cartographie

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

Corrélation entre les frontières

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

Accessibilité physique

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

Habitations collectives

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés (wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2[category]=20)
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2013). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 211 (2013). « Soutien à domicile pour aînés ».
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/download/631.pdf>.
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS-VC) (2013). *Le territoire du CSSS de la Vieille-Capitale et sa population*. Consulté le 19 janvier 2014 à <http://www.csssvc.qc.ca/organisation/territoire.php>.
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale (CSSS-VC) (2011, juillet). *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale*. Consulté le 19 janvier 2014 à www.csssvc.qc.ca/telechargement.php?id=874.
- Commission de toponymie du Québec (2012). *Territoires équivalents à une MRC*. Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx>
- Communauté métropolitaine de Québec [CMQ] (2011). « Mode d'occupation des logements dans les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2006 », compilé par la CMQ. Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006, compilation CO-0997*, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH] (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.
- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).
- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL] (2010). *Mission*. Consulté à http://www.fqccl.org/index.php?option=com_content&view=article&id=50&Itemid=25.

- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2010) *Projection de la population des municipalités 2009-2024*. ISQ, 2010. Consulté à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html#municipalite>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2013). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. « Méthodologie et description de la population visée. Volume I ». Consulté le 21 février 2014 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2001). *Îlots de chaleur*. Consulté le 11 février 2014 à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2014). « Ilots de chaleur/fraicheur urbains et température de surface » Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006) *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Lelièvre, Sylvain (1969). *La Basse-ville*. Consulté le 3 mars 2014 à <http://www.greatsong.net/PAROLE-SYLVAIN-LELIEVRE,LA-BASSE-VILLE,102770321.html>.
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf.

- Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.
- Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. (L.R.Q., chapitre 56) Consulté le 28 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2000C56F.PDF>
- Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté en ligne le 23 août 2013 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté en ligne le 23 août 2013 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_67_2/C67_2.html
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html.
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1), Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés. Consulté le 24 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013). *Registre des résidences privées pour aînés*. Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Consulté en ligne le 30 octobre 2013 à www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/Cientele/Cadre_ref_SCLS.pdf
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013) *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds.*, Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013 à http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt.

- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). (2013) *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté le 6 février 2014 à <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.
- Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). "The Concept of Access: Definition and Relations to Consumer Satisfaction", *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.
- Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Page consultée le 8 octobre 2013. <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.
- Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 53 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ]. (2012). *Statistiques*, 4 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ] (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.
- Réseau de transport de la Capitale [RTC] (2013). « À propos : Qu'est-ce que le STAC? » Consulté en ligne (11 décembre 2013) : rtcquebec.ca/Default.aspx?tabid=115&language=fr-CA
- Robert, René (2008). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2007*. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).
- Roy, Claudine (2006). *Conditions d'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural*. Société d'habitation du Québec, SHQ. Consulté le 28 février 2014 à <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021146.pdf>.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL]. (2011). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées : Québec*, Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 77.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL] (2012a) *Glossaire*. Consulté en ligne, le 23 août 2013. http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire_ACC.pdf
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL]. (2013a). *Définitions, le logement au Canada*, page consultée le 25 janvier 2013 à http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement,
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL]. (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consulté en ligne le 10 octobre 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr.

- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec, automne 2013*. Consulté le 14 avril 2014 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf.
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2009). « Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec ». *Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2010a). *Profils statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html.
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2010b). *Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires selon l'âge du principal soutien, 2006*. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_50.pdf, à [.../Tableaux_03-_51.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_51.pdf) et à [.../Tableaux_03-_52.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_52.pdf).
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2010c). *Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, 2006, RA Capitale-Nationale*. Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (C0-1049), tableau no. 15. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_30.pdf.
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2013a). « Présentation d'AccèsLogis », http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupes_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_dacceslogis.html (Page consultée le 7 octobre 2013)
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013b). *Lexique de la SHQ* Consulté en ligne le 11 février 2014 [http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O]
- Statistique Canada (2006). *Recensement 2006*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/index-fra.cfm>
- Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*. Produits de données nos. 98-311-xcb2011006, 98-311-XCB2011026, 98-311-XCB2011026, 98-312-xcb2011006, 98-313-XCB2011024, 98-313-XCB2011029.
- Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>.
- Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau no 5 et (C0-1049), tableau no 15, 27, 35; calculs de la SHQ.
- Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Dictionnaire du recensement, produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>

Vida, Stephen (2011) *Les espaces verts urbains et la santé*, Institut national de santé publique du Québec. Consulté, le 20 décembre 2013 à http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1274_EspacesVertsUrbainsSante.pdf

Ville de Québec (2005). « 2. Les arrondissements de la ville de Québec », in *Portrait du territoire*. Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire, p. 202-56. Consulté à http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/administration/planification/pdad/docs/final/portrait_territoire_09.pdf.

Ville de Québec (2009). *Politique de déneigement, 2010/1/2009*. Consulté le 11 janvier 2014 à http://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_deneigement.pdf.

Ville de Québec (2013a). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil de la population au lieu de résidence - synthèse*. (Basé sur : Statistique Canada, Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011, compilation spéciale).

Ville de Québec (2013b). *Espaces commerciaux*. Consulté le 3 septembre 2013 à http://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/ousinstaller/commerciaux.aspx.

ANNEXE I. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, LA CITÉ-LIMOILOU, PAR MUNICIPALITÉ, 1996 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, Québec (TÉ), 1981 et 2011

Source des données et année	Données de recensement						
	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
Le Québec	6 438 395	6 532 460	6 895 970	7 138 790	7 237 475	7 546 130	7 903 000
Ville de Québec	434 465	440 600	451 070	473 569	476 330	491 142	516 625
Ville de L'Ancienne-Lorette	12 935	13 745	15 240	15 895	15 929	16 516	16 745
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	7 400	9 010	12 680	14 771	15 727	17 281	18 145

Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Tableau B. Perspectives d'évolution de la population totale, Québec (TÉ), 2011 à 2024

Source des données et année	Données de recensement 2011	Projections ISQ de 2009		
		2014	2019	2024
Le Québec	7 903 000	8 063 015	8 317 705	8 541 825
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 745	16 895	17 055	17 240
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	18 145	18 630	19 300	20 135
Ville de Québec	516 625	523 690	535 425	544 650
Wendake*	1 445	2 020	2 215	2 420

Source : Institut de la Statistique du Québec (2010), *Perspectives de population des municipalités 2009-2024*, données publiées le 2 novembre 2010. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec, ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013 et données de 2012 du CNHW*.

ANNEXE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, VILLE DE QUÉBEC, PAR ARRONDISSEMENT

Tableau C. Population en nombre, par groupe d'âge, Ville de Québec, 2011

Lieu	Total	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et +	65 ans et +
Le Québec	7 902 990	1 258 620	981 165	2 041 140	2 364 380	694 965	562 720	1 257 685
Ville de Québec	516 625	67 555	65 565	134 490	155 030	50 370	43 615	93 985
Beauport	77 895	11 270	9 680	18 150	25 525	7 360	5 910	13 270
Charlesbourg	78 755	10 960	8 920	19 680	23 710	8 755	6 730	15 485
La Cité–Limoilou	106 915	9 240	11 920	32 770	31 270	10 295	11 420	21 715
La Haute-Saint-Charles	79 930	15 020	9 995	23 495	22 900	5 585	2 935	8 520
Les Rivières	69 080	9 240	8 110	18 575	20 585	6 955	5 615	12 570
Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	104 050	11 825	16 940	21 820	31 040	11 420	11 005	22 425

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, Produit no 98-312-xcb2011006.

ANNEXE 3. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS (65+ ET 75+)

Tableau D. Évolution de la proportion de personnes de 65 ans et plus entre 1996 et 2024, Capitale-Nationale

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 65 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 65 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	12,1 %	13,3 %	14,3 %	15,9 %	17,2 %	19,6 %	22,3 %
MRC de Charlevoix	15,3 %	17,1 %	19,6 %	23,2 %	25,8 %	30,5 %	35,7 %
MRC de Charlevoix-Est	13,9 %	15,7 %	17,8 %	20,7 %	23,2 %	27,6 %	32,6 %
MRC de L'Île-d'Orléans	12,8 %	13,6 %	16,8 %	21,4 %	24,0 %	27,9 %	31,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	13,4 %	14,6 %	15,6 %	16,7 %	18,1 %	20,7 %	23,9 %
MRC de La Jacques-Cartier	5,7 %	6,6 %	7,5 %	7,6 %	10,0 %	12,0 %	14,1 %
MRC de Portneuf	14,3 %	16,0 %	17,2 %	18,7 %	21,0 %	24,3 %	27,9 %
Québec (TÉ)	12,6 %	14,3 %	15,8 %	18,0 %	19,4 %	22,5 %	25,7 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009a).
Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Tableau E. Évolution de la proportion de personnes de 75 ans et plus entre 1996 et 2024, par MRC, Capitale-Nationale

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 75 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 75 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	4,8 %	5,7 %	6,6 %	7,1 %	7,4 %	8,5 %	10,1 %
MRC de Charlevoix	7,0 %	7,4 %	9,1 %	10,1 %	11,1 %	13,2 %	16,5 %
MRC de Charlevoix-Est	5,4 %	6,6 %	8,0 %	9,1 %	9,6 %	11,5 %	14,3 %
MRC de L'Île-d'Orléans	5,3 %	5,2 %	6,8 %	7,5 %	8,4 %	10,9 %	14,1 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	5,3 %	6,3 %	7,0 %	7,0 %	7,3 %	8,4 %	10,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	1,7 %	2,1 %	2,5 %	2,3 %	3,1 %	8,1 %	5,0 %
MRC de Portneuf	5,7 %	6,8 %	7,9 %	8,2 %	8,9 %	10,2 %	12,2 %
Québec (TÉ)	5,2 %	6,4 %	7,5 %	8,3 %	8,5 %	10,0 %	12,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009a).
Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Tableau F. Évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, villes du territoire équivalent de Québec (TÉ), 1981 à 2011

Source des données et année	Données de recensement						
	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
Ville de L'Ancienne-Lorette	4,3%	4,9%	5,7%	7,2%	9,2%	11,3%	17,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	5,3%	5,1%	5,6%	5,2%	6,0%	7,1%	10,5%
Ville de Québec	8,9%	10,3%	11,8%	13,0%	14,7%	16,2%	18,2%

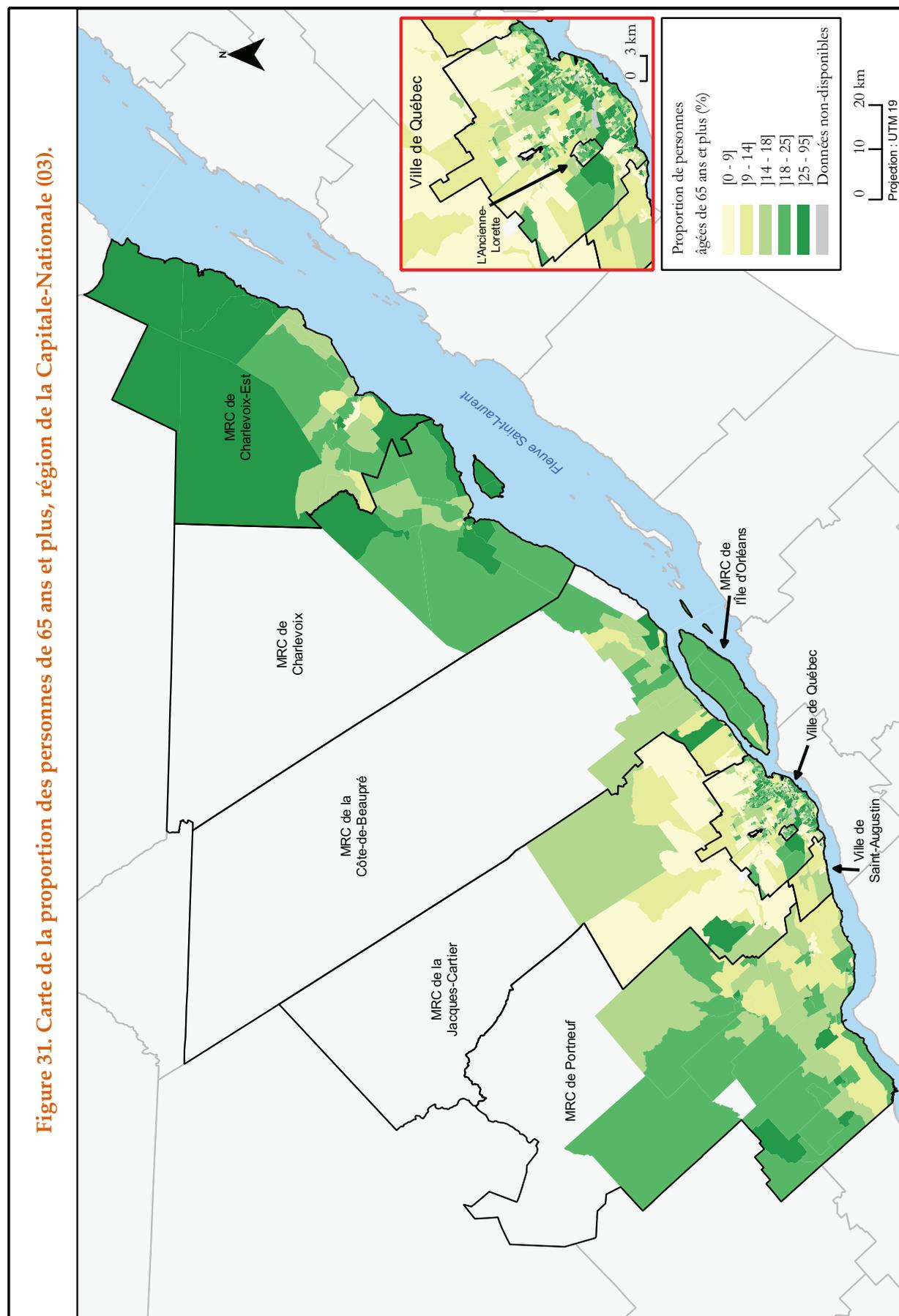
Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Tableau G. Perspectives d'évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, villes du territoire équivalent de Québec (TÉ), 2011 à 2024

Source des données et année	Données de recensement 2011	Projections ISQ de 2009		
		2014	2019	2024
Ville de L'Ancienne-Lorette	17,4%	17,1%	19,7%	23,1%
Ville de Québec	18,2%	19,7%	22,6%	25,8%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	10,5%	10,5%	12,7%	15,6%
Wendake	*13,8%	12,1%	16,5%	23,3%

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html> Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec, ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013* et (*) données de 2012 du CNHW.

ANNEXE 4. CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).



**ANNEXE 5. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS,
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE,
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Tableau H-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, territoire équivalent de Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec

Lieu	Tout type de construction (total)		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus		Logement. Mobile	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
Ville de L'Ancienne-Lorette	2 710	55,4	1 670	49,4	0	–	10	50,0
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1 375	49,1	1 055	47,4	45	33,3	10	50,0
Ville de Québec	83 445	57,7	28 720	50,4	13 555	65,6	340	48,5
Arr. Beauport	11 080	55,7	7 290	33,4	1 250	39,6	35	42,9
Arr. Charlesbourg	14 280	56,3	10 255	33,5	2 310	38,5	105	28,6
Arr. La Cité–Limoilou	18 895	62,0	1 600	35,9	9 780	39,8	10	0,0
Arr. La Haute-Saint-Charles	7 870	52,4	7 405	32,8	70	42,9	180	33,3
Arr. Les Rivières	11 380	57,8	4 640	33,7	1 030	37,4	0	–
Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	19 895	58,0	12 000	33,7	8 045	39,9	190	31,6

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, calculs IVPSA.

Tableau H-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, territoire équivalent de Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart. immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
Ville de L'Ancienne-Lorette	140	60,7	15	0,0	185	59,5	675	69,6	15	33,3
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	80	50,0	5	100,0	50	50,0	145	58,6	5	0,0
Ville de Québec	3 050	53,1	1 490	56,0	6 100	56,4	29 775	62,1	380	55,3
Arr. Beauport	570	36,0	70	35,7	2 265	36,0	5 670	37,9	80	37,5
Arr. Charlesbourg	795	35,9	260	36,5	1 360	35,7	7 215	39,0	30	50,0
Arr. La Cité–Limoilou	190	34,2	240	39,6	2 775	36,9	15 785	37,8	310	32,3
Arr. La Haute-Saint-Charles	765	34,0	245	38,8	990	35,4	2 305	39,1	10	50,0
Arr. Les Rivières	1 105	34,4	780	36,5	1 240	34,7	9 115	38,6	50	30,0
Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	1 280	35,2	720	34,7	875	35,4	8 185	38,8	115	39,1

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, calculs IVPSA.

ANNEXE 6. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, LA CITÉ-LIMOILOU

Tableau I-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, La Cité-Limoilou

Groupe d'âge	Tous types (total)	Maison individuelle	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. dans immeuble de moins de 5 étages	Appart. dans immeuble 5 étages ou +	Logement Mobile	Autre maison attenante
65 à 69 ans	5 670	305	30	55	560	3 380	1 280	0	75
70 à 74 ans	4 055	225	40	30	370	2 305	1 070	0	50
75 à 79 ans	3 570	195	15	20	350	1 880	1 115	0	50
80 à 84 ans	2 930	185	20	30	295	1 320	1 110	0	25
85 ans et +	2 690	120	5	20	205	950	1 310	0	25
65 ans et +	18 895	1 025	125	145	1 750	9 825	5 885	10	210
75 ans et +	9 160	485	40	50	830	4 120	3 500	5	85

Source : Statistique Canada, recensement de 2011, calculs IVPSA

Tableau I-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, La Cité-Limoilou

Groupe d'âge	Total type de construction	Maison individuelle	Appart. dans immeuble 5 étages ou +	Autre type de logement
65 à 69 ans	5 670	305	1 280	4 100
70 à 74 ans	4 055	225	1 070	2 795
75 à 79 ans	3 570	195	1 115	2 315
80 à 84 ans	2 930	185	1 110	1 690
85 ans et plus	2 690	120	1 310	1 205
65 ans et plus	18 895	1 025	5 885	12 065
75 ans et plus	9 160	485	3 500	5 130

Source : Statistique Canada, recensement de 2011, calculs IVPSA

N.B. : La colonne « Autre type de logement » représente le total des logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

ANNEXE 7. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, LA CITÉ-LIMOILOU

Les tableaux de cette annexe montrent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour chacun des arrondissements de la ville de Québec. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations, dans chaque arrondissement.

Tableau J-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec

Lieu	Total (N)		Maison individuelle (%)		Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus (%)		Logement mobile (%)	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Ville de L'Ancienne-Lorette	1 500	1 210	55,0	69,8	0,0	0,0	0,3	0,4
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	675	720	74,1	77,1	2,2	4,2	0,7	0,7
Ville de Québec	48 110	35 300	30,1	40,3	18,5	13,2	0,3	0,5
Arr. Beauport	6 170	11 060	39,5	43,9	8,0	6,8	0,2	0,2
Arr. Charlesbourg	8 045	14 285	42,7	47,7	11,1	9,9	0,4	0,5
Arr. La Cité-Limoilou	11 715	18 975	4,9	5,4	33,3	31,0	0,0	0,1
Arr. La Haute-Saint-Charles	4 125	7 845	58,8	63,5	0,7	0,5	1,5	1,5
Arr. Les Rivières	6 580	11 380	23,8	27,0	5,9	5,7	0,0	0,0
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	11 545	19 865	35,0	40,1	27,8	24,3	0,5	0,7

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

Tableau J-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart, dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Ville de L'Ancienne-Lorette	5,7	4,6	0,0	1,2	7,3	6,2	31,3	16,9	0,3	0,8
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	5,9	5,6	0,7	0,0	3,7	3,5	12,6	8,3	0,0	0,7
Ville de Québec	3,4	4,1	1,7	1,9	7,2	7,5	38,4	32,0	0,4	0,5
Arr. Beauport	3,3	3,3	0,4	0,4	13,2	13,1	34,9	31,8	0,5	0,5
Arr. Charlesbourg	3,5	3,6	1,2	1,2	6,0	6,1	34,9	30,8	0,2	0,1
Arr. La Cité–Limoilou	0,6	0,7	0,8	0,8	8,8	9,2	50,9	51,8	0,9	1,1
Arr. La Haute-Saint-Charles	6,3	6,4	2,3	1,9	8,5	8,2	21,8	17,9	0,1	0,1
Arr. Les Rivières	5,8	6,4	4,3	4,4	6,5	7,1	53,5	49,2	0,2	0,3
Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	3,9	4,2	2,2	2,4	2,7	2,8	27,5	25,2	0,4	0,4

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

ANNEXE 8. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES

Tableau K. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, La Cité-Limoilou

Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
Accordéons-nous	COOP	14	n/a
Alizé	COOP	13	n/a
Amitié	COOP	11	n/a
Ancolie	COOP	27	n/a
Anse-des-Mères	OBNL	17	Non
Appartements Renaud	HLM	49	n/a
Appartements Saint-Charles	HLM	20	n/a
Aquarelle	COOP	6	n/a
Archange	COOP	30	n/a
Armée du Salut (refuge)	OBNL	62	Non
Art de vivre	COOP	40	n/a
Auberge 5 Saisons	Résidence privée (RPA)	25	Oui
Aubergine	COOP	6	n/a
Baraque	COOP	25	n/a
Beau Lieu	COOP	8	n/a
Beau Quartier	COOP	33	n/a
Bons Amis de Québec	COOP	86	n/a
Bouffard de Québec	COOP	12	n/a
Calembour	COOP	12	n/a
Camaïeu	COOP	17	n/a
Cartier-Bréboeuf	HLM	144	n/a
Chalet de Coucouc	COOP	11	n/a
Charlevoix	HLM	44	n/a
Chemin	COOP	14	n/a
Chevrotière	COOP	37	n/a
Claire-Fontaine	COOP	43	n/a
Claire-Fontaine	HLM	9	n/a
Contemporain	COOP	44	n/a
Coop d'habitation Au Cap Blanc	COOP	6	n/a
Coop d'habitation Beauséjour	COOP	4	n/a
Coop d'habitation Beauséjour	COOP	15	n/a
Coop d'habitation Centre-ville	COOP	4	n/a
Coop d'habitation C'est Pour Moi	COOP	6	n/a
Coop d'habitation Chez-nous	COOP	9	n/a
Coop d'habitation Chloé	COOP	16	n/a
Coop d'habitation Côté-Cour-Côté-Jardin	COOP	8	n/a

Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
Coop d'habitation D'aiguillon	COOP	13	n/a
Coop d'habitation De La Côte de Québec	COOP	8	n/a
Coop d'habitation De La Rivière de Québec	COOP	24	n/a
Coop d'habitation Des Arbres	COOP	6	n/a
Coop d'habitation Du Printemps	COOP	17	n/a
Coop d'habitation Ernest Chapleau	COOP	30	n/a
Coop d'habitation Grandir en Ville	COOP	30	n/a
Coop d'habitation Harmonie	COOP	6	n/a
Coop d'habitation Jean-Paul II	COOP	12	n/a
Coop d'habitation La Clarisse	COOP	22	n/a
Coop d'habitation La Goélette	COOP	29	n/a
Coop d'habitation La Pente Douce	COOP	35	n/a
Coop d'habitation La Providence	COOP	79	n/a
Coop d'habitation La Rumeur	COOP	15	n/a
Coop d'habitation Le Petit Matin	COOP	3	n/a
Coop d'habitation Le Petit Matin	COOP	4	n/a
Coop d'habitation Le Petit Matin	COOP	3	n/a
Coop d'habitation Le Petit Matin	COOP	3	n/a
Coop d'habitation Le Petit Matin	COOP	7	n/a
Coop d'habitation Le Petit Matin	COOP	3	n/a
Coop d'habitation Le Petit Matin	COOP	4	n/a
Coop d'habitation Le Refuge	COOP	9	n/a
Coop d'habitation Le Refuge	COOP	8	n/a
Coop d'habitation Le Refuge	COOP	5	n/a
Coop d'habitation Le Septième Ciel	COOP	32	n/a
Coop d'habitation Les Pénales	COOP	18	n/a
Coop d'habitation Les Perce-Neige	COOP	8	n/a
Coop d'habitation Les Primevères	COOP	9	n/a
Coop d'habitation Les Roselins	COOP	21	n/a
Coop d'habitation L'Étoile Du Nord	COOP	6	n/a
Coop d'habitation L'Étoile Du Nord	COOP	5	n/a
Coop d'habitation L'Étoile Du Nord	COOP	6	n/a
Coop d'habitation L'Horizon Nouveau de Saint-Sauveur	COOP	24	n/a
Coop d'habitation L'Îlot Fleuri	COOP	29	n/a
Coop d'habitation L'Infidèle	COOP	16	n/a
Coop d'habitation L'Oasis de Limoilou	COOP	23	n/a
Coop d'habitation L'Odysée	COOP	24	n/a
Coop d'habitation Lucien Villeneuve	COOP	25	n/a
Coop d'habitation Ludovica	COOP	32	n/a

Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
Coop d'habitation Mgr Ferland	COOP	12	n/a
Coop d'habitation Mgr Ferland	COOP	12	n/a
Coop d'habitation Pétunia	COOP	12	n/a
Coop d'habitation Pointe de Carcy	COOP	19	n/a
Coop d'habitation Sainte-Marie	COOP	37	n/a
Coop d'habitation Saint-Fidèle	COOP	31	n/a
Coop d'habitation Saint-Gabriel	COOP	30	n/a
Coop d'habitation Soleil Levant de Québec	COOP	3	n/a
Coop d'habitation Soleil Levant de Québec	COOP	5	n/a
Coop d'habitation Soleil Levant de Québec	COOP	6	n/a
Coop d'habitation Vivre en ville	COOP	12	n/a
Coop d'habitation Zoé	COOP	4	n/a
Copains	COOP	19	n/a
Crémazie	HLM	25	n/a
De la Tourelle	HLM	7	n/a
Des Cèdres	OBNL	34	Non
Des Cèdres	HLM	56	n/a
Des Franciscains	OBNL	54	Non
Des Ormes	HLM	46	n/a
Des Sables	OBNL	24	Non
D'Iberville (7e Avenue)	HLM	35	n/a
Domaine Beauséjour	OBNL	81	Non
Domaine Beauséjour	OBNL	81	Non
Émile-Robitaille	HLM	74	n/a
Escalier	COOP	80	n/a
Fameuse	COOP	21	n/a
Faubourg St-Louis	COOP	45	n/a
Faux-Bourg	COOP	26	n/a
Felouque	COOP	24	n/a
Godbout-Deschênes	HLM	18	n/a
Grande Allée	OBNL	118	Non
Grande Allée	OBNL	22	Non
Grande Allée	OBNL	144	Non
Habitations sympathiques de Québec	COOP	22	n/a
Habitations Vivre Chez Soi	OBNL	50	Oui
Henri-Martin	OBNL	40	Non
Hostellerie du Parc des Braves	Résidence privée (RPA)	138	Oui
Îlot Berthelot	COOP	21	n/a
La Champenoise (Corporation Notre-Dame de Bon-Secours)	OBNL	347	Oui

Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
La Chancelière	HLM	160	Non
La Seigneurie de Salaberry	Résidence privée (RPA)	150	Oui
La Sérénité 2007	Résidence privée (RPA)	5	Oui
Lairét	OBNL	45	Non
Le Manoir Saint-Jean	Résidence privée (RPA)	54	Oui
Le Manoir St-Amand inc.	Résidence privée (RPA)	102	Oui
Le Vivoir	OBNL	31	Non
Les Habitations boulevard de l'Entente I	HLM	202	n/a
Les Habitations Gamelin	OBNL	30	Non
Les Habitations Gamelin, phase 2	OBNL	44	Non
Les Habitations Pierre Boisseau	OBNL	54	Non
Les Immeubles de L'Accueil de Saint-Esprit	OBNL	2	Non
Les Jardins St-Sacrement	OBNL	69	Oui
Les Résidences Kirouac	OBNL	97	Oui
L'Hermitage	OBNL	20	Non
Lilas Blancs	COOP	15	n/a
Lucarne	COOP	29	n/a
Maison D'OZ	COOP	19	n/a
Maison du Peuple	COOP	51	n/a
Maison Vilar	Résidence privée (RPA)	61	Oui
Maizerets-D'Assise	COOP	23	n/a
Manoir de Villebon	Résidence privée (RPA)	76	Oui
Manoir Sacré-Cœur	Résidence privée (RPA)	39	Oui
Manoir Savard	COOP	11	n/a
Manoir Stadaonna	OBNL	64	Non
Marie-Clarisse	OBNL	36	Non
Marie-Clarisse	OBNL	36	Non
Marie-Clarisse	HLM	54	n/a
Mgr. Paul-Eugène Roy	HLM	103	n/a
Mon logis	COOP	34	n/a
Murphy	OBNL	32	Non
Normandie (Du Colisée)	HLM	36	n/a
Notre-Dame-de-la-Garde	COOP	24	n/a
Notre-Dame-du-Chemin	OBNL	58	Non
P.S.I. Saint-Roch	OBNL	18	Non
P.S.I. Saint-Roch	OBNL	6	Non
P.S.I. Saint-Roch	OBNL	6	Non
P.S.I. Saint-Roch	OBNL	6	Non
P.S.I. Saint-Roch	OBNL	6	Non
Pavillon Demers (1988)	Résidence privée (RPA)	11	Non

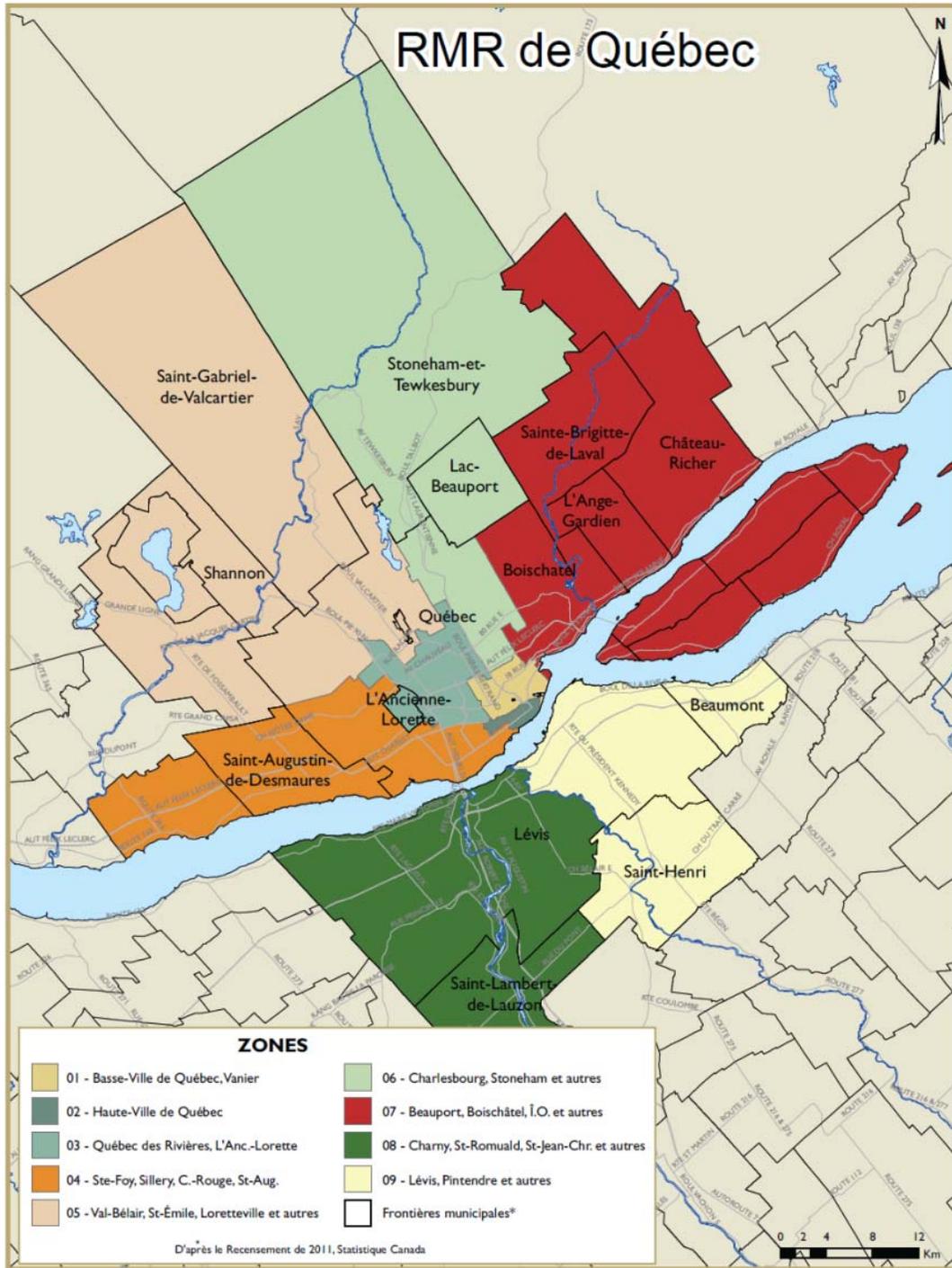
Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
Pavillon Sainte-Thérèse (9132-1117 Québec Inc.)	Résidence privée (RPA)	17	Non
Place D'Aiguillon	HLM	24	n/a
Place Saint-Pascal de Maizeret	HLM	105	n/a
Prince-Édouard	HLM	114	n/a
Promenade	COOP	21	n/a
Rabaska	COOP	7	n/a
René P. Lemay	OBNL	31	Non
Résidence André Tremblay	OBNL	16	Non
Résidence Benoît XV	Résidence privée (RPA)	25	Oui
Résidence Bigaouette	OBNL	25	Non
Résidence des Franciscains enr.	Résidence privée (RPA)	41	Oui
Résidence l'Averne	OBNL	106	Non
Résidence Le 835 des Érables	Résidence privée (RPA)	25	Oui
Résidence Le Long des Berges	Résidence privée (RPA)	103	Oui
Résidence Le Marquisat des Plaines	Résidence privée (RPA)	24	Oui
Résidence Le Marquisat Montcalm	Résidence privée (RPA)	46	Oui
Résidence Le St-Patrick	Résidence privée (RPA)	358	Oui
Résidence Limoilou 1	OBNL	89	Non
Résidence Limoilou 2	OBNL	23	Non
Résidence Manoir Manrèse et Pavillon Murray	Résidence privée (RPA)	238	Oui
Résidence Potvin	Résidence privée (RPA)	17	Oui
Résidence Roc-Amadour	OBNL	33	Oui
Résidences Les Jardins SEC/Manoir Champfleury	Résidence privée (RPA)	148	Oui
Résidences Les Jardins SEC/Manoir Le Flandre	Résidence privée (RPA)	152	Oui
Rocher Perché	COOP	9	n/a
RPQ Résidence Lamontagne	OBNL	24	Non
RPQ Village de L'Anse	OBNL	68	Non
Sables	COOP	32	n/a
Sainte-Angèle	HLM	26	n/a
Sainte-Claire-D'Assise	HLM	40	n/a
Saint-Sauveur III	HLM	27	n/a
Saint-Sauveur V	HLM	21	n/a
Saluade	COOP	27	n/a
Sous Mon Toit de Québec	COOP	36	n/a
Tournesol de Québec	COOP	45	n/a
Un Toit en Réserve	OBNL	8	Non
UTER Limoilou	OBNL	58	Non

Nom de l'habitation collective ou privée	Type d'habitation	Unités	Certification
Vie de Quartier	COOP	32	n/a
Vieux Moulin	COOP	19	n/a
Vieux Sentier	COOP	3	n/a
Villa Manoir Montcalm	Résidence privée (RPA)	35	Oui
Wilfrid-Lecours	HLM	115	n/a
Zéphirin-Beaulé	HLM	60	n/a
Zéphirin-Charest	HLM	45	n/a
Total d'unités et de résidences	COOP = 105 HLM = 27 OBNL = 43 RPA = 21	7 824 unités locatives	26 résidences certifiées

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

ANNEXE 9. CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC

Figure 32. Carte de la RMR de Québec, selon les zones définies par la SCHL



Source :SCHL. Rapport sur le marché Localif, automne 2012, p.6

ANNEXE 10. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, LA CITÉ-LIMOILOU

Tableau L. Taux d'inoccupation des logements locatifs, Haute-Ville et Basse-Ville de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres et plus		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,0	2,5	1,7	3,7	2,1	2,3	nd	0,6	2,1	2,5
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	nd	4,9	2,4	1,5	2,0	2,7	nd	nd	2,3	2,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	nd	3,5	2,4	1,6	1,0	2,7	0,9	1,4	1,4	2,3
Haute-Ville de Québec	3,0	1,8	3,2	2,1	2,0	2,2	nd	0,8	2,6	1,9
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	0,9	nd	2,1	2,7	1,8	3,1	1,3	2,0	1,8	2,9
RMR de Québec	2,6	2,6	1,9	2,4	1,8	2,5	2,3	1,3	2,0	2,3
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures	2,0	3,2	1,1	2,1	2,3	3,1	2,9	1,2	2,0	2,5
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	0,0	nd	1,3	4,4	1,0	1,4	nd	0,7	1,2	1,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013c), *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, octobre 2013*, Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ». Consulté à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf

Tableau M. Tableau du taux d'inoccupation des places standards, RPA, Haute-Ville et Basse-Ville de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Chambres individuelles		Chambres semi-privées		Studios		1 chambre		2 chambres		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,6	5,2	nd	nd	0,0	nd	4,2	6,9	3,6	4,1	3,7	5,9
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	7,0	13,0	nd	nd	4,4	6,5	4,3	5,8	0,6	3,5	5,0	8,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	5,1	5,2	nd	nd	nd	nd	2,8	7,4	2,7	1,7	3,5	5,3
Haute-Ville de Québec	11,1	13,9	nd	nd	6,0	9,2	4,1	9,0	3,3	5,9	6,1	9,8
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	5,9	10,6	nd	nd	10,8	nd	4,5	2,9	8,1	1,0	6,6	4,8
RMR de Québec	6,6	8,4	nd	nd	5,7	7,3	4,0	5,7	5,5	3,1	5,2	6,3
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures	5,8	7,7	nd	nd	4,5	8,7	4,5	4,3	4,9	4,6	4,7	5,4
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	15,4	11,2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	9,4	5,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec – Édition 2013*.

ANNEXE II. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau N. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Ensemble de tous les logements privés		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
	Nombre possédés	Nombre loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Le Québec	1 917 735	1 267 945	64,3 %	65,2 %	28,8 %	25,9 %	6,9 %	8,9 %
Capitale-Nationale (région)	172 890	123 255	67,4 %	67,3 %	26,8 %	25,1 %	5,9 %	7,5 %
MRC de Charlevoix	4 100	1 320	65,7 %	73,1 %	24,4 %	22,3 %	9,8 %	4,2 %
MRC de Charlevoix-Est	4 955	1 830	61,5 %	65,3 %	29,9 %	23,8 %	8,8 %	11,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	7 520	1 865	67,9 %	69,2 %	24,8 %	23,3 %	7,3 %	7,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 660	1 570	65,9 %	51,3 %	26,4 %	35,0 %	7,6 %	13,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 400	460	63,1 %	67,4 %	31,7 %	27,2 %	5,4 %	4,3 %
MRC de Portneuf	15 245	4 425	63,1 %	64,9 %	29,0 %	27,5 %	7,8 %	7,7 %
Québec (TE)	129 005	111 785	68,3 %	67,6 %	26,5 %	25,0 %	5,2 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, compilation spéciale pour la SHQ, calculs de la SHQ.